

La Revue du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique, économique & des territoires

Novembre 2025 - N°307

INTERVIEW

**David
Lisnard**

Président de l'association
des maires de France
et des présidents
d'intercommunalité

**Le maire, un repère
stable dans les crises**



DOSSIERS

Les communes en première ligne
Dé-commercialisation des centres-villes
Santé mentale
Contrebande

MOUVEMENTS

Nominations
Missions
Élections

COCA-COLA EN FRANCE, UN ANCRAGE LOCAL, UN IMPACT NATIONAL

Au-delà de ses marques iconiques, Coca-Cola en France incarne un modèle industriel qui dynamise le tissu économique en France, depuis les filières agricoles jusqu'aux commerces de proximité. C'est ce que met en lumière une récente étude d'impact menée par le cabinet Steward Redqueen¹ : en 2023, **4,3 milliards d'euros de valeur ajoutée** ont été générés par Coca-Cola en France à travers l'ensemble de sa chaîne de valeur, soit **0,16 % du PIB** de l'Hexagone.

4,3
milliards d'euros
de valeur ajoutée
à travers l'ensemble
de sa chaîne de valeur, soit

0,16%
du PIB de
l'Hexagone

Derrière ces chiffres, une mécanique économique concrète : pour chaque euro dépensé pour une boisson du portefeuille de Coca-Cola® en France, **0,75 € reste sous forme de valeur ajoutée dans l'économie française**².

Car aujourd'hui, **95 % des boissons du portefeuille de Coca-Cola commercialisées en France sont produites dans l'Hexagone**, par notre partenaire embouteilleur Coca-Cola Europacific Partners France (CCEP). Cet ancrage repose notamment sur un réseau de **400 000 points de vente** distribuant ces boissons. Cette chaîne s'étend bien au-delà des murs des 5 sites opérés par CCEP sur le territoire, auxquels s'ajoutent l'usine d'embouteillage de Bastia de notre partenaire SOCOBO, et le site de fabrication des concentrés de Coca-Cola Midi dans le Var. Ce choix industriel reflète une volonté forte : celle de contribuer à la vitalité des régions avec des partenaires locaux.

95%
des boissons du portefeuille de Coca-Cola
commercialisées en France sont produites
dans l'Hexagone, par notre partenaire
embouteilleur CCEP France



L'impact est également humain. Plus de **2 800 collaborateurs** font vivre au quotidien Coca-Cola en France. À cette empreinte directe s'ajoute une importante contribution indirecte : **près de 52 300 emplois sont ainsi soutenus dans la chaîne de valeur nationale**, soit 17 emplois indirects pour chaque emploi direct.³ Autant de visages, de métiers, de compétences qui composent le maillage vivant d'une entreprise profondément enracinée.

1 = 17
emploi chez Coca-Cola en France = emplois soutenus indirectement

Depuis plus d'un siècle, Coca-Cola a su construire en France une organisation qui conjugue attractivité économique, ancrage territorial et partenariats solides. Une dynamique qui illustre une ambition claire : faire de chaque boisson produite localement un levier de vitalité pour les régions françaises.

¹ - Steward Redqueen pour Coca-Cola en France. Étude d'impact socio-économique sur l'année 2023. Juin 2025. L'étude s'appuie sur la modélisation input-output (IO) - une approche développée par l'économiste Wassily Leontief, lauréat du Prix Nobel - une méthode reconnue en économie permettant d'analyser les interactions entre secteurs d'activité. Cette approche met en évidence la manière dont la production d'un secteur contribue à alimenter d'autres secteurs, et réciproquement. Basée sur une matrice de comptabilité sociale, véritable représentation de l'économie française, elle permet de suivre les flux monétaires générés et d'en évaluer les retombées socio-économiques à l'échelle nationale. ² - Via l'emploi, les taxes, la distribution et les achats locaux. Les 25 centimes restants correspondent à des dépenses liées à l'achat de biens et de services auprès de fournisseurs situés hors de France, ou à des coûts intermédiaires non comptabilisés dans la valeur ajoutée (comme certains amortissements ou charges nécessaires au fonctionnement de l'activité). Cela inclut notamment des équipements importés, des services techniques spécialisés, ou encore des matières premières non disponibles en quantité suffisante localement. ³ - Les impacts directs correspondent à la valeur ajoutée et aux emplois soutenus directement par les activités de Coca-Cola en France. Les impacts indirects désignent quant à eux la valeur ajoutée et les emplois soutenus par des entreprises partenaires de la chaîne de valeur, en conséquence des relations économiques entretenues avec Coca-Cola en France.

À propos de Coca-Cola en France : Coca-Cola® en France est représentée par plusieurs sociétés, non liées entre elles et appartenant à des groupes distincts et indépendants. En France métropolitaine, Coca-Cola Services France fournit des services de marketing en lien avec la promotion des marques appartenant à The Coca-Cola Company et à ses sociétés affiliées, tandis que les boissons de marques appartenant à The Coca-Cola Company et à ses sociétés affiliées sont produites, vendues et distribuées par Coca-Cola Europacific Partners France, en France métropolitaine, et par la Société Corse de Boissons (SOCOBO).

Édito

La Revue du **Trombinoscope**

Éditeur

François-Xavier d'Aillières

fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay

ihay@trombinoscope.com

Sylvain Ragot

sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Adèle Hospital

ah.trombinoscope@gmail.com

Mailys Khider

mk.trombinoscope@gmail.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle

Delphine Léguillon

dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II

et Revue : 890 euros H.T.

Tél. 03 27 56 38 57

trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

L'information du monde politique, économique et des territoires

SAS au capital de 20.000 euros

922 389 929 RCS Nanterre

TROMBIMEDIA

Le Trombinoscope

5 rue d'Amboise

75002 Paris

Dépôt légal à parution

ISSN 2266 5587

Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorpgroup

Le local, épreuve de vérité de l'action publique

Quand on parle politique, les regards se tournent spontanément vers Paris, les majorités introuvables, les gouvernements fragiles et les débats nationaux saturés de polémiques. Pourtant, c'est ailleurs que se joue une part décisive de la crédibilité démocratique : au niveau local. Et les élections municipales à venir, en mars 2026, le montreront une nouvelle fois.

Les dernières études sur la démocratie de proximité le confirment : les Français identifient désormais la commune comme le lieu où l'action publique doit être concrète, visible, mesurable. Le local n'est plus seulement l'échelle de la « proximité » affective ; il est devenu le niveau où l'on juge si la puissance publique fonctionne encore. Voirie entretenue ou dégradée, présence ou retrait des services, tranquillité de l'espace public, transition écologique tangible ou incantatoire : c'est dans la rue, l'école, la salle des fêtes, au coin du bus ou devant la mairie que se tranche, jour après jour, le procès en efficacité de l'action publique. Plusieurs enquêtes d'opinion publique ont récemment mis en évidence une tension entre démocratie et efficacité publique que l'on peut reformuler de manière paradoxale : si depuis deux siècles, la démocratie a permis aux citoyens d'exprimer librement leur préférence pour des choix politiques, l'efficacité dans la conduite de tels choix semble aujourd'hui être perçue comme prisonnière du même régime démocratique.

Toutefois, ce constat au niveau national épargne l'échelon local car le maire y occupe une place singulière et complexe. Il reste l' élu le plus respecté, souvent perçu comme honnête et accessible, mais il est aussi celui sur qui tout repose : apaiser les tensions, absorber les colères, compenser les angles morts voire le retrait de l'État. Les citoyens lui demandent à la fois des résultats immédiats et une éthique irréprochable, des comptes réguliers et une vision de long terme. Autrement dit, de tenir ensemble le « faire » et le « rendre des comptes ».



Les municipales de 2026 seront donc plus qu'un simple renouvellement de conseils municipaux. Elles diront si la promesse d'une efficacité publique à hauteur de vie quotidienne peut encore être tenue. Là où l'échelon national peine à convaincre, la commune joue sa réputation de dernier espace où la politique prouve, concrètement, qu'elle sert encore à quelque chose. Elle doit faire la démonstration qu'elle peut assurer la livraison du dernier kilomètre de l'action publique. ●

Martial Foucault

Professeur des universités à Sciences Po

Organiser les travaux avec les décideurs publics, modéliser les scénarios de phasage des projets dans un environnement exploité, piloter finement les interfaces projets-mainteneurs-exploitants pour répondre aux évolutions constantes et gérer les remisages en temps réel sur un réseau hybride...

**En clair,
proposer
du sur-mesure
pour chaque ville,
on sait faire.**

#SolutionsIndustrielles

Nos solutions industrielles accompagnent les villes dans tous leurs projets de mobilité. [ratpgroup.com](https://www.ratpgroup.com)



**GROUPE
RATP**

Sommaire

Novembre 2025

4 Interview : David Lisnard

Président de l'AMF et maire de Cannes

Le maire, un repère stable dans les crises

6 Prix des Territoires - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

9 Les communes en première ligne

10 Comment concilier participation aux objectifs nationaux et réponse aux besoins quotidiens, avec des marges financières en recul ? *André LAIGNEL*

12 Décentralisation : l'urgence d'un nouveau souffle de gouvernance. *Murielle FABRE*

13 L'état doit donner aux collectivités locales les moyens d'agir face à l'urgence du réchauffement climatique. *Jean-François VIGIER*

14 Mobilités & infrastructures : redonner au bloc communal les moyens d'agir. *Sylvain LAVAL*

16 Face aux défis de la santé, les communes sont en première ligne. *Véronique CANTIN*

17 Handicap et santé : 20 ans après la loi de 2005, quelle inclusion réelle et quelles marges d'action pour les communes ? *Isabelle ASSIH*

18 L'armée de Terre, émanation et rempart de la Nation. *Général d'armée Pierre SCHILL*

19 Police municipale : affirmer le rôle du maire dans un continuum de sécurité républicaine. *Frédéric MASQUELIER*

20 Inclusion sociale et pauvreté : les communes en première ligne face à une crise sociale inédite ! *Marylène MILLET*

23 La connectivité au cœur de la transition numérique des territoires. *Michel SAUVADE*

24 Pour un numérique et une intelligence artificielle au service de tous ! *Jérôme NEVEUX*

26 Petite enfance : un défi à relever, une promesse à tenir. *Daniel CORNALBA*

27 Une République à hauteur d'enfant. *Sarah EL HAÏRY*

29 Dé-commercialisation

33 Redonner vie au commerce de proximité - Une urgence pour nos centres-villes et nos quartiers prioritaires. *Frédérique MACAREZ, Dominique Schelcher & Antoine SAINTOYANT*

34 Le pari de la reconquête commerciale des centres-villes. *Bernard DELCROS*

35 Un enjeu vital : réarmer nos centres-villes pour préserver la cohésion territoriale. *Rémy POINTEREAU*

36 Revitaliser nos centres-villes : un enjeu pour tous les territoires.

Stéphane DELAUTRETTE

38 Réenchantons le commerce de centre-ville. *Christophe BOUILLON*

39 Le commerce, au cœur des centres villes, entre résistance et nécessaire adaptation. *Sandra MARSAUD*

40 Face à la décommercialisation, réinventons ensemble le centre-ville. *Alain Di CRESCENZO*

41 La dé-commercialisation, nouveau défi pour nos centres-villes. *Danielle BRULEBOIS*

42 La dé-commercialisation des centres-villes, miroir d'une transformation urbaine et sociale. *Marianne PETIT*

44 La dé-commercialisation va-t-elle vider nos centres-villes ? *Antoine SAINTOYANT*

45 L'État au secours des centres-villes déserts. *Eric ETIENNE*

47 Santé mentale

48 La santé mentale Grande cause nationale de 2025 : il faut agir maintenant. *Nicole DUBRÉ-CHIRAT*

49 Santé mentale et prévention : nous devons faire mieux. *Sébastien SAINT-PASTEUR*

50 Grande cause nationale 2025, l'espoir déçu. *Jean-Charles GRELLIER*

51 Grande cause nationale : le fossé entre les intentions et la réalité. *Daniel CHASSEING*

52 Santé mentale : Pas de grande cause sans grands moyens ! *Céline BRULIN*

53 Contrebande

54 La contrefaçon : délinquance à bas bruit, menace à haut risque. *Nathalie GOULET*

56 Une véritable industrialisation de la contrefaçon sur les réseaux sociaux. *Didier DOUILLY*

57 Lutter localement contre le trafic de tabac. *Vincent ZAPPIA*

59 La Douane française et la lutte contre la contrefaçon - Une adaptation constante face à des menaces évolutives. *Corinne CLÉOSTRATE*

60 Entre Lois & Décisions

60 Alinéa 47 de la Constitution : clé et mécanisme du projet de loi de finances. *Mélody MOCK-GRUET*

62 Missions, Nominations, Elections

DAVID LISNARD

*Président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité
Maire de Cannes*

Le maire, un repère stable dans les crises

Maire de Cannes, président de l'AMF, vice-président du parti Les Républicains, David Lisnard met l'exigence de liberté au cœur de chacun de ses mandats. En temps d'instabilité politique, ce droit est plus important que jamais, selon lui.

Interview réalisée par Adèle Hospital

Entre crise politique et élections municipales prochaines, qu'est-ce que cette nouvelle édition du Congrès des maires a de spécial ?

Ce Congrès sera le plus important du mandat, par sa densité, avec plus de 60 thématiques abordées, et par sa fréquentation. Ce sera aussi un Congrès particulier en tant que dernier du mandat. Il permettra ainsi de dresser le bilan de nos actions municipales, qui ont démontré la solidité de la commune et sa nécessité pour notre pays. Que ce soit pour faire face aux nombreuses crises qui se sont succédé (Gilets jaunes, Covid, crise énergétique, émeutes, instabilité du pouvoir), pour délivrer les services publics du quotidien, ou pour créer du lien social en apportant un soutien aux personnes les plus vulnérables, heureusement que les communes étaient là. Notre Congrès, à quelques mois des élections municipales, sera enfin une occasion de mettre en lumière l'importance de l'engagement local pour la vitalité démocratique. Enfin, comme vous le dites, ce Congrès a cela de particulier qu'il s'inscrit dans un contexte politique d'une instabilité inédite sous la Ve République.

Le thème cette année est « Pour les communes, liberté ! ». Est-ce un appel de l'AMF à la décentralisation ?

C'est un appel à la liberté, celle d'agir au quotidien, celle d'être responsable, la liberté qui fait l'efficacité. Et cette liberté passe par la décentralisation, après quinze ans de recentralisation. Cela peut déjà commencer par la suppression de ces normes et contrôles a priori qui entravent l'action locale. L'AMF, fidèle à sa vocation, fait des propositions en ce sens dans tous les domaines de l'action municipale et intercommunale. En matière de décentralisation, nous sommes lucides sur le fait que le contexte politique, électoral et financier n'est pas propice, mais nous proposons de dialoguer avec le Gouvernement pour que la volonté affichée de l'exécutif de décentraliser ne se traduise pas par un transfert de charges ou même une recentralisation, comme cela a pu être le cas avec les lois NOTRe et MAPTAM. Nous défendons la liberté locale parce que nous estimons qu'elle est bonne pour le pays, pour l'efficacité de l'action publique, pour la vitalité démocratique et pour les finances publiques.

« La liberté », on peut l'entendre aussi comme avoir la liberté de faire moins dans certains domaines, notamment en matière de transition écologique ou de logement social. Comment s'assurer que l'indépendance des mairies n'entraîne pas une régression des droits sociaux et environnementaux ?

La liberté, c'est la démocratie. Redoutez-vous la démocratie ? Lui préférez-vous la technocratie ? Les maires n'entravent pas la protection de l'environnement ou le logement social, au contraire ils en sont les premiers artisans ! Les collectivités investissent dix milliards d'euros par an dans la transition écologique, d'après l'I4CE, cela a doublé sur la dernière décennie. Ce qui freine les projets écologiques aujourd'hui est davantage le manque de moyens, en raison de toutes les ponctions sur les budgets locaux, et l'excès de normes qui freinent et renchérissent l'action. De même la crise du logement social est liée à la politique menée par l'État, qui a conduit à assécher la capacité d'investissement des bailleurs sociaux et en parallèle à renchérir le foncier en limitant le foncier disponible. Il faut donc, contrairement à la politique menée depuis des années, libérer l'accès au foncier, libérer l'acte de construire, et prévoir le financement de la protection de l'environnement. L'AMF a fait des propositions en ce sens.

Dans un contexte national troublé, les collectivités locales sont-elles un repère de stabilité pour les Français ?

Oui, bien sûr. Les maires sont les élus en qui les Français ont le plus confiance. Leur action est concrète et la proximité est un gage de responsabilité. Ils sont toujours en première ligne dans les crises, comme on a pu le voir lors des crises nationales comme le Covid, ou encore localement face aux risques majeurs. Même lors des périodes d'instabilité nationale, ils font tourner les services publics, qui sont indispensables au quotidien à nos concitoyens, que ce soient les transports, la collecte des déchets, le périscolaire, l'eau et l'assainissement, etc. Enfin, par l'action sociale de la commune, elle s'impose aujourd'hui comme le premier – si ce n'est le dernier – creuset républicain. C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire de laisser aux communes la liberté d'agir et enfin respecter la subsidiarité ascendante.

Alors que le vote du budget 2026 se fait attendre, les élus locaux sont-ils inquiets ?

Oui, les élus sont préoccupés par les conditions dans lesquelles se déroule le débat budgétaire. Car l'adoption d'un budget est largement compromise. Pour les élus, cela signifie concrètement qu'ils n'auront aucune visibilité sur le financement des projets qu'ils ont engagés, sur les moyens dont ils disposeront pour faire fonctionner les services publics du quotidien, à l'heure où se préparent les budgets.

Vous avez appelé à la démission d'Emmanuel Macron et menacé de quitter Les Républicains dont vous êtes le vice-président. Est-ce la fin définitive de l'alliance politique entre votre parti et le camp présidentiel ?

Vous évoquez un enjeu distinct de l'AMF, sur lequel je me suis exprimé au titre de mes engagements politiques. Ce que je dis là n'engage évidemment pas l'association, qui est trans-partisane et réunit des maires de toutes sensibilités politiques. J'ai souligné, il y a plus d'un an déjà, que dans la crise politique actuelle que nous traversons, il fallait un nouvel élan, un nouveau cycle politique ce qui, dans l'esprit de la Ve République ne peut passer que par l'élection présidentielle puis l'élection législative et non l'inverse. Je pense que la politique menée par Emmanuel Macron a conduit le pays dans une impasse économique, sociale et politique dont il faut sortir au plus vite. Il pourrait lui-même sortir le pays de cette impasse en annonçant sa démission à une date qui laisserait suffisamment de temps aux forces politiques pour s'organiser et mener une campagne fondée sur les projets. C'était le sens de mon propos.

S'agissant de LR, des personnalités ont participé à un gouvernement de coalition au lendemain de la dissolution pour éviter que le pays sombre dans le chaos, à l'heure où une nouvelle dissolution était impossible. C'était nécessaire et ne constituait en rien une alliance politique. La situation n'est plus la même aujourd'hui puisque le délai d'un an est expiré. Ma conviction est qu'il est désormais temps de proposer une alternative puissante

pour le pays, avec des propositions radicales pour mettre un terme au social-étatisme qui nous condamne ainsi que nos enfants au déclassement, et de le défendre auprès des citoyens.

Les élections législatives anticipées de 2024 ont montré un vote fracturé. Doit-on s'attendre à un bouleversement politique au niveau local, en mars 2026 ?

Je ne peux présager des résultats électoraux et en tant que président de l'AMF, il ne m'appartient pas de le faire. Ce que je peux dire est que les études menées cette année par l'AMF sur l'engagement local ne laissent pas penser qu'il y aura une crise des vocations. Il reste en France une grande force civique, qui se manifeste lors des élections locales comme cela a été le cas en 2020, avec près d'un million de candidats aux élections municipales, en pleine pandémie de Covid.

On enregistre 2 400 démissions et 57 000 sièges vacants depuis 2020, dans les collectivités locales. La fonction de maire fait-elle encore rêver ?

Au cours du mandat 2020-2026, le nombre de démissions de maires a doublé par rapport au mandat précédent. Chaque mois en moyenne plus de 40 maires démissionnent, un nombre multiplié par quatre en l'espace de trois mandats. Le premier motif de démission des maires tient à l'incapacité à agir et aux tensions qui en résultent. Elle est liée à l'accroissement ininterrompu des normes, et à un État surendetté qui ne cesse de ponctionner les budgets locaux sans se réformer. Mais malgré ces difficultés, le mandat de maire reste le plus beau des mandats car il est incarné, il est physique, il est humain. Le maire et les élus municipaux font avancer concrètement le pays. Leur nombre est une force et un témoignage de la vitalité de notre démocratie, dans les plus grandes villes comme les plus petits villages. Notre démocratie locale est un trésor et nous devons l'entretenir. Chacun peut y contribuer, mais pour cela, il faut oser s'engager. Ce message est au cœur de notre 107e Congrès. ●



Prix des Territoires du Trombinoscope en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

13 octobre 2025 - Hôtel de Région à Marseille

Depuis plus de 30 ans, Le Trombinoscope récompense chaque année à l'Assemblée nationale des personnalités dont l'action a été particulièrement remarquable. Cet événement distingue les femmes et les hommes qui, par leur engagement, leurs actions et leur professionnalisme, ont su honorer leur mandat et leur fonction.

Le Grand Prix du Trombinoscope des Territoires a été

lancé en 2023 dans la région Grand Est. Le tour de France s'est poursuivi dans les Hauts-de-France, les Pays de la Loire, en Île-de-France et récemment en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les journalistes de la presse écrite et audiovisuelle sont sollicités par Le Trombinoscope afin de donner le nom de leurs prétendants dans les différentes catégories puis un second jury restreint désigne ensuite les lauréats.



Renaud Muselier, Président de la région Provence-alpes-Côte d'Azur



Dominique Santoni, Présidente du département de Vaucluse



Ludovic Perney, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Marc Pena, député des Bouches-du-Rhône



Jérémy Bacchi, sénateur des Bouches-du-Rhône



Chantal Eyméoud, maire d'Embrun (Hautes-Alpes)



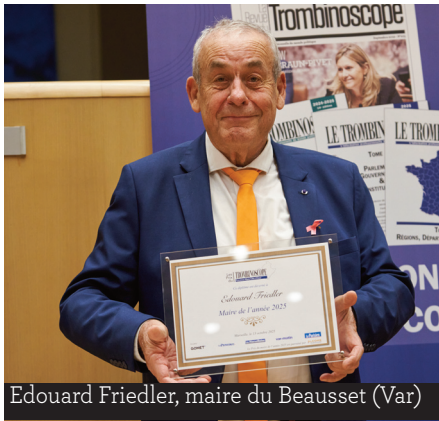
Cécile Helle, maire d'Avignon (Vaucluse)



Laurent Belsola, maire de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône)



François Balique, maire du Vernet (Alpes de Haute-Provence)



Edouard Friedler, maire du Beausset (Var)



Jérôme Viaud, maire de Grasse (Alpes-Maritimes)



Alexandre Farro, président du Trombinoscope



©Mathieu Aimon / Le Trombinoscope

PALMARÈS 2025 PROVENCE-ALPE-CÔTE D'AZUR

Renaud Muselier
Personnalité de l'année

Marc Pena
Parlementaire de l'année

Dominique Santoni
Conseillère départementale de l'année

Ludovic Perney
Conseiller régional de l'année

Jérémy Bacchi
Révélation de l'année

**François Balique, Laurent Belsola,
Chantal Eyméoud, Edouard Friedler,
Cécile Helle, Jérôme Viaud**
Maires de l'année
(un élu par département)

Cardinal Jean-Marc Aveline
Prix spécial du jury

LE JURY DU TROMBINOSCOPE PROVENCE-ALPE-CÔTE D'AZUR

Christian Apothéloz
Gomet'

Marie-Cécile Berenger
Var matin - Nice matin

Marc Leras
Le Parisien - Aujourd'hui en France

François Tonneau
La Provence

Leo Purguette
La Marseillaise

GOMET' laProvence.

La Marseillaise

var-matin

Le Parisien

PARTENAIRES

ALCOME
L'éco-organisme pour la réduction
des mégots dans l'espace public

**transdev
SUD**

**RÉGION
SUD** PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Lumiplan

Mouvement
des Entreprises
de France
Sud

RETROUVEZ LES VIDÉOS SUR
WWW.TROMBINOSCOPE.COM & **in**

UN MÉGOT, C'EST DU PLASTIQUE

ALCOME
L'éco-organisme pour la réduction
des mégots dans l'espace public

Jeté par terre, il contamine nos sols.
Le filtre en plastique peut mettre
jusqu'à 10 ans à se dégrader,
impactant la faune et la flore*.

Pour arrêter de fumer, Tabac info service : l'appli, le site, le 3989**

**Tabac info service est un service de Santé publique France, du ministère de la Santé et de la Prévention et de l'Assurance Maladie.
Service gratuit + prix d'un appel local.



RETROUVEZ NOUS
STAND F05
PAVILLON 3



**salon
des maires**
et des collectivités locales



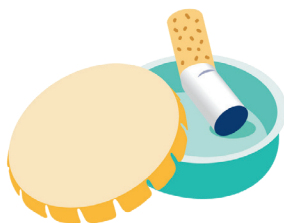
*RDV Porte de Versailles
du 18 au 20 Novembre
prochain !*

Nos soutiens pour aider votre commune / EPCI à agir contre cette pollution

Soutien financier
(jusqu'à 2,08€/habitant/an)
annuel



**Kits de sensibilisation
& cendriers de poche**



**Cendriers de
rue & éteignoirs**



POUR VOTRE COMMUNE, POUR LA NATURE,
METTONS FIN AUX MÉGOTS AU SOL



www.alcome.eco



contact@alcome.eco

S
E
N
T
R
I
B
U
N
E
SLES COMMUNES
EN PREMIÈRE LIGNE

À quelques mois des élections municipales, le Congrès des maires et présidents d'intercommunalité 2025 s'impose comme une étape décisive pour penser l'avenir des territoires. Dans un climat politique marqué par la montée des attentes citoyennes et une défiance accrue envers les institutions, les élus locaux incarnent plus que jamais un rempart démocratique et un moteur d'action concrète. Les maires se retrouvent au cœur d'une double exigence : répondre aux urgences du quotidien (sécurité, accès aux soins, services publics de proximité, logement, mobilité) tout en assumant des responsabilités élargies que l'État leur délègue progressivement.

Le thème de cette édition « Pour les communes, liberté ! » prend alors tout son sens. Comment les collectivités peuvent-elles endosser des responsabilités toujours plus nombreuses avec des moyens toujours plus restreints ? Dans un contexte politique et économique instable, l'État sera-t-il tenté par la recentralisation ? Quelle liberté pour les communes face aux normes nationales et européennes ?

De la sécurité au logement, en passant par l'énergie et l'inclusion sociale, cet enjeu de la liberté irrigue les prises de position des élus locaux dans notre grand dossier en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF).

Adèle Hospital

COMMENT CONCILIER PARTICIPATION AUX OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉPONSE AUX BESOINS QUOTIDIENS, AVEC DES MARGES FINANCIÈRES EN REcul ?

André LAIGNEL

- Maire d'Issoudun
- Premier vice-président délégué de l'AMF
- Président du Comité des finances locales
- Président de la Communauté de communes du Pays d'Issoudun



Plus que jamais fragilisé par un contexte politique instable, le Premier Ministre a annoncé une relance de la « décentralisation ». Prise de conscience salutaire ou nouvelle manœuvre de diversion ? La seule lecture du projet de loi de finances pour 2026 nous permet de répondre rapidement et sans ambiguïté à la question. En imposant une véritable purge de près de 8 milliards d'euros aux collectivités locales, soit bien plus que les 4,6 milliards assumés, ce gouvernement se place dans la parfaite lignée de ses prédécesseurs qui ont chacun leur tour jeté leur pellette de terre sur une libre administration plus que moribonde.

La vitalité de la décentralisation se mesure à l'aune des libertés d'action des collectivités. Et en matière de moyens d'action, on revient fatalement à la question des finances locales. L'autonomie financière des collectivités territoriales n'est plus qu'une guenille. Il s'agit pourtant d'un principe constitutionnel, mais qui a été méticuleusement vidé de sa substance par une politique recentralisatrice délibérément planifiée. Autrement dit, la mise sous tutelle des collectivités par l'État n'est pas un dommage collatéral de la dérive des comptes publics, elle est un objectif au service de la politique de captation économique et d'affaiblissement des contre-pouvoirs, à l'œuvre depuis 2017.

Le premier levier est la suppression des impôts locaux, taxe d'habitation, puis CVAE, notamment. Non seulement ces suppressions rompent le nécessaire lien fiscal consubstantiel de la démocratie, mais leur compensation ampute le budget de l'État d'importantes recettes. Ainsi, depuis 2018 le montant de la TVA transférée aux collectivités en compensation des impôts locaux s'élève à 52 milliards d'euros par an ! Bien qu'hypothéquant déjà lourdement les marges de manœuvre de l'État pour répondre aux défis actuels, ces compensations sont vite remises en cause. Depuis l'année dernière, le dynamisme de la TVA revenant aux collectivités est gelé. Dans le même temps, les dotations pour impôts sont rognées année après année. Dans le seul PLF 2026, c'est 1,3 milliard d'euros de compensations d'impôts économiques supprimés qui sont tout bonnement annulées !

Deuxième lame : la disparition méthodique des impôts locaux a rendu les collectivités de plus en plus

dépendantes des dotations versées par l'État. Le Gouvernement y a vu une nouvelle manière de brider nos libertés. Le symbole majeur est bien évidemment le gel et la baisse de la DGF depuis 2010, ce qui constitue un manque à gagner cumulatif pour les collectivités de 82 milliards d'euros ! C'est surtout la multiplication des appels à projets et des subventions ciblées qui brident nos capacités à inventer les solutions les plus adaptées pour chaque territoire. Sans compter que la fluctuation erratique des dotations d'investissement votées chaque année met en péril les nécessaires projections à moyen et long terme. Une seule illustration : initialement annoncé à 2,5 milliards d'euros, le fonds a été amputé de moitié l'année dernière, et une nouvelle coupe de 500 millions est prévue dans le budget.

Dernier verrou pour faire des collectivités des sous-traitants de l'État : les transferts de charges insidieux, à l'image de la petite

« Les maires se voient pris entre le marteau des légitimes attentes de la population et l'enclume des contraintes financières imposées par l'État »

enfance, de la sécurité ou de la transition écologique. L'État se déleste de ses prérogatives au détriment des collectivités, sans pour autant nous donner les moyens d'assurer correctement ces politiques essentielles aux Français. Les maires se voient pris entre le marteau des légitimes attentes de la population et l'enclume des contraintes financières imposées par l'État, sachant que les collectivités ne peuvent pas voter leurs budgets en déséquilibre, contrairement à l'État.

Alors que le pays a besoin d'une cure d'investissements, le Gouvernement impose aux collectivités une cure d'austérité. Pourtant, les collectivités ne sont pas une charge mais bien une chance pour la France. La seule solution pour répondre concrètement aux défis actuels est une relance de la décentralisation. ●





Le Conseil national des barreaux (CNB) est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, représentant l'ensemble des 77 598 avocats de France. Le CNB a reçu de la loi du 31 décembre 1990 les missions de représenter la profession d'avocat en France et à l'étranger, d'unifier et faire évoluer les règles et usages de la profession d'avocat, d'organiser la formation initiale et continue des avocats, de décider de l'admission des avocats étrangers.

Acteur d'influence et interlocuteur des pouvoirs publics pour les questions juridiques et judiciaires, il participe aux réformes législatives et réglementaires et promeut également la profession auprès du grand public. Composé de 82 membres, dont 80 membres élus et 2 membres de droit, répartis en 15 commissions permanentes et 6 groupes de travail, il se réunit chaque mois en assemblée générale afin de voter et d'échanger sur les orientations politiques de l'institution.

Le président du CNB est élu pour un mandat de 3 ans et a qualité pour agir au nom du CNB dans tous les actes de la vie civile, ester en justice, et, plus généralement, représenter l'institution auprès des pouvoirs publics, des autres professions et des tiers. Il peut déléguer temporairement partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs membres du bureau, ce dernier étant composé de 9 membres élus et de deux vice-présidents de droit, que sont le Président de la Conférence des Bâtonniers et le Bâtonnier de Paris.

L'équipe de collaborateurs salariés est dirigée par un directeur général, Stéphane BORTOLUZZI. Elle œuvre chaque jour au service de l'institution, de ses membres et de l'ensemble des avocats.

Twitter : [@CNBarreaux](https://twitter.com/CNBarreaux)

Instagram : [CNB_Les_Avocats](https://www.instagram.com/CNB_Les_Avocats)

Linkedin : CNB Conseil national des barreaux – les avocats

Youtube : CNB Conseil national des barreaux – les avocats

Facebook Institutionnel : [@CNB Conseil national des barreaux](https://www.facebook.com/CNB-Conseil-national-des-barreaux)

DÉCENTRALISATION : L'URGENCE D'UN NOUVEAU SOUFFLE DE GOUVERNANCE

Murielle FABRE

- Maire de Lampertheim
- Secrétaire générale de l'AMF
- Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg



conditions claires : un pouvoir décisionnel réel des élus locaux sur ce qui affecte leurs communes ; un pouvoir réglementaire permettant d'adapter les lois aux réalités du terrain ; et une autonomie financière et fiscale qui garantisse leur responsabilité devant les habitants. Elle doit reposer sur la subsidiarité ascendante, permettant à l'échelon le plus proche du citoyen d'être le premier à décider et à agir.

« L'État doit se concentrer sur ses missions régaliennes et de solidarité nationale, et laisser les collectivités conduire l'action publique du quotidien »

Quarante ans après les grandes lois de décentralisation, la France semble prise dans un paradoxe : jamais le discours politique national n'a autant vanté la proximité, la confiance et l'efficacité des territoires, et jamais les collectivités locales n'ont été aussi contraintes dans leurs moyens d'action. La recentralisation rampante fragilise notre gouvernance publique locale. Elle est marquée par la disparition des leviers fiscaux locaux, la multiplication des normes et d'injonctions contradictoires, la bureaucratisation des procédures, et un État qui choisit à la place des communes, en fléchissant ses subventions et en imposant de nouvelles charges. Cela contraint et pèse sur les collectivités locales, les dessaisissant de leurs moyens. Ce système affaiblit à la fois l'efficacité publique et la démocratie locale.

Pourtant, les communes incarnent au quotidien ce que l'État peine aujourd'hui à garantir : l'investissement dans les écoles, la solidarité envers les plus vulnérables, la sécurité de notre territoire, la vitalité démocratique de la proximité. Elles sont le moteur économique, réalisant 70 % de l'investissement public (pour combien de temps encore ?) et restent un amortisseur social indispensable. Les collectivités ne devraient donc pas être considérées comme des sous-traitants d'un État jacobin, elles devraient être reconnues comme des partenaires de l'État. Partenaire libre, fort pour une efficience de l'action publique à tous les niveaux.

Face à cette impasse, il faut nécessairement et impérativement un changement de paradigme. Une décentralisation, pour une gouvernance partagée. La décentralisation n'est donc pas une réforme technique, c'est un projet politique. Un modèle où il faut repenser l'État, comme un État performant et stratégique, des services déconcentrés autour du préfet, voix unique de l'État en territoire, et des collectivités réellement autonomes. Cela suppose pour se faire des

Il est temps d'inverser la logique. L'État doit se concentrer sur ses missions régaliennes et de solidarité nationale, et laisser les collectivités conduire l'action publique du quotidien. Ce n'est pas une perte d'unité, c'est une exigence de clarté et d'efficacité. La décentralisation, c'est une gouvernance partagée, fondée sur une confiance retrouvée, sur la responsabilité et les libertés locales. Pour une démocratie renouvelée. Le seul chemin pour lui redonner un nouveau souffle. ●



L'ÉTAT DOIT DONNER AUX COLLECTIVITÉS LOCALES LES MOYENS D'AGIR FACE À L'URGENCE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Jean-François VIGIER

- Maire de Bures-sur-Yvette
- Vice-Président de l'AMF
- Co-président de la commission transition écologique de l'AMF
- Conseiller régional d'Ile-de-France



A lors que le réchauffement climatique et ses effets se sont brutalement rappelés à notre souvenir au cours de l'été dernier, un des plus chauds que la France ait connue, c'est comme si l'ambition de l'État en matière de transition écologique allait à rebours des enjeux colossaux qui se dressent devant nous. Dernier exemple en date, la Stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique, dévoilée par l'État il y a quelques jours. Un choc car celle-ci marque pour la première fois une volonté assumée de recul dans les financements accordés aux collectivités. Parallèlement, les maires n'ont jamais autant ressenti la surproduction de normes qui brident sans discernement la capacité d'action des élus au lieu de la faciliter. Ainsi, la directive européenne sur l'efficacité énergétique (D2E) : applicable depuis la mi-octobre, elle entraîne de nouvelles dépenses et obligations (dont celle de rénover énergétiquement 3 % des surfaces des bâtiments publics chaque année) qui vont complexifier encore davantage le travail des maires et mobiliser encore plus de financements.

Les alertes sont bien là et l'Association des Maires de France ne manque jamais une occasion de les rappeler. Les préconisations de l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE) en matière d'objectifs de financement de la transition par les collectivités ne sont pas atteignables : 19 milliards par an entre 2024 et 2030, alors que fin 2023, les collectivités plafonnaient à environ 10 milliards, atteignant un plafond après plusieurs années de hausse. Si ce chiffre baisse depuis deux ans, la raison en est simple. L'endettement des collectivités est limité et leurs ressources fiscales sont en chute libre : comment dès lors agir en urgence contre le réchauffement climatique et ses conséquences sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Pour ne rien arranger, l'instabilité parlementaire et gouvernementale, liée à la crise

institutionnelle contribue à ralentir la mise en œuvre des différentes stratégies nationales bas carbone. Rien n'avance.

On sait déjà que le déficit abyssal du budget de l'État va entraîner de nouvelles coupes dans les budgets des collectivités en 2026. Dans cet exercice, les financements de l'État dédiés à la transition figurent toujours parmi ceux qui sont les plus exposés aux économies (fonds vert).

Pourtant nos concitoyens attendent des actions concrètes et rapides, car contrairement à ce que l'on pense, le réchauffement climatique a des conséquences directes sur leur cadre de vie. Il n'y a qu'à interroger les habitants victimes d'inondations à répétition ou d'éboulement de terrains ou encore les parents sur la chaleur supportée par leurs enfants dans les classes. Depuis de nombreuses années, les communes agissent avec volontarisme pour lutter contre le réchauffement climatique et ses effets. Elles sont aujourd'hui arrivées à la limite de leurs capacités, dans un contexte d'hypertrophie normative et d'atrophie financière insupportables.

Face à ce surplage de l'État, il faut affirmer une vérité : la transition ne se fera pas en sept, huit ou même dix ans, mais en 25 ou 30 ans.

Il est plus que temps de sortir la tête du sable, d'arrêter de répéter que le réchauffement climatique c'est très important et de ne pas permettre aux communes de mobiliser les moyens nécessaires à la décarbonation du pays.

« Il faut arrêter de répéter que le réchauffement climatique est très important et de ne pas permettre aux communes de mobiliser les moyens nécessaires à la décarbonation du pays »

L'heure doit être à l'élaboration de stratégies mises en œuvre en concertation avec les collectivités locales, plutôt qu'à une verticalité uniforme, coûteuse et inefficace. N'oublions jamais que ce sont les maires, les élus les plus proches de nos concitoyens qui seront en première ligne pour leur expliquer les efforts indispensables à consentir pour lutter contre le réchauffement climatique. ●



MOBILITÉS & INFRASTRUCTURES : REDONNER AU BLOC COMMUNAL LES MOYENS D'AGIR

Sylvain LAVAL

- Maire de Saint-Martin-le-Vinoux
- Vice-président de Grenoble-Alpes Métropole
- Co-président de la commission « Transport, mobilités, voirie » de l'AMF



Le modèle français de financement des routes est aujourd'hui profondément déséquilibré : le bloc communal assure l'entretien de l'essentiel du réseau — près de 717 000 km de voirie, 700 000 km de chemins ruraux et plus de 120 000 ponts — sans ressources dédiées. Ces chiffres traduisent une réalité simple : ceux qui paient l'effort de maintenance ne perçoivent pas les recettes générées par l'usage de la route. Cette tension budgétaire a des effets concrets. En 2023, les dépenses de voirie des communes et de leurs groupements se sont élevées à 7,1 milliards d'euros, et le vieillissement des infrastructures, conjugué à l'augmentation du

« Ceux qui paient l'effort de maintenance ne perçoivent pas les recettes générées par l'usage de la route »

coût des matériaux, aux contraintes normatives et au dérèglement climatique, accroît mécaniquement la facture pour des collectivités aux marges souvent réduites.

Pour sortir de l'impasse, trois priorités s'imposent. D'abord, réorienter vers les communes une part des ressources liées à l'utilisation de la route (TICPE, recettes de péages, produits des amendes dressées par la police municipale et les gardes champêtres) afin de financer préventivement l'entretien, l'adaptation au changement climatique et la modernisation des ouvrages. Ensuite, demander une contribution juste des acteurs qui tirent avantage du domaine public routier : concessionnaires d'électricité, opérateurs télécoms et autres grands utilisateurs doivent participer au coût réel d'usage et d'entretien des voies sur lesquelles ils installent leurs réseaux. Enfin, adapter les mécanismes de gouvernance et de financement des services locaux : rouvrir, sur la base du volontariat, l'accès à la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité pour les intercommunalités qui le souhaitent et revoir le versement mobilité pour le rendre pertinent en zone rurale — il ne saurait pénaliser les entreprises locales ni laisser les territoires sans ressources adaptées.

Ces mesures sont à la fois équitables et efficaces : elles garantissent la sécurité des usagers, la pérennité des infrastructures et la capacité des communes à conduire la transition écologique des mobilités à l'échelle locale. La justice territoriale n'est pas un coût, c'est un investissement de long terme — pour les services, l'emploi et la cohésion nationale. ●



Le groupe RATP, partenaire privilégié des communes

L'ouverture à la concurrence est désormais effective. Le groupe RATP est-il préparé à cette évolution ?

Nous avons dû repenser notre organisation, tout en gardant à cœur notre raison d'être : un service public exigeant, intégré dans les territoires au plus proche des voyageurs et des élus. La RATP est fière d'être un partenaire de premier plan des collectivités territoriales avec qui le lien est renforcé, notamment en Île-de-France grâce au travail de nos agences territoriales, chevilles ouvrières de l'articulation des préoccupations des élus avec les nôtres. Le Groupe s'efforce à la fois de capitaliser sur l'expertise liée à son « cœur de métier » et de diversifier son activité, à travers ses filiales : RATP Cap Île-de-France, en charge de l'exploitation des délégations de service public gagnées par le groupe RATP en Île-de-France ; RATP Dev, active sur le reste du territoire national et sur le réseau du Grand Paris Express, notamment à Lyon, Angers et prochainement sur l'étoile ferroviaire de Caen ; RATP Solutions Ville, qui propose aux élus une large gamme de services urbains ; RATP Sécurité Expertises, qui offre des formations en matière de sécurité et se positionne en partenaire des polices municipales. Cette diversification nous permet d'œuvrer pour une meilleure qualité de ville et d'accompagner au mieux les territoires dans les transitions qu'appelle notre époque.

Le thème de cette édition du Congrès des maires est « Pour les communes, liberté ! ». En quoi résonne-t-il avec les activités du Groupe ?

La RATP, ce n'est pas que le transport public ! Avec RATP Solutions Ville, nous accompagnons les collectivités dans la transition écologique et la transformation urbaine, en proposant des solutions concrètes dans cinq domaines où le Groupe a déjà fait la preuve de son excellence : l'immobilier, les télécommunications, l'énergie, la logistique urbaine et les nouvelles mobilités. Nous mettons à profit nos actifs immobiliers et fonciers pour faciliter l'insertion dans la ville

d'activités industrielles et tertiaires, mais aussi de logements, d'équipements publics et d'espaces végétalisés, dans une démarche d'excellence environnementale et sociétale. Nous développons notamment le logement social grâce à notre filiale RATP Habitat qui se donne pour objectif de construire des logements abordables à proximité immédiate de nos infrastructures afin d'y loger nos agents. Cette dimension est essentielle pour améliorer l'attractivité de nos métiers et assurer la bonne exécution du service. D'ici à 2035, RATP Habitat aura ainsi produit un total de 2450 logements supplémentaires, passant de 9 300 à 11 750 logements. Nous avons logé 1 100 salariés en 2024 et nous porterons ce chiffre à 1 200 d'ici à 2027. Nous continuons à développer une approche innovante de l'aménagement urbain, au service des habitants, des élus et de leur territoire.

La sécurité fait aussi partie de vos spécialités. Quelle est l'expertise de la RATP en la matière ?

La sécurité des voyageurs, des agents et des réseaux est un impératif majeur et se trouve au cœur de notre mission de service public. La RATP a cette particularité qu'elle est autorisée par la loi à disposer d'un service interne de sécurité : le Groupe de Protection et de Sécurité des Réseaux (GPSR). 970 agents assurent au quotidien la protection des personnes et du patrimoine dans des environnements particulièrement complexes (forte densité de population, espaces confinés). Nous travaillons main dans la main avec les municipalités afin de conclure des conventions qui permettent l'accès des polices municipales à notre réseau. La loi du 28 avril 2025 relative au renforcement de la sûreté dans les transports a accru nos moyens d'agir pour lutter contre l'insécurité, les violences sexistes et sexuelles, les incivilités et la fraude. C'est un engagement fort vis-à-vis de nos usagers, mais aussi une exigence collective que nous partageons avec les élus locaux.

Le transport est le secteur qui participe le plus fortement aux émissions de gaz à effet de serre en France. La RATP peut-elle accompagner la transition écologique du pays ?

Notre Groupe s'est engagé depuis de nombreuses années pour la sobriété énergétique et notre ambition est d'accélérer la décarbonation de notre matériel roulant grâce au soutien et aux investissements, en Île-de-France, de notre autorité organisatrice, Île-de-France Mobilités. Le déploiement du programme Bus2025 qui a permis la transition énergétique de notre parc, ainsi que la mise en service récente du nouveau métro MF19, plus économe en énergie, plus confortable et plus capacitaire, sont représentatifs de nos réalisations dans ce domaine étroitement lié à l'innovation et à la qualité du service rendu à nos voyageurs. D'autres actions sont en cours, comme la transformation de nombreux bâtiments pour les adapter aux enjeux climatiques, pour répondre aux besoins liés à l'électrification des véhicules et pour déployer de nouvelles activités dans le domaine de l'énergie. La RATP continue d'être au rendez-vous des attentes fortes que placent en elle les élus et les usagers et reste plus que jamais engagée pour la ville de demain !



© Agence de biomedecine

Emmanuelle Cortot-Boucher,
Secrétaire générale
du groupe RATP

FACE AUX DÉFIS DE LA SANTÉ, LES COMMUNES SONT EN PREMIÈRE LIGNE

Véronique CANTIN

- Maire de Neuville-sur-Sarthe
- Conseillère communautaire de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe
- Vice-présidente du conseil départemental de la Sarthe



Nous sommes en première ligne pour rappeler à l'Etat ses responsabilités en particulier sur la question du soin et nous agissons pour favoriser la santé et le bien-être de tous.

A Neuville-sur-Sarthe, nous avons, en l'espace de quelques années, perdu nos deux médecins généralistes, dont le départ a laissé un grand vide.

Cette situation, malheureusement partagée par de nombreuses communes rurales, suscite légitimement inquiétude et incompréhension.

« Nous savons aujourd'hui qu'un système de santé moderne repose sur la coopération entre professions : la prévention, la coordination, l'écoute et l'interdisciplinarité sont autant de leviers pour garantir une prise en charge globale du patient »

Si la santé est une préoccupation majeure pour chacun d'entre nous, elle conditionne par ailleurs l'attractivité de notre commune, sa cohésion sociale et son dynamisme.

Dans ces circonstances nous avons considéré qu'il nous fallait agir sur deux piliers complémentaires :

Rappeler à l'État ses responsabilités

L'État est le principal responsable de l'organisation, du financement et du contrôle du système de soins. Cela comprend en particulier la question des professions de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens...) : formation, réglementation, conditions d'exercice.

Les communes ont un rôle politique et d'interpellation. Nous n'avons pas manqué de signaler les manques en particulier les déserts médicaux relayés d'ailleurs par nos administrés auprès de l'ARS et de la CPAM.

En clair, nous devons veiller à ce que l'État remplisse ses obligations en matière de soins.

Nous mobiliser pour la « bonne santé » de nos habitants

Malgré l'absence de médecins de premier recours notre commune a la chance de pouvoir s'appuyer sur une communauté de santé dynamique et compétente.

Cette communauté de santé, déjà solide et engagée, est composée de kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmières, psychologue, dentiste et de la pharmacie du village.

Très prochainement nous allons nous féliciter de l'installation de deux sages-femmes.

Ces professionnels, profondément attachés à notre territoire, assurent une présence quotidienne, une écoute et un accompagnement précieux.

Ils constituent le socle vivant d'une communauté de santé qu'il nous faut renforcer et valoriser.

Nous savons aujourd'hui qu'un système de santé moderne repose sur la coopération entre professions : la prévention, la coordination, l'écoute et l'interdisciplinarité sont autant de leviers pour garantir une prise en charge globale du patient.

C'est sur cette base que nous souhaitons construire l'avenir et faire de notre commune un territoire de santé attractif.

Notre ambition est claire : rendre notre commune à nouveau attractive pour de futurs médecins, qu'ils soient jeunes praticiens ou expérimentés, qu'ils souhaitent s'installer durablement ou intervenir ponctuellement.

Parmi les actions que nous envisageons, la priorité sera de conforter, d'animer cette communauté de santé voire peut être de la rassembler en un même lieu d'exercice.

Nous pourrions alors y faciliter l'installation ou la venue temporaire de médecins, en lien avec la Communauté de communes et ses maisons de santé voisines : permanences médicales, consultations délocalisées, téléconsultations...

Soutenir une coordination renforcée entre tous les acteurs de santé du territoire c'est offrir aux praticiens un environnement professionnel structuré et soutenant.

Notre première responsabilité, en tant qu'élus, est de rassurer nos habitants.

La santé n'a pas déserté notre commune. Il existe ici un tissu de professionnels impliqués, compétents, et à l'écoute.

A côté de ses professionnels, nous œuvrons pour la « bonne santé » de nos habitants.

Nous soutenons des actions de prévention (nutrition, activité physique, santé mentale, addictions...) Nous agissons sur les déterminants de santé : logement, qualité de l'air, eau potable, aménagement du territoire, mobilité douce, espaces verts, lutte contre l'isolement, etc.

Nous le revendiquons chaque jour, le moteur de notre action est qu'il fasse bon vivre dans notre village, qu'il y fasse bon vivre et en bonne santé.

La santé ne se limite pas aux soins médicaux, elle dépend aussi de notre environnement, de notre sécurité et de la vie sociale sur notre territoire.

Pour conforter la bonne santé de tous, la commune agit sur plusieurs leviers complémentaires :

- Un environnement sain : espaces verts, aménagements favorisant la mobilité douce et la pratique d'activités physiques.
- La vie associative et le lien social : soutien aux associations sportives, culturelles qui favorisent l'activité physique, l'inclusion sociale. ●



HANDICAP ET SANTÉ : 20 ANS APRÈS LA LOI DE 2005, QUELLE INCLUSION RÉELLE ET QUELLES MARGES D'ACTION POUR LES COMMUNES ?

Isabelle ASSIH

- Maire de Quimper
- Présidente de la Communauté d'agglomération Quimper Bretagne occidentale
- Référente handicap à l'AMF



- Repousser les cloisonnements sectoriels : l'inclusion doit être transversale — éducation, urbanisme, culture, transport, numérique.
- Accompagner les élus locaux avec des formations, des expertises mutualisées, des incitations budgétaires.
- Faire du handicap invisible un enjeu : santé mentale, troubles cognitifs, handicaps sensoriels doivent être mieux pris en compte dans les parcours quotidiens.
- Penser l'inclusion comme moteur d'innovation : adapter les pratiques, les services, c'est aussi mieux répondre aux besoins évolutifs de toute la population (vieillesse, diversité des mobilités, ruptures de vie).

Ensemble, porter une ambition nationale

En tant que référente handicap à l'AMF, je vois combien les maires sont aujourd'hui en première ligne — capables de traduire les grandes lois dans le concret local. Mais pour que la loi de 2005

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances est un phare dans notre paysage législatif. Elle a posé un principe simple : la société doit s'adapter aux personnes en situation de handicap, et non l'inverse. Vingt ans plus tard, ce principe n'est toujours pas devenu un réflexe collectif. On construit encore des bâtiments "pas tout à fait accessibles", on organise encore des activités "à part"... Les avancées sont réelles, mais elles demeurent partielles, inégales selon les territoires, et souvent contraintes par les ressources.

Des actions concrètes pour rapprocher le droit de la pratique

À Quimper, nous avons décidé de changer de méthode, et cela commence par une gouvernance partagée. Notre Conseil Local du Handicap réunit associations, citoyens et conseils de quartier, et il pèse réellement sur les projets municipaux. Cette co-construction vaut mieux que n'importe quelle charte. L'inclusion se joue aussi dans les détails du quotidien. Trois aires de jeux de la ville sont désormais pensées pour que tous les enfants jouent ensemble, sans distinguer ceux qui marchent, roulent ou communiquent autrement. Dans nos écoles, une référente scolaire handicap — issue de l'Éducation nationale mais accueillie et équipée par la Ville — accompagne les enseignants pour adapter leurs pratiques aux besoins particuliers. Et au sein de la collectivité, nous employons 12 % d'agents en situation de handicap, soit le double de l'obligation légale. Ce n'est pas un record à afficher : c'est la preuve que lorsque la volonté existe, la norme peut être dépassée. La portée de ces exemples locaux dépasse Quimper : ils montrent que l'inclusion n'est pas une contrainte, mais un levier de confiance pour les citoyens.

Ce qu'il reste à faire, et à penser collectivement

Le chemin est encore long. Trop souvent, les personnes en situation de handicap restent invisibles dans les politiques publiques, cantonnées à des programmes spécifiques isolés. Le changement de paradigme consisterait à ne plus « penser le handicap » en arrière-plan, mais à faire de l'accessibilité et de l'adaptation la norme : dès la conception d'un projet urbain, d'une école, d'un service public.

Dans ce cadre :

- Exiger la participation systématique des personnes concernées dans toutes les phases de décision, non comme décor mais comme actrices du changement.

« Notre Conseil Local du Handicap réunit associations, citoyens et conseils de quartier, et il pèse réellement sur les projets municipaux »

devienne vivante dans tous les territoires, il faut une impulsion nationale renouvelée : une vraie feuille de route de l'accessibilité universelle, des financements mieux ciblés, le soutien à la mutualisation des pratiques et la possibilité de sanctions mesurées en cas de manquements graves. Je suis fière du chemin parcouru à Quimper, et je garde intacte l'exigence d'aller plus loin, de faire exister l'inclusion comme pari quotidien. Et ce pari n'est pas celui d'une ville isolée : il est celui d'une République qui s'engage, d'une nation qui assume que la diversité est une richesse, d'une communauté humaine où chaque personne, qu'elle soit en situation de handicap ou non, trouve place, reconnaissance et autonomie. ●



L'ARMÉE DE TERRE, ÉMANATION ET REMPART DE LA NATION

Général d'armée Pierre SCHILL

► Chef d'état-major de l'armée de Terre



L'armée de Terre est l'armée des territoires. Sa mission première est de défendre la France et de protéger ses habitants, dans l'hexagone et outre-mer. Elle accomplit cette mission depuis ses garnisons, ancrées au cœur des communes et des départements. Par leur présence et leur action, les soldats de l'armée de Terre incarnent au quotidien l'esprit de service et l'engagement pour la défense du pays.

Cet ancrage territorial n'est pas seulement une réalité géographique, il est aussi une force. Les 500 implantations de l'armée de Terre maillent les provinces et les territoires ultramarins. Elles sont à la fois des bastions militaires, des lieux d'entraînement, des points d'appui opérationnels, des bassins de recrutement, mais ce sont surtout des espaces de vie où se côtoient militaires, familles, civils, élus et acteurs économiques. C'est dans et autour de nos casernes que bat le cœur de nos forces terrestres. Elles forment un réseau vivant, qui relie la Nation à ses soldats. Dans 93 départements, elles contribuent à la vie de la Cité et participent à la transmission de la mémoire et de l'esprit de défense. Elles cultivent une citoyenneté engagée au service d'une cause plus grande que l'individu.

Le contexte géostratégique se durcit et les crises se succèdent à un rythme inédit. Le recours à la force est de plus en plus désinhibé. La guerre est revenue sur notre continent, du fait de menaces que chacun croyait disparues. La conflictualité évolue et se propage dans des champs immatériels, informationnels, numériques ou cognitifs, dans lesquels la confrontation prend une place croissante, tout en restant sous le seuil de la guerre déclarée. Dans un tel contexte marqué par l'urgence et la radicalité, la France affirme son ambition d'être une puissance d'équilibres et d'entraînement. Elle doit pouvoir afficher et démontrer sa détermination. Pour cela, elle a besoin d'une armée de Terre prête à remplir toutes ses missions de la protection du territoire jusqu'à l'engagement majeur en coalition avec nos alliés.

Les liens étroits qui unissent la Nation et ses armées, notamment l'armée de Terre, se tissent d'abord en proximité, dans les territoires. Nos soldats en sont issus et ils s'engagent avant tout pour leur défense. Chaque jour des milliers de soldats sont déployés dans l'opération SENTINELLE, d'autres sont en alerte, prêts à renforcer ce dispositif ou à remplir toute mission au service de la France et des Français. Dans les outre-mer, ses unités forment la première ligne de souveraineté du pays et assurent à la fois présence, assistance, coopération et protection, tout en maintenant une capacité d'action régionale.

Au-delà de sa mission de défense, l'armée de Terre est un acteur du territoire. Par la présence de ses soldats et de leurs familles, elle soutient l'enseignement scolaire et la vie associative, l'activité des PME et des ETI, et stimule l'emploi dans l'écosystème de ses garnisons. Avec l'esprit pionnier que j'exhorte l'armée de Terre à cultiver pour innover en permanence, nombre de partenariats ont été créés entre des unités et des entreprises voisines. La logique de déconcentration, que j'incite à développer, notamment à travers le commandement par intention et la subsidiarité, est propice au développement des initiatives locales.

Réciproquement, ces liens se nourrissent de l'engagement constant des communes de garnison auprès des régiments, des états-majors et des écoles qu'elles accueillent. Elles offrent, à leur échelle, l'attachement et la reconnaissance de la Nation envers ceux qui la défendent. Pour renforcer ces liens, l'armée de Terre et l'Association des maires de France ont signé une convention de partenariat. Son but est de structurer les coopérations entre unités et collectivités, d'encourager les initiatives locales, de relayer la culture de défense

« L'armée de Terre est l'émanation de la Nation, le reflet de ses territoires, de leur diversité, l'expression de ceux qui s'engagent pour sa défense. »

et d'appuyer les politiques d'emploi et de logement des familles militaires. L'armée de Terre et les acteurs locaux s'engagent ainsi à contribuer ensemble aux succès de leurs missions.

Dans un contexte international incertain, l'armée de Terre remplit sa mission de défendre la France et ses habitants en métropole et outre-mer. Elle le fait avec le soutien renouvelé de la population dont une part croissante choisit chaque année de rejoindre ses rangs, dans les forces d'active ou de réserve. L'armée de Terre est l'émanation de la Nation, le reflet de ses territoires, de leur diversité, l'expression de ceux qui s'engagent pour sa défense. ●



POLICE MUNICIPALE : AFFIRMER LE RÔLE DU MAIRE DANS UN CONTINUUM DE SÉCURITÉ RÉPUBLICAINE

Frédéric MASQUELIER

- Maire de Saint-Raphaël
- Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération



Les communes sont aujourd'hui les premières en ligne face aux défis sécuritaires. Les maires, garants de la tranquillité publique, assument une responsabilité croissante dans un domaine qui relève pourtant du cœur régalien de l'État. Le désengagement progressif de celui-ci sur le terrain impose de redéfinir les équilibres : c'est tout le sens de la réflexion conduite par l'Association des maires de France sur le projet de loi relatif à l'extension des prérogatives des polices municipales et des gardes champêtres, en espérant que ce texte ne soit pas la énième victime de l'instabilité gouvernementale.

Depuis vingt-cinq ans, la police municipale s'est imposée comme une force de proximité indispensable. Elle assure la prévention, la régulation, la médiation, et souvent la première réponse aux attentes des citoyens au quotidien. Pour autant, son identité ne doit pas se dissoudre. Les polices municipales ne sont ni un palliatif au manque de moyens de la police nationale ou de la gendarmerie, ni une variable d'ajustement budgétaire. Elles sont la force de sécurité de proximité sur le terrain. À cet égard, au sein de l'AMF nous défendons une vision claire : libre administration des communes, subsidiarité et complémentarité avec l'État. Le maire doit rester maître de la doctrine d'emploi de ses agents et libre d'opter – ou non – pour les nouvelles prérogatives qui seraient offertes par la loi.

Le débat autour de la « judiciarisation » des missions des policiers municipaux ne doit pas conduire à leur subordination au parquet. Nous ne voulons pas du modèle de l'officier de police judiciaire municipal mais militons pour la création de celui de policier municipal à fonction judiciaire, inspiré du cadre applicable aux gardes champêtres : constatation de certains délits, relevé d'identité, saisie ou destruction d'objets, accès restreint à quelques fichiers, sans acte d'enquête. Cette évolution, strictement optionnelle, permettrait de renforcer l'efficacité opérationnelle tout en maintenant la police municipale dans son rôle premier : la proximité, le service au public, la réactivité.

Un continuum de sécurité équilibré

La refonte du cadre des conventions de coordination doit permettre de renforcer les liens avec les parquets afin de disposer d'une information systématique sur les suites données à nos signalements et aux opérations menées par les Polices municipales. C'est une vraie attente des citoyens que de connaître l'action de la justice et ce serait là un moyen de démontrer son efficacité et son implication réelle

dans la politique de sécurité que la justice rende compte de son action. La mutualisation des moyens, constitue aussi un levier essentiel de l'efficacité. À Saint-Raphaël, nous avons ouvert récemment un poste de police mutualisé Police Municipale et Police Nationale qui simplifie les démarches des administrés et contribue à une meilleure coordination entre services. Dans le même esprit, nous souhaitons développer les reports d'images de notre CSU directement vers le commissariat pour gagner en temps et en efficacité.

La sécurité ne se résume pas à la répression. La nouvelle Stratégie nationale de prévention de la délinquance doit replacer le maire au cœur de la prévention : responsabilisation parentale, justice de proximité, coordination locale. L'avenir de la cohésion nationale dépendra de la capacité de l'État à se montrer à la hauteur de ces enjeux. À travers des mesures de rappel à l'ordre, de mobilisation de la jeunesse avec des opérations telles que « le passeport du civisme » complété sur notre agglomération avec le dispositif « Devenir Citoyen », nous, élus locaux sommes prêts à nous engager pleinement. Mais pour réussir, il faut un effort collectif de tous les acteurs de la justice de la sécurité et de l'éducation notamment.

« Le maire doit rester maître de la doctrine d'emploi de ses agents et libre d'opter pour les nouvelles prérogatives qui seraient offertes par la loi »

Dans le même temps, les agressions de policiers, d'enseignants ou d'élus, doivent trouver une réponse judiciaire ferme et rapide car chaque agression de ce type est une atteinte à la République elle-même. Ce n'est qu'en reconnaissant pleinement le rôle du maire, pivot de la sécurité du quotidien, que nous pourrions bâtir un continuum de sécurité efficace et cohérent au service de nos concitoyens. ●



INCLUSION SOCIALE ET PAUVRETÉ : LES COMMUNES EN PREMIÈRE LIGNE FACE À UNE CRISE SOCIALE INÉDITE !

Marylène MILLET

- Maire de Saint-Genis-Laval
- Co-présidente de la commission Affaires sociales de l'AMF
- Présidente du Fonds de dotation de l'UNCCAS
- Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes



risquent de ne plus suffire. L'AMF plaide donc pour une coordination renforcée entre acteurs de la solidarité et une reconnaissance claire du rôle clé joué par les communes. Elle

« Si les communes demeurent les premiers points d'appui des citoyens, elles n'ont ni les moyens financiers ni les leviers structurels pour agir seules sur les causes profondes de la pauvreté »

“ Une part de plus en plus importante de citoyens ne peuvent plus prétendre à une vie digne ». Le constat posé par les maires et présidents d'intercommunalité lors du dernier Congrès des maires résonne comme une alerte. En première ligne de la solidarité, les élus locaux observent la montée rapide d'une précarité multiforme : loyers trop chers, coût de l'énergie, isolement, accès aux soins ou à la mobilité de plus en plus difficile, sentiment de précarité accru... Les visages de la pauvreté se diversifient : retraités, travailleurs pauvres, familles modestes, étudiants. Tous frappent à la porte des communes.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Selon une enquête récente de l'UNCCAS, 65 % des centres communaux d'action sociale ont été sollicités pour des mises à l'abri en 2024. Dans de nombreuses villes, le taux de recouvrement des factures de cantine scolaire augmente, révélateur discret mais implacable de la tension sociale. Dans les territoires ultramarins, la situation est encore plus critique : à Mayotte, 70 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, tandis que les CCAS, encore récents, peinent à répondre aux besoins.

Face à cette demande croissante, les maires alertent sur leurs limites. Si les communes demeurent les premiers points d'appui des citoyens, elles n'ont ni les moyens financiers ni les leviers structurels pour agir seules sur les causes profondes de la pauvreté. L'Association des maires de France (AMF) rappelle que la hausse des sollicitations, conjuguée aux difficultés budgétaires des associations locales, place les CCAS dans une situation difficile voire intenable. De plus en plus de municipalités doivent arbitrer entre l'aide directe aux personnes, le soutien aux structures associatives et le maintien de leurs propres services publics. Il y a URGENCE !

L'AMF souligne que, malgré ces tensions, les maires continuent d'innover : développement d'épiceries solidaires, jardins partagés, dispositifs d'accès aux droits, chantiers d'insertion, médiation numérique. Autant d'initiatives locales qui redonnent du lien, de la dignité et du pouvoir d'agir. Mais sans accompagnement de l'État, ces efforts

demande un soutien financier et technique pérenne pour consolider les actions locales qui ont fait leurs preuves.

La question de la précarité alimentaire illustre bien cette urgence. Membre du Comité national de coordination sur ce sujet, l'AMF dénonce la carence de l'État et appelle à une réponse nationale à la hauteur. Trois propositions sont avancées : des conventions pluriannuelles d'objectifs pour sortir de la logique d'appels à projets ; un soutien accru aux collectivités gérant des dispositifs d'aide alimentaire ; et la mise en place de distributions plus « humanisées », visant un accompagnement global plutôt qu'une simple assistance. Les élus souhaitent aussi que soient valorisées les initiatives reliant les personnes précaires aux producteurs locaux : paniers solidaires, circuits courts, fermes urbaines. Ces projets, souvent portés par les communes, démontrent qu'il est possible de concilier justice sociale et transition écologique. Cette mobilisation des territoires démontre que la solidarité n'est pas qu'un budget, c'est une vision de société. Dans un contexte d'inégalités croissantes, les communes continuent, envers et contre tout, de tenir ce fil fragile qui relie les citoyens entre eux. Mais ce fil menace de rompre sans un engagement fort et durable de l'État. ●





La confiance **augmentée**

Un modèle unique en France



Une souveraineté publique étendue pour une confiance augmentée



Un acteur public sans financement public
(ni subvention, ni cotisation)



Une offre numérique complète
fondée sur **4 piliers essentiels** :

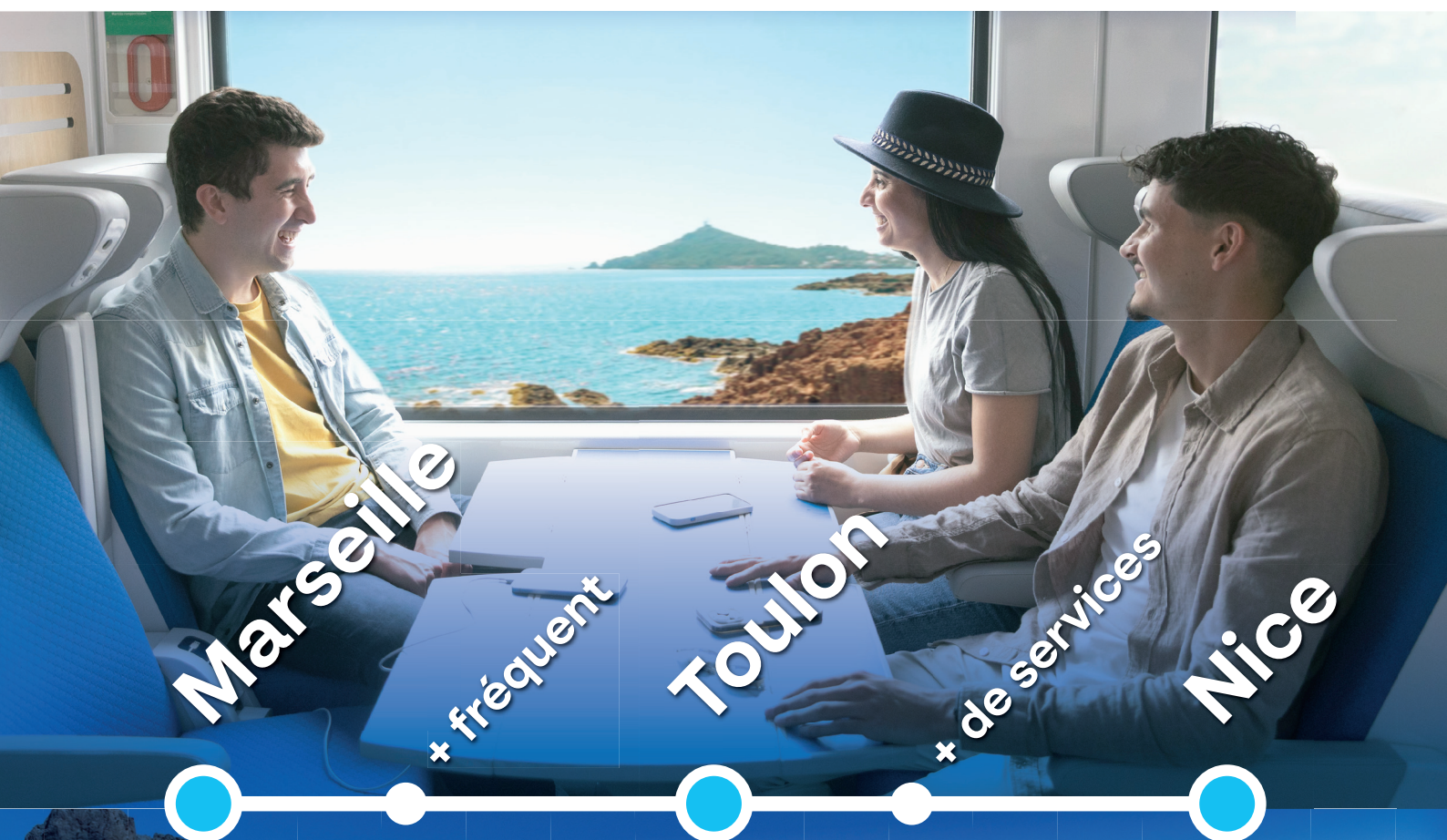
Connectivité et réseaux

Cloud et Datacenter

Cybersécurité et protection des données

Centrale d'achats numériques





Marseille

x fréquent

Toulon

x de services

Nice

Avec ZOU! le 29 juin

Tout change
sauf la vue



LA CONNECTIVITÉ AU CŒUR DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

Michel SAUVADE

- Maire de Marsac-en-Livradois
- Vice-président du conseil départemental du Puy-de-Dôme
- Vice-président de l'Association des Maires du Puy de Dôme
- Co-président de la commission numérique de l'AMF
- Président du comité de dialogue sur les Ondes de l'ANFR



La transition numérique s'impose progressivement à tous les aspects de notre vie. Dans ce contexte, l'accueil en mairie joue un rôle central, tel une tour de contrôle, orientant chaque usager vers les bons interlocuteurs pour l'accompagner ou, parfois, « faire avec » lui face à ces transformations. En réalité, chacun d'entre nous, à un moment ou à un autre, fait l'expérience de l'illectronisme. Qui n'a jamais fermé rageusement une fenêtre de navigateur face à une difficulté numérique ?

La connectivité : un prérequis souvent sous-estimé

Un élément fondamental, souvent perçu comme allant de soi, s'avère pourtant indispensable : la connectivité. Les pourcentages de couverture affichés par les opérateurs, l'État ou même les collectivités, sont régulièrement mis en avant comme des trophées. Pourtant, ces chiffres masquent une réalité de terrain que la proximité des élus ne peut ignorer : la connectivité fixe et mobile n'est pas universelle. Derrière un taux national de 95 %, de nombreux « trous dans la raquette » subsistent et témoignent d'une couverture numérique incomplète.

Des frustrations croissantes face aux limites de la couverture

Plus la couverture s'étend, plus la frustration grandit parmi les citoyens. Les élus locaux sont fréquemment interpellés : « ça passe mal », « pourquoi la fibre passe devant chez moi sans s'arrêter ? », voire « à quoi vous servez ? ». Pourtant, les élus communaux ne sont que rarement décisionnaires en matière de couverture numérique, subissant eux-aussi les mêmes difficultés que leurs administrés.

Le décommissionnement du cuivre : révélateur des lacunes

Le décommissionnement du réseau cuivre, désormais dans sa phase industrielle, agit comme un révélateur. Les habitants réagissent : « Le mobile ne passe pas, alors si en plus "vous" nous enlevez le fixe... » ; « Pourquoi remplacer une technologie qui me convient par la fibre qui va me coûter plus cher pour des usages dont je n'ai pas besoin ? » ; « Le cuivre s'arrête mais la fibre n'arrive pas encore, vous

me proposez quoi ? ». Dans ces cas, les solutions alternatives sont perçues comme un déclassement. Même lorsque la fibre est installée, la complexité des raccordements peut décourager certains usagers.

La connectivité, condition d'existence et enjeu d'intégration

Ce tableau volontairement sombre met en lumière les progrès remarquables accomplis ces dernières années, mais aussi les nouvelles attentes qui en découlent. Une bonne connectivité est désormais un marqueur d'intégration sociale pour tous, des plus jeunes aux plus âgés, et constitue parfois le seul lien avec le monde extérieur. Elle est devenue une condition d'existence.

Les maires, garants de la cohésion nationale

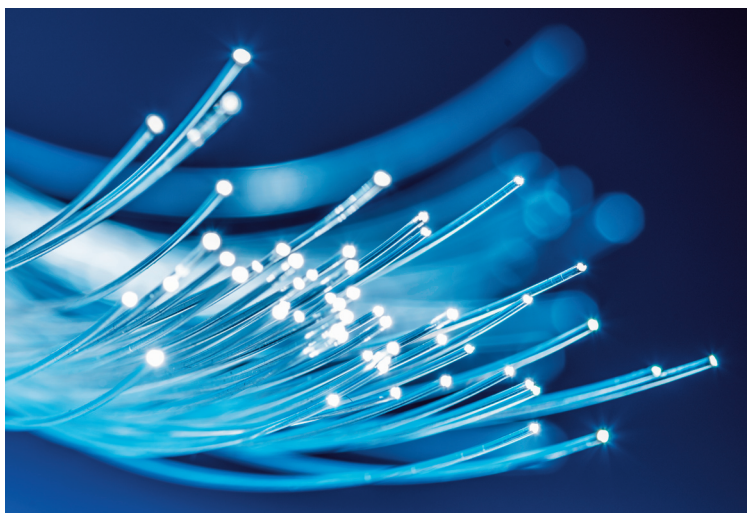
Les maires entendent quotidiennement ces préoccupations dans leurs secrétariats. Au sein d'associations d'élus telles que l'Association des Maires de France, ils se doivent d'être les garants d'une connectivité qui s'est imposée comme la trame invisible de la cohésion nationale. Personne n'accepte plus une « France à deux vitesses ». Pour un maire, garantir la connectivité ne se limite plus à assurer un réseau ; il s'agit d'ouvrir son territoire au monde, de

permettre à ses habitants d'entreprendre, de se soigner, d'apprendre et de participer à la vie publique, à égalité avec tous les autres. Il n'y a pas de « petites communes » sur ce sujet : à toutes les échelles, la connectivité est le langage commun des politiques locales, un champ d'inégalités à réduire et une dimension de souveraineté à reconquérir.

« La responsabilité des maires est immense : relier sans exclure, moderniser sans déshumaniser, accélérer sans oublier ceux qui restent au bord du réseau »

Un projet politique à la croisée des transitions

Aujourd'hui, alors que l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la donnée publique ou la dématérialisation transforment le quotidien des administrations locales, les maires se trouvent à la croisée de toutes les transitions : écologique, numérique, sociale. Leur responsabilité est immense : relier sans exclure, moderniser sans déshumaniser, accélérer sans oublier ceux qui restent au bord du réseau. Dès lors, la connectivité ne constitue pas seulement un horizon technologique, mais bien un véritable projet politique. ●



POUR UN NUMÉRIQUE ET UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE TOUS !

Jérôme NEVEUX

- Maire de Jaunay-Marigny
- Président de l'Association des maires de la Vienne
- Conseiller départemental de la Vienne



Nous, élus locaux à la tête de petites, moyennes ou grandes collectivités, sommes, comme tout un chacun, frappés par le développement effréné de l'intelligence artificielle dans tous les aspects de la vie quotidienne. Cette technologie transforme en profondeur notre société, notre économie et nos habitudes, parfois de manière visible... souvent de façon plus discrète, mais tout aussi impactante ! Au-delà des aspects personnels, l'intelligence artificielle redéfinit déjà les contours de l'administration publique. Elle s'invite dans nos systèmes d'information, dans la gestion des services, dans la relation aux usagers. Elle promet des services publics plus rapides, plus efficaces, plus personnalisés, notamment grâce à l'automatisation de certaines tâches administratives dites répétitives.

Cette évolution peut libérer du temps pour les agents publics et leur permettre de se recentrer sur des missions à forte valeur

« Le déploiement de l'intelligence artificielle ne doit pas profiter uniquement aux plus grandes collectivités ou aux mieux dotées »

ajoutée humaine... mais cette promesse ne saurait être tenue sans vigilance ni accompagnement. Le déploiement de l'intelligence artificielle ne doit pas profiter uniquement aux plus grandes collectivités ou aux mieux dotées. Il est de notre responsabilité collective de faire en sorte que toutes les communes, y compris les plus petites, y trouvent leur place et leur intérêt. Nous devons aussi veiller à ce qu'aucun citoyen ne soit laissé sur le bord du chemin. Les plus vulnérables, les plus âgés, ceux qui n'ont pas accès au numérique ou ne le maîtrisent pas, doivent pouvoir continuer à accéder à des services publics de qualité. La lutte contre la fracture numérique est plus que jamais un enjeu de cohésion sociale. Elle passe par le développement de lieux d'accueil, par la formation, et par le renforcement du rôle essentiel des conseillers numériques. Car, ne l'oublions pas, un outil n'est utile que s'il est compris, maîtrisé et accepté !

Il nous revient aussi d'être particulièrement attentifs à la sécurité des données traitées par ces outils. La conformité au RGPD doit être une exigence non négociable afin d'éviter des dérives inacceptables. À l'heure de la sobriété énergétique et de la transition écologique, il est enfin de notre devoir d'opter pour des solutions numériques peu consommatrices d'énergies. Nous avons donc un rôle clé à jouer dans cette transition : impulser l'innovation là où elle est utile, rendre l'intelligence artificielle accessible au plus grand nombre, accompagner nos agents dans leur utilisation et toujours veiller à la préservation des deniers publics. L'IA peut améliorer le travail de nos agents, encore faut-il qu'elle soit pensée comme des outils au service de l'humain, et non comme des fins en soi. ●



La souveraineté alimentaire sera à l'agenda des prochaines élections municipales



Pour sa 12^e édition, le Forum Open Agrifood met en avant les enjeux de la souveraineté alimentaire pour la France. Dans un contexte marqué par les crises climatiques, sanitaires et économiques, cette notion interroge la capacité des territoires à garantir à leurs administrés une alimentation saine, de qualité, accessible et, autant que faire se peut, produite localement.

À l'heure du Congrès des Maires et des élections municipales, la question n'a jamais été aussi présente : la souveraineté alimentaire est-elle un levier de l'action municipale ?

La souveraineté alimentaire est un fil rouge des politiques locales

Alors que les maires et les présidents d'intercommunalités sont appelés à répondre à des urgences multiples — santé, cohésion sociale, éducation, économie, transition écologique — la souveraineté alimentaire s'impose comme un point de convergence entre ces enjeux. Elle relie l'action quotidienne des communes à une vision d'avenir pour le territoire.

L'accès à une alimentation de qualité, la préservation des terres agricoles, la relocalisation des productions et la structuration de filières de proximité participent directement à la vitalité économique et à la transition écologique. Garantir à chacun une alimentation saine et durable ne relève plus seulement de l'agriculture : c'est aussi une question d'aménagement du territoire et de justice sociale.

Les crises récentes ont révélé la fragilité de nos systèmes d'approvisionnement, mais aussi la capacité des communes à organiser des réponses collectives : soutien aux producteurs, marchés locaux, restauration collective durable, logistique mutualisée. Cette dynamique locale, encore trop peu reconnue, mérite aujourd'hui d'être partagée, consolidée et mise en débat.

Le Forum Open Agrifood, espace de co-construction locale

C'est dans cet esprit que s'inscrit le forum Open Agrifood, espace de dialogue et d'action entre élus, acteurs agricoles, associations et citoyens. Il vise à mettre en dialogue ces acteurs autour de thématiques essentielles à l'alimentation de demain et représente une opportunité d'ouvrir les perspectives pour les futurs mandats municipaux. En croisant les regards, ce Forum permet de dégager des pistes concrètes.

Les thématiques essentielles

Les débats aborderont des sujets clés : production locale, rôle du consommateur, modèles agricoles, traçabilité, éducation à l'alimentation, agenda politique et médiatique. Ces thématiques traduisent une conviction partagée : les territoires doivent rester ou redevenir acteurs de leur système alimentaire, de la terre à l'assiette.

Plus largement, le Forum veut retisser un récit collectif autour de l'agriculture et de l'alimentation. Il y a urgence à renouer un pacte entre la société

française et ceux qui la nourrissent. Ce dialogue est indispensable, car aucune solution durable ne peut émerger d'un seul point de vue ; elle naîtra de la rencontre entre savoirs, pratiques et volontés.

Avec les PAT, les collectivités territoriales en première ligne

Les communes disposent déjà d'outils pour agir, au premier rang desquels les projets alimentaires territoriaux (PAT). Pensé pour rapprocher production, transformation et consommation locales, cet outil souple à la main de ses concepteurs permet d'articuler les politiques agricoles, sociales, éducatives et environnementales à l'échelle d'un bassin de vie. Certaines métropoles comme Lyon, avec son PATLy, ou Bordeaux, qui a adopté son projet alimentaire pour la période 2023-2030, en font déjà un levier structurant de leur action territoriale.

À leurs côtés, d'autres initiatives se développent : restauration collective durable, partenariats avec les écoles ou les établissements médico-sociaux, revitalisation de marchés de gros avec des carreaux de producteurs locaux. La réussite de ces actions dépend largement de la coopération des acteurs, de la gouvernance partagée et de la continuité politique.

En réunissant les acteurs engagés dans les PAT et les collectivités qui souhaitent s'en inspirer, le Forum Open Agrifood contribue à faire émerger une dynamique collective durable entre acteurs publics et privés, au service d'une alimentation locale et accessible à tous.

À l'approche des élections municipales, la souveraineté alimentaire peut devenir un axe structurant des futurs mandats. Elle offre aux élus un terrain d'engagement concret, ancré dans le quotidien des habitants, tout en dessinant une perspective de long terme pour le territoire.

FORUM OPEN AGRIFOOD 2025

24 nov. – débat citoyen de 18h à 20h30

25 nov. – Forum de 8h à 16h (controverses, tables rondes...)

Centre de conférences d'Orléans – 9 Place du 6 juin 1944

Inscriptions : <https://bit.ly/478lhjG>

Programme : <https://www.openagrifood.org/le-forum-open-agrifood-2025/>



PETITE ENFANCE : UN DÉFI À RELEVER, UNE PROMESSE À TENIR

Daniel CORNALBA

► Maire de L'Etang-la-Ville
► 1er conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine



Avec la création du service public de la petite enfance (SPPE), les communes deviennent les véritables pilotes de cette politique essentielle aux familles. Encore faut-il que l'État leur en donne réellement les moyens. La fin d'un mandat invite au bilan, mais aussi à tracer des perspectives. Et s'il est un champ où l'action locale se révèle déterminante, c'est bien celui de la petite enfance. Depuis le 1er janvier 2025, la mise en place du SPPE marque un tournant décisif, notamment pour les équipes municipales chargées de mettre en œuvre cette politique.

(2) Elle est évidemment aussi une exigence pour garantir un lieu sûr et accueillant pour le jeune enfant à un âge décisif de son développement.

(3) Enfin, cette politique participe aussi à l'égalité entre les femmes et les hommes, les mères restant encore trop souvent contraintes dans leur parcours professionnel faute de solutions d'accueil.

Une opportunité pour une décentralisation réussie

Suite aux scandales ayant ébranlé la confiance dans certaines structures ces dernières années, la loi confie désormais aux communes le rôle d'autorité organisatrice de la petite enfance. Elles

« Le Service public de la petite enfance pourrait incarner ce que devrait être une décentralisation équilibrée »

doivent recenser les besoins, informer et accompagner les parents, planifier le développement d'une offre d'accueil au regard des besoins du territoire et garantir la qualité de cet accueil, en lien avec les départements et l'État.

Mais cette responsabilité exige des moyens à la hauteur :

- Des données partagées avec les CAF, pour adapter l'offre aux réalités locales, et un dialogue renforcé avec les différents acteurs qui contribuent au développement de moyens de garde collectifs ;
- Une réponse à la pénurie de professionnels, faute d'une filière structurée de la petite enfance ardemment attendue par les élus comme par les gestionnaires de crèches ;
- Des financements suffisants, alors que l'État reconnaît ne compenser que la moitié du coût du transfert de compétence, excluant au passage les communes rurales du dispositif.

Sans ces leviers, le risque est grand que l'ambition nationale ne retombe. Pourtant, le SPPE pourrait incarner ce que devrait être une décentralisation équilibrée : un État garant des moyens et des standards nationaux en matière de qualité pour éviter les dérives du passé, et des collectivités libres d'adapter les politiques publiques aux besoins concrets du terrain.

Au-delà des chiffres, un enjeu de confiance

La baisse démographique à venir et la réduction historique du nombre de naissances ne doivent pas être lues sous le prisme d'une simple équation budgétaire. L'écart persistant entre le nombre d'enfants désirés et les naissances réelles dit autre chose : un besoin de confiance, de services, d'accompagnement. Cette évolution nous invite à repenser nos politiques éducatives, de la petite enfance à l'école, et à mieux prendre en compte les besoins spécifiques de chaque enfant. Autant de chantiers où les communes sont en première ligne. Dans une période politique fragmentée, l'éducation et la petite enfance demeurent des causes capables de rassembler. Parce qu'elles touchent à l'essentiel : l'égalité entre nos territoires, la confiance des familles et la préparation de la société de demain. ●



Les communes, pionnières de longue date

Bien avant l'État, les collectivités ont investi le champ de la petite enfance : création de crèches, soutien aux structures associatives, relais d'assistantes maternelles, maisons de la parentalité, passerelles vers l'école maternelle, aménagements urbains pensés pour les enfants... Cette préoccupation constante traduit une conviction : la petite enfance est au croisement des priorités locales.

(1) Une offre d'accueil de la petite enfance de qualité et en quantité suffisante est une incontestable source d'attractivité pour nos communes, afin de répondre aux attentes de parents désireux de s'établir dans un cadre favorable à l'épanouissement de leur famille.

UNE RÉPUBLIQUE À HAUTEUR D'ENFANT

Sarah EL HAÏRY

► Haute-commissaire à l'enfance



La place donnée à l'enfant dans nos politiques publiques est un révélateur de notre vision de la société. Longtemps, l'enfant n'a été considéré qu'à travers ses besoins élémentaires - se nourrir, être gardé, être éduqué - sans que l'on se demande vraiment quelle place il occupe dans la cité, dans nos décisions, dans notre regard collectif.

Or penser une République à hauteur d'enfant, c'est changer d'échelle. C'est refuser que l'enfance soit une variable d'ajustement et affirmer qu'elle constitue notre première richesse commune.

C'est dans cet esprit que le Haut-Commissaire à l'Enfance a été créé en février 2025. Décorré de l'instabilité institutionnelle, cette structure permet de bâtir une politique publique sur le long terme, s'appuyant sur une coordination interministérielle et sur les acteurs essentiels du territoire, les élus locaux, au cœur des décisions. Face à la diversité des situations locales et des besoins spécifiques de chaque enfant, il nous faut écouter, concerter, innover, valoriser les bonnes pratiques, et co-construire.

Depuis le 1er janvier 2025, avec la création du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), la France s'est engagée dans une transformation profonde : offrir à chaque famille, sur chaque territoire, une solution d'accueil adaptée, et à chaque enfant un départ dans la vie fondé sur l'égalité des chances. Les communes, désormais autorités organisatrices du SPPE, sont au cœur de cette révolution silencieuse. Elles inventent, expérimentent, réinventent des formes d'accueil de proximité : micro-crèches municipales ou familiales, MAM, crèches interentreprises, relais petite enfance intégrés aux écoles...

Penser une République à hauteur d'enfant, c'est regarder nos villes non plus seulement avec les yeux de l'adulte pressé, mais avec ceux de l'enfant curieux, confiant et libre. C'est construire un espace public pensé pour les plus petits, où les trajets du quotidien entre le logement, l'école, le travail deviennent cohérents, fluides et humains. Chaque trottoir abaissé pour une poussette, chaque place

« Penser une République à hauteur d'enfant, c'est refuser que l'enfance soit une variable d'ajustement et affirmer qu'elle constitue notre première richesse commune »

de crèche ouverte, chaque professionnel mieux formé sont des actes politiques forts. Ce sont des choix de société.

Investir dans la petite enfance, c'est investir dans le lien social. Les élus le savent : lorsqu'un parent trouve une solution de garde à proximité de son emploi, c'est tout un bassin de vie qui se structure. Les commerces se maintiennent, les entreprises recrutent plus facilement, les temps de trajet diminuent, la qualité de vie augmente. C'est aussi un levier puissant de lutter contre le phénomène des villes-dortoirs, en redonnant une âme et une dynamique aux communes périurbaines et rurales.

Mais cet investissement ne peut plus reposer sur les seules épaules des collectivités. Il faut imaginer de nouveaux modèles de financement, souples, agiles et territorialisés. Le Haut-commissariat travaille d'ailleurs sur une nouvelle modélisation du contrat d'impact social (CIS) mobilisant des partenaires publics et privés autour d'un objectif commun, l'enfant.

De la même manière, les synergies locales avec les entreprises, qu'elles financent une place en crèche, participent à un tiers-lieu parental ou soutiennent une formation créent un cercle vertueux : l'entreprise agit pour le bien commun, les salariés gagnent en équilibre de vie, et les enfants bénéficient de conditions d'accueil de qualité.

L'enfance doit redevenir un sujet de mobilisation collective. Elus, Etat, associations, professionnels, entreprises, parents : tous ont un rôle à jouer. Le Haut-commissariat à l'Enfance agit précisément pour cela : relier, fédérer, impulser. Nous travaillons à faire converger les politiques éducatives, sociales et urbaines pour que chaque décision publique, du plan local d'urbanisme à la création d'un pôle emploi-crèche, intègre cette exigence : quelle place pour l'enfant ?

En additionnant les gestes du quotidien, les décisions locales et les innovations financières, nous construisons ensemble la République à hauteur d'enfant que nos territoires appellent de leurs vœux. ●





Métropole
du Grand Paris

La Métropole agit au service de ses 130 communes



Revitalisation des centres-villes

**La Métropole du Grand Paris est
l'intercommunalité qui regroupe les
130 communes de la zone dense urbaine.**

En 2018, la Métropole du Grand Paris s'est engagée, aux côtés des maires, à soutenir les projets de revitalisation des cœurs de villes à travers son programme **Centres-Villes Vivants**. Ce programme offre un véritable accompagnement personnalisé et continu, dans un esprit authentiquement partenarial entre la Métropole et chaque commune. Il a été renforcé par la création de la foncière Centres-Villes-Vivants.

Centre-Ville de Sceaux (92)

Pour en
savoir plus



metropolegrandparis.fr

S
E
N
T
R
I
B
U
N
E
SLA DÉ-COMMERCIALISATION
VA-T-ELLE VIDER NOS
CENTRES-VILLES ?

À l'heure où l'on croyait avoir digéré les traumatismes de la désindustrialisation, une nouvelle vague menace nos territoires : la dé-commercialisation. Les fermetures de commerces se multiplient, les vitrines se vident, et les plateformes mondiales – Amazon, Shein, Temu – captent une part croissante de la consommation. Ce bouleversement n'est pas seulement économique : il touche au cœur de la vie locale, sociale et démocratique.

Les maires et les élus de terrain en constatent chaque jour les conséquences. Un centre-ville déserté, c'est plus qu'un manque d'animation : c'est une perte d'identité collective, un recul du lien social et une fracture territoriale qui s'aggrave entre grandes métropoles encore dynamiques et villes moyennes fragilisées.

La question posée aux élus, aux parlementaires et aux partenaires économiques est simple : que voulons-nous pour nos territoires ?

- Des villes où le commerce reste un pilier de cohésion et d'emploi local.
- Des espaces de proximité capables d'offrir une alternative au consumérisme mondialisé.
- Des territoires attractifs où la vitalité économique nourrit la confiance démocratique.

Répondre à la dé-commercialisation suppose d'oser un nouveau pacte territorial : fiscalité plus équitable entre commerces physiques et plateformes, soutien renforcé aux programmes de revitalisation (Action Cœur de ville, Petites Villes de Demain), et surtout alliances inédites entre élus, enseignes, acteurs de la mobilité, de l'énergie, de la banque, de l'immobilier et du numérique. Les contributeurs de ce dossier proposent ainsi une palette de solutions pour repenser le commerce comme un service public de proximité, garant de l'identité et de l'avenir de nos communes.

Adèle Hospital

Décommercialisation des centres-villes : les parlementaires passent à l'offensive française ?

Le commerce de centre-ville est-il en train de connaître une lente agonie à l'instar de ce que l'industrie française a subi avec la désindustrialisation ? La question se pose effectivement avec acuité à mesure que le terme de « décommercialisation » est de plus en plus évoqué dans les débats. Les parlementaires sont globalement mobilisés pour enrayer ce déclin et ne pas le considérer comme inexorable mais au contraire réversible pour revitaliser les cœurs de ville.

Un chiffre tout d'abord fait froid dans le dos. Codata, une société spécialisée dans la collecte de données immobilières commerciales, a dévoilé en juillet dernier un indicateur préoccupant : en 20 ans, la part des commerces inoccupés en centre-ville a tout simplement doublé dans les 390 communes de plus de 15 000 habitants passées au crible par l'étude. D'un taux de vacance de 5,94 % en 2004, on est passé maintenant à 10,85 % en 2024.

Le phénomène est multifactoriel d'où la complexité à résoudre l'équation pour endiguer cette désertification rampante des centres-villes. Le premier facteur tient dans l'étalement urbain qui n'a cessé de croître durant ces dernières années et où se sont implantées des zones commerciales périphériques sans discontinuer en dépit de certains textes régulateurs plus stricts. En 2020, Procos, la fédération professionnelle du commerce spécialisé relevait que les 1 500 zones de ce genre recensées en France, représentaient 75 % des dépenses en magasin des Français.

À cela s'est ajoutée l'explosion du commerce électronique. La crise sanitaire du Covid-19 et les confinements ont nettement stimulé la consommation en ligne au détriment des boutiques physiques situées dans les artères du centre-ville. Ce renversement de paradigme a coïncidé en parallèle avec les transformations urbaines opérées par de nombreuses mairies avec par exemple, l'augmentation des rues piétonnes, le déploiement de tramways et de bus, la raréfaction des places de stationnement (voire des parkings) et le renchérissement des tarifs horaires sans parler de la congestion du trafic routier aux heures de pointe qui n'est plus seulement spécifique aux très grandes villes comme Paris, Lyon ou Marseille. Pour les périurbains et les ruraux, le centre-ville est ainsi devenu de moins en moins accessible.

Enfin, le coup de grâce pour les commerces de proximité provient de l'augmentation constante des baux commerciaux. De la base 100 en 2008, l'indice Insee est dorénavant rendu à 134,4 en 2024. Pour les petits commerces, la boucle devient forcément de plus en plus compliquée à boucler d'autant que les coûts énergétiques ont également bondi depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine et alourdi la facture. Les baisser de rideaux se sont accrus au point que la décommercialisation du centre-ville est un phénomène avéré.

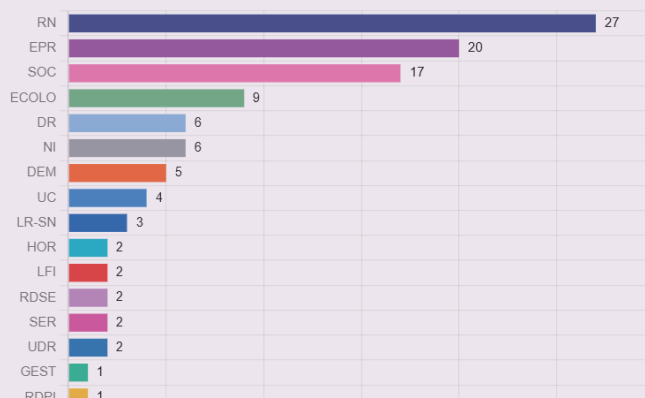
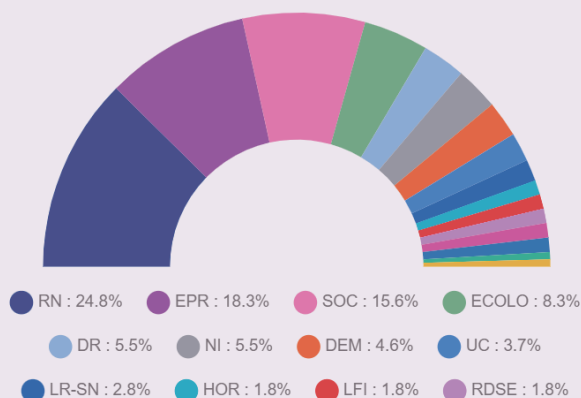
(voir graphique ci-dessous). Tout le spectre politique est représenté du Rassemblement national à la France insoumise en passant par la Droite républicaine, l'Union centriste et les groupes socialistes. Paradoxalement, il s'avère que ce sont les écologistes les plus discrets sur ce thème.

Les parlementaires impliqués contre la décommercialisation

La bonne nouvelle est que les élus à l'Assemblée nationale et au Sénat s'emparent du sujet même si c'est parfois de l'ordre du micro-sujet territorial ou d'une problématique catégorielle. Depuis le début de l'actuelle législature, 65 amendements ont été déposés dans le cadre de divers textes législatifs et 34 questions ont été posées. Sans surprise, les récipiendaires les plus sollicités sont le ministère de l'Economie et le ministère du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de l'ESS. Les thèmes sont variés. Cela va de l'impact du désengagement de la société de livraison Mondial Relay dans les relais colis que les commerçants proposent à l'impact du commerce en ligne sur ces mêmes commerçants, en passant par les fermetures plus fréquentes des maisons de la presse et des salons de coiffure ou même la sanction concernant les boulangers faisant travailler leurs salariés un 1er mai !

Autre observation que souligne la plateforme de veille sociétale Follaw : les questions et les amendements sont issus de toutes les formations politiques et de toutes les régions, y compris d'élus parisiens comme la sénatrice LR, Catherine Dumas, qui interroge sur la baisse préoccupante de boucheries et charcuteries à Paris. Néanmoins, le sujet de la décommercialisation est fortement préempté par le Rassemblement national (24,8 % des interventions), suivi par Ensemble pour la République (18,3 %) et le Parti socialiste (15,6 %). A noter enfin, l'activité importante du lobbying des CCI et des organisations et fédérations professionnelles au nombre de 32 acteurs décomptés.

Connectez-vous dès maintenant sur Follaw.SV, et accédez gratuitement et simplement à votre veille 100 % personnalisée en fonction de vos enjeux : <https://app.follaw.sv/>



Des propositions de loi dans le tuyau

Au-delà des débats sur les bancs des assemblées, quatre propositions de loi sont depuis mars et mai 2025 en première lecture à l'Assemblée nationale. Deux d'entre elles portent précisément sur la problématique de la décommercialisation avec le texte porté par Danielle Brulebois (EPR) sur la revitalisation des centres-villes et celui défendu par François Piquemal (LFI) sur la préservation du petit commerce de proximité. Leur future adoption est certes plus incertaine en termes d'agenda du fait de la fragilité du gouvernement actuel.

Toutefois, le rapport d'information déposé le 26 juin par les députés Sandra Marsaud (EPR) et Julien Gokel (PS) sur l'évaluation de l'action du programme Cœur de Ville, maintient la dynamique pour lutter contre la décommercialisation. Lancé en 2018, celui-ci bénéficie aujourd'hui à 243 villes moyennes et a mobilisé 11,5 milliards d'euros à fin 2024 en subventions, prêts et investissements.

Déposé le : 13/05/2025

Dernière mise à jour : 13/05/2025 17e législature

Autoriser, sur la base du volontariat, le travail des salariés des commerces de proximité le 1er mai

PROPOSITION_LOI - Proposition de loi ordinaire

Julien Dive
DR Deputé

Dépot initial : Assemblée Nationale

En cours : 1ère lecture (1ère assemblée saisie)

Déposé le : 18/03/2025

Dernière mise à jour : 18/03/2025 17e législature

Extension de la possibilité de préemption de baux commerciaux dans les mairies aux sociétés civiles immobilières

PROPOSITION_LOI - Proposition de loi ordinaire

Pierre Cazeneuve
EPR Deputé

Dépot initial : Assemblée Nationale

En cours : 1ère lecture (1ère assemblée saisie)

Déposé le : 11/03/2025

Dernière mise à jour : 11/03/2025 17e législature

Préserver le petit commerce de proximité

PROPOSITION_LOI - Proposition de loi ordinaire

François Piquemal
LFI Deputé

Dépot initial : Assemblée Nationale

En cours : 1ère lecture (1ère assemblée saisie)

Déposé le : 11/03/2025

Dernière mise à jour : 11/03/2025 17e législature

Revitaliser les centres-villes

PROPOSITION_LOI - Proposition de loi ordinaire

Danielle Brulebois
EPR Deputé

Dépot initial : Assemblée Nationale

En cours : 1ère lecture (1ère assemblée saisie)

Poursuivre le programme Cœur de Ville

Bien que les deux députés indiquent qu'il n'a pas toujours été facile d'évaluer le programme, leurs conclusions indiquent que ce dernier a été un "accélérateur" de nombreux projets et un outil unanimement salué par les élus locaux eux-mêmes. Ils appellent par conséquent à le prolonger au-delà de 2026 en engageant notamment une réflexion sur la place des villes moyennes.

Un motif d'espoir ? L'édition 2025 de l'Observatoire de la Proximité (ObSoCo) parue fin septembre, montre que la fréquentation des commerces de proximité reste malgré tout élevée. Une majorité de Français s'y rend chaque semaine, souvent pour conjuguer commodité et qualité malgré une offre jugée incomplète, des prix parfois plus élevés, des horaires restreints et une faible présence digitale. Sans oublier des fractures territoriales à combler selon les départements. De quoi nourrir l'activité des parlementaires pour les prochaines échéances.

La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique, économique et des territoires

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE

Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités **politiques** françaises (ministres, parlementaires et élus locaux) et **économiques** autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- ☐ La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 295 €HT soit 311,23 €TTC
- ☐ Le lot 2026 (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle au prix de 890 €HT soit 938,95 €TTC
- ☐ Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données du site www.trombinoscope.com au prix de 1750 €HT soit 1970,95 €TTC
- TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port offert.

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement par :

- ☐ Chèque (à l'ordre de TROMBIMEDIA)
- ☐ Mandat
- ☐ Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

REDONNER VIE AU COMMERCE DE PROXIMITÉ UNE URGENCE POUR NOS CENTRES-VILLES ET NOS QUARTIERS PRIORITAIRES

Bien plus qu'un simple lieu d'achat, le commerce de proximité est le cœur battant de nos villes, un espace de rencontres, de convivialité, de sociabilité et d'identité collective. Pourtant, ce cœur s'essouffle, et nos centres-villes avec eux. Aujourd'hui, un Français sur deux estime que son centre-ville est en perte de vitesse, et un sur quatre le juge quasi désert, marqué par la fermeture de nombreux commerces.¹

Cette dévitalisation est liée à une mutation profonde des modes de consommation. L'ouverture en cours de cinq espaces de vente du géant asiatique SHEIN au sein des grands magasins de centre-ville français est l'illustration douloureuse de cette transformation du commerce, et doit être un signal d'alarme pour tous les acteurs du commerce et de l'aménagement urbain. Au-delà de la concurrence déloyale des plateformes étrangères qui menace le commerce physique avec des produits jusqu'à 69 % non-conformes à nos normes² et des prix cassés permis par une négation de la cause environnementale et des conditions de travail, c'est l'ensemble du modèle traditionnel du commerce qu'il faut aujourd'hui repenser.

Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) sont les premiers touchés par cette déstabilisation profonde et cumulent les difficultés : vacance commerciale, carence en commerces de première nécessité, dégradation des infrastructures, faible attractivité de l'offre, insécurité. Un constat en forme de cercle vicieux, décourageant à la fois pour les commerçants, les consommateurs, et les responsables locaux.

C'est aujourd'hui le modèle même du commerce physique français et ses 150 000 emplois qui sont menacés. En tant qu'acteurs du commerce et de la distribution, de la politique de la ville et des territoires, nous voulons entendre ce que cette crise nous dit : nous

devons bien sûr reconnaître que les attentes des consommateurs ont changé, et vivre ce renouveau comme une occasion d'innover. Mais il est nécessaire aussi que le cadre réglementaire soit respecté par tous.

Faire de cette crise une opportunité de réinvention

Tandis que la recherche de produits à acheter laisse sa place à une quête de praticité, d'expériences à vivre, de sens à partager, le centre-ville se réinvente en lieu de vie, espace serviciel, où se mêlent culture, loisirs, bien-être et lien social. Pour répondre à ces nouvelles attentes, nous devons aussi entendre les besoins des commerçants, en demande d'une égalité de traitement avec les plateformes, d'une simplification des démarches, d'une adaptation des loyers, tout en écoutant les revendications des collectivités, en attente de leviers d'action renforcés pour peser concrètement, en particulier dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain. C'est en faisant converger ces besoins et en adaptant chaque réponse à la réalité du terrain que nous pourrions faire de cette crise une opportunité de réinvention, notamment pour les QPV, à condition d'inscrire chaque réponse dans une stratégie globale de revitalisation, portée par une volonté politique constante.

Afin d'agir conjointement et sur la durée, nous appelons au déploiement d'une politique commerciale ambitieuse, qui redonne aux centres-villes la place qui leur revient dans la vie commerciale, sociale, et patrimoniale française. Pour cela, nous demandons aux pouvoirs publics de lutter contre les distorsions de concurrence à travers une taxation exigeante des achats de biens importés et le déréférencement des plateformes non conformes, de donner davantage de pouvoir aux maires pour construire une stratégie commerciale claire et inclusive pour tous les quartiers et en particulier pour piloter le développement du commerce de proximité dans les centres-villes et les QPV, mais aussi de dynamiser les outils immobiliers et fonciers pour soutenir une politique commerciale efficace.

Ensemble, faisons de cette crise actuelle un terreau d'innovation capable de préserver, dynamiser, réinventer le commerce de proximité, garant d'un cadre de vie apprécié et d'un lien social fondamental sur notre territoire. ●

Dominique Schelcher, Président-Directeur général de Coopérative U, **Frédérique Macarez**, Maire de Saint-Quentin (02), et **Antoine Saintoyant**, Directeur de la Banque des Territoires ont remis le 5 novembre 2025 leur rapport sur l'avenir du commerce de proximité dans les centres-villes et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

1- Etude Elabe, août 2025

2- Etude UFC Que Choisir Petits prix, maxi-risques, octobre 2025



LE PARI DE LA RECONQUÊTE COMMERCIALE DES CENTRES-VILLES

Bernard DELCROS

- Sénateur UC du Cantal
- Vice-président de la commission des Finances
- Président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation



Les commerces de proximité jouent un rôle prépondérant dans la vie des cœurs de villes, et plus largement, dans la vitalité des territoires. Ils participent à l'animation locale, renforcent le lien social et contribuent à l'équilibre du tissu économique. La reconquête du commerce de centre-ville est donc un enjeu politique de premier plan. La dé-commercialisation de ces 50 dernières années s'explique principalement par l'évolution des comportements des consommateurs, accompagnée par les politiques publiques avec le développement de zones commerciales en périphérie des villes. Plus récemment, le commerce en ligne a aussi contribué à fragiliser les centralités historiques.

Cette recomposition spatiale du commerce n'est pas irréversible. Elle appelle une action publique volontariste pour encourager la réinstallation de commerces en centre-ville, soutenir les acteurs locaux qui s'y maintiennent et préserver la diversité de l'offre commerciale de proximité. Selon le baromètre du centre-ville et des commerces, 64 % de la population déclare être attachée à son centre-ville, et même 75 % chez les moins de 35 ans. Les centres-villes disposent donc des atouts nécessaires pour jouer à nouveau un rôle central dans la vie de nos territoires, à condition que les acteurs publics accompagnent leur nécessaire transformation.

Il convient à ce propos de rappeler que plusieurs dispositifs ont été mis en place ces dernières années. Je pense notamment aux

programmes "Action Cœur de Ville", qui accompagne près de 250 villes moyennes, et "Petites Villes de Demain", qui soutient plus de 1 600 bourgs-centres dans leurs projets de revitalisation. La mise en œuvre du nouveau zonage France Ruralités Revitalisation (FRR), depuis juillet 2024, constitue aussi un levier efficace en faveur de l'installation des commerçants dans les petites villes grâce à un dispositif fiscal attractif.

Toutefois, si ces programmes jouent un rôle important et sont bien identifiés localement, il est nécessaire d'aller plus loin. Bâtir la ville de demain nécessite une politique ambitieuse en matière d'urbanisme et d'habitat, capable de repenser nos manières de vivre et de concevoir l'espace pour répondre aux attentes des nouvelles générations, qui aspirent à plus d'ouverture, de nature et de qualité de vie. Il ne s'agit pas de reconstruire le centre-ville d'hier, mais d'inventer de nouveaux lieux de vie, adaptés aux usages contemporains, privilégiant la proximité, la qualité des produits, la durabilité et les circuits courts.

Les commerces de demain devront donc être à la fois des lieux de consommation responsable, de lien social et d'ancrage territorial. C'est dans cette perspective qu'il nous faut penser la revitalisation des centres-villes. Non pas comme un simple enjeu économique,

« Il ne s'agit pas de reconstruire le centre-ville d'hier, mais d'inventer de nouveaux lieux de vie, privilégiant la proximité, la qualité des produits, la durabilité et les circuits courts »

mais comme un véritable projet de société. Partout en France, de nombreuses communes ont déjà engagé cette transformation, souvent avec succès. Mais il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'un processus de long terme. De nouvelles mesures doivent également être mises en œuvre pour rééquilibrer la concurrence avec le commerce en ligne, une problématique qui fera l'objet de discussions lors du PLF pour 2026. La Délégation sénatoriale

aux collectivités territoriales et à la décentralisation, que je préside, a déjà mené plusieurs travaux sur la revitalisation des centres-villes. Je proposerai qu'elle engage un nouveau cycle d'étude et de propositions concrètes afin d'identifier les leviers les plus efficaces pour accélérer cette transformation. En conclusion, je suis convaincu que le pari de la revitalisation des centres-villes peut être gagné mais il doit s'appuyer sur une approche globale et dynamique, alliant politiques publiques ciblées, accompagnement des acteurs locaux et soutien aux dynamiques associatives. ●



UN ENJEU VITAL : RÉARMER NOS CENTRES-VILLES POUR PRÉSERVER LA COHÉSION TERRITORIALE

Rémy POINTEREAU

- Sénateur LR du Cher
- 1er vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- 1er vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation



La dévitalisation commerciale n'est pas un sujet secondaire. Elle menace la vie locale, l'emploi, le lien social et la confiance démocratique. Lorsqu'un centre-ville se vide de ses commerces, ce n'est pas seulement une vitrine qui s'éteint : c'est un territoire qui s'affaisse, une identité collective qui se délite. Un centre-ville qui meurt, c'est un territoire qui s'éteint. Face à ce défi, le Sénat s'est très tôt saisi du sujet. Dès 2016, nos travaux ont alerté sur la fracture territoriale entre métropoles attractives et villes moyennes fragilisées. Ces constats ont abouti en 2018 à la proposition de loi « Pacte national pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs », adoptée par le Sénat le 14 juin 2018 après neuf mois de travail transversal associant tous les groupes politiques.

De cette proposition de loi, de nombreuses mesures structurantes ont été intégrées dans la loi ELAN. Le Sénat a défini précisément les périmètres d'intervention, ouvrant le dispositif à tous les territoires et assurant que les secteurs d'intervention des ORT soient caractérisés par une forte densité commerciale, la présence de monuments remarquables ou un habitat ancien significatif. Ces outils ont permis de renforcer la stratégie des élus en matière d'aménagement commercial et de développement local. Les Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT), inspirées du dispositif sénatorial « OSER », constituent le cœur de la politique de revitalisation. Conventionnées entre villes, intercommunalités et État, elles permettent aux élus de mettre en œuvre un projet global intégrant logement, commerce et équipements. Elles offrent des leviers concrets : suspension de projets périphériques menaçant l'équilibre des centres, dispense d'autorisation d'exploitation commerciale pour les projets structurants, renforcement des droits de préemption, accès prioritaire aux aides de l'ANAH,

et obligation d'information préalable avant fermeture de services publics. Lors de notre mission conjointe de contrôle, 60 % des élus ont confirmé que ces outils contribuaient efficacement à la revitalisation, même si seule la moitié d'entre eux maîtrise encore pleinement leur fonctionnement.

La dévitalisation commerciale n'est pas une fatalité : c'est un signal d'alarme qui nous oblige à agir. Cette approche donne aux élus locaux les moyens d'anticiper et de réguler les dynamiques commerciales. Pour répondre aux défis actuels et garantir la pérennité des centres-villes, nous proposons de poursuivre plusieurs mesures concrètes. Il s'agit de créer un fonds dédié à la revitalisation commerciale, complémentaire des fonds existants (DETR et DSIL), d'établir un outil fiscal comparable au dispositif Denormandie pour faciliter la rénovation des commerces, de simplifier drastiquement les dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, en adaptant les offres aux besoins réels des élus, et de notifier pour chaque ville l'enveloppe pluriannuelle

prévisionnelle de l'État et de ses partenaires afin de sécuriser la planification des projets de revitalisation.

Nous souhaitons également essaimer et faire fructifier l'esprit « Petites Villes de Demain » en lançant une démarche « Territoires de demain ». Cette initiative permettra d'accompagner à plus vaste échelle les territoires ruraux volontaires dans la conduite de leurs projets structurants et d'établir, à destination des

élus, un recensement exhaustif de l'ingénierie publique existante sur le territoire, afin de rendre ces outils plus accessibles et opérationnels (Rapport d'information n° 40, 2025-2026, 15 octobre 2025 - Mme Nicole Bonnefoy et M. Louis-Jean de Nicolay).

Le Sénat continue ainsi d'agir pour que nos cœurs de ville restent des lieux de vie, de commerce et de lien social. Redonner vie aux centres-villes, c'est renforcer la cohésion de nos territoires et la confiance des citoyens dans leurs élus et dans la République. ●

« Les Opérations de Revitalisation de Territoire constituent le cœur de la politique de revitalisation »



REVITALISER NOS CENTRES-VILLES : UN ENJEU POUR TOUS LES TERRITOIRES

Stéphane DELAUTRETTE

- Député Socialistes et App. de la Haute-Vienne
- Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Président de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation



Depuis vingt ans, de nombreuses vitrines fermées et rideaux de fer baissés témoignent des difficultés rencontrées par nos centres-villes. La France, longtemps reconnue pour ses places animées, ses librairies et ses cafés, voit peu à peu s'affaiblir l'activité sociale et économique de ses cœurs urbains. Ce phénomène, accéléré par le développement du e-commerce, des zones commerciales périphériques et des changements de consommation liés à la pandémie et à l'inflation, fragilise nos villes et met en péril la qualité de vie des habitants. Entre 2023 et 2024, la fréquentation des

magasins en centre-ville a encore reculé de 1,8 %, plus fortement que dans les périphéries ou les centres commerciaux. La vacance commerciale atteint 10,64 %, tandis que les autorisations d'installation chutent de 67 % en cinq ans. Ces chiffres traduisent une urgence politique et sociale.

Le commerce de proximité n'est pas qu'une activité économique : il est une composante essentielle du lien social des quartiers, le cœur battant de la vie urbaine. La dé-commercialisation nourrit le sentiment d'abandon, renforce l'isolement et alimente les discours populistes sur les fractures territoriales et politiques. La baisse des achats en vêtements, les choix vers le discount ou la seconde main montrent que la consommation ne suffit plus à soutenir les villes. Les habitants se tournent vers des périphéries plus accessibles, équipées de parkings gratuits et de services multiples, délaissant le centre qu'ils jugent cher et difficile d'accès.

« Les collectivités locales doivent avoir les moyens de définir des stratégies adaptées à chaque territoire et de mobiliser le foncier public »



Le programme Centres-Villes Vivants, lancé en 2018 par la métropole du Grand-Paris, a contribué à montrer une autre voie : soutenir le commerce de proximité, revaloriser les espaces publics et recréer des lieux de vie. Mais pour inverser la tendance, il faut une mobilisation collective. L'État doit relancer des dispositifs comme le Fisac et encourager la requalification commerciale ; les collectivités locales doivent avoir les moyens de définir des stratégies adaptées à chaque territoire et de mobiliser le foncier public ; les commerçants doivent être accompagnés pour s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation.

La reconquête des centres-villes passe aussi par une redéfinition de leur rôle : ils ne doivent plus être seulement des lieux d'achat, mais des espaces de convivialité, de culture et de services. Cafés, restaurants, librairies, lieux d'animation et de culture doivent redevenir les moteurs du déplacement des habitants, créant un lien social indispensable à la cohésion et au dynamisme urbain. Réinvestir nos centres-villes, c'est réaffirmer une vision d'un certain aménagement du territoire : des territoires vivants, accessibles, solidaires et durables. Je refuse de laisser le commerce et la vie urbaine aux seules logiques financières et au profit des grandes enseignes périphériques. Il est temps de reconstruire le cœur de nos villes, de protéger le commerce local et de restaurer la fierté et la dignité de nos habitants. Nos centres-villes peuvent et doivent redevenir le cœur battant de nos territoires, où économie, lien social et convivialité s'entrelacent pour le bien commun. ●

RECOMMERCIALISER LA FRANCE

Le commerce n'est pas une activité parmi d'autres : il est le cœur battant de nos territoires. Lieux de vie, de rencontre, d'échange, nos commerces sont un pilier de l'emploi local, ils structurent nos centres-villes et nos périphéries. Leur dynamisme est à juste titre perçu comme le reflet de celui des villes qui les abritent, ou inversement.

Or les habitudes de consommation changent à toute vitesse, sous nos yeux. Le développement du e-commerce, la transition écologique, les difficultés de pouvoir d'achat impactent fortement l'activité commerciale dans notre pays.

Autant de mutations de notre économie dont vous, parlementaires, élus locaux et décideurs publics, connaissez les effets sur les territoires et vos administrés.

Au-delà de ces sujets ambitieux, il y a aussi les friches industrielles et commerciales, les rues délaissées par les commerces, l'explosion des offres de biens et de services à bas prix.

La mutation des modèles économiques emporte avec elle nos visions de l'aménagement du territoire et des entreprises du commerce qui ont tant contribué à la vitalité de nos villes et qui représentent plus de 3 millions d'emplois en France.

Face à ces nouvelles réalités, le choix nous appartient. La France a suffisamment pâti de la désindustrialisation de son économie, elle ne peut se décommercialiser. Affaiblir le commerce, c'est fragiliser tout un écosystème territorial.

Face aux commerçants se dressent des plateformes asiatiques comme Shein et Temu qui promeuvent des modes de consommation qui n'ont rien de vertueux, et dont la puissance économique s'appuie sur des pratiques commerciales agressives, une fiscalité contournée et une opacité sociale et environnementale préoccupante.

Ces plateformes prospèrent en ignorant les règles que respectent les acteurs français et européens, détruisant les emplois, désertifiant

certaines rues commerçantes et sapant la compétitivité de nos entreprises.

Face à ce constat, deux options s'offrent à nous : se résigner ou agir. Acteurs du commerce dans les territoires, nous faisons le choix de l'action. En dénonçant une concurrence déloyale qui fausse le marché. En rappelant le rôle vital du commerce dans la cohésion territoriale. En transformant les sites commerciaux, pour qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles attentes des Français.

Il ne s'agit pas d'opposer les formes de commerce, ni de rejeter la modernité mais d'exiger que les mêmes règles s'appliquent à tous. D'alerter les consommateurs sur le coût social et écologique des pratiques de ces acteurs. Et de protéger le modèle d'un commerce fondé sur la proximité, le lien humain et l'ancrage local.

La France peut et doit prendre la tête de ce combat. Forte de son histoire, de sa voix qui porte en Europe, elle peut proposer et entraîner. À titre d'exemple, nous soutenons la taxe de 2 € par article sur les colis en provenance de Chine, mesure juste et nécessaire, que nous appelons à généraliser au niveau européen.

Mais la régulation ne suffira pas sans la mobilisation des territoires.

Mesdames, Messieurs les maires, vous êtes les premiers acteurs de la recommercialisation à venir. Sur la dernière mandature, la proportion de commerces vacants dans les centres-villes a certes continué à croître, mais dans de bien moindres proportions que pendant la précédente. Parmi 355 villes françaises étudiées, plus de 38 % sont parvenues à réduire le pourcentage de locaux vacants entre 2019 et 2024.

Pour parvenir à recommercialiser, les solutions sont entre vos mains : fixer le cadre, réhabiliter, développer l'emploi, veiller à l'accessibilité et à la qualité de l'expérience que vivent les habitants et les clients, assurer le confort des uns sans nuire à la praticité pour les autres, animer la ville et la

rendre plus désirable...

Pour cela, il faut de tout : des centres villes attractifs et des centres commerciaux ou retail parks adaptés aux nouveaux besoins. Chaque centre commercial compte en moyenne plus de 400 salariés : permettre la transformation de ce commerce de périphérie est donc également une source d'opportunités pour améliorer la qualité de vie de tous

Ensemble, fédérons nos forces, partageons les bonnes pratiques, inventons de nouveaux modes d'action. Ne cédonsons ni au simplisme ni à la tentation punitive, qui décourage ceux qui entreprennent. Faisons le pari du dialogue, de la confiance et de la coopération.

Parce qu'en matière de commerce comme en toute matière, la France a déjà prouvé sa capacité à se réinventer.

Décommercialiser ou recommercialiser ? Le choix nous appartient. ●



© Greg Gonzalez

Marie Cheval
Présidente de la
Fédération des Acteurs
du Commerce dans les
Territoires



RÉENCHANTONS LE COMMERCE DE CENTRE-VILLE

Christophe BOUILLON

- Maire de Barentin
- Président de l'Agence nationale de la Cohésion des territoires
- Président de la Communauté de communes Caux-Austreberthe
- Président de l'Association des petites villes de France
- Conseiller départemental de la Seine-Maritime



Dé-commercialisation. Si le mot n'est pas encore entré officiellement dans le dictionnaire, c'est un phénomène bien réel dans les villes petites et moyennes. De quoi parle-t-on ? Il s'agit de la disparition ou de l'absence de reprise des commerces situés dans les centres-villes de ces communes. Elle est mesurée par un indicateur que les maires surveillent comme le lait sur le feu : le taux de vacance commerciale. Ce taux est d'environ 10 % à l'échelle nationale. Il existe une pluralité de facteurs pour expliquer ce phénomène. Toutefois, on évoque souvent la concurrence des zones commerciales et du e-commerce comme les principales causes de fermetures des commerces de centre-ville. Depuis les années 1970, la création des zones commerciales en périphérie des centres urbains a détourné les flux et organisé une concurrence sur les prix qui désavantage les commerces de centre-ville. Le développement des achats sur internet, plus récent et accentué pendant la crise sanitaire de la Covid, a parachevé cette évolution. A cela s'ajoute également des crises plus spécifiques rencontrées par certains secteurs, comme celui de l'habillement.

Face à ce constat que fait-on ? Les modes de consommation ont évolué de façon très rapide ces dernières années et il serait illusoire de vouloir intervenir pour recréer les tissus économiques de centre-ville qu'on connaissait autrefois. Il faut ainsi embrasser les mutations du commerce et ne pas s'y opposer. Il faut cesser d'opposer commerce de centre-ville et commerce de périphérie. Il faut cesser de penser que le numérique est un ennemi et au contraire accompagner les commerçants dans cette transition. De

façon pragmatique, la commune peut intervenir pour faciliter le flux des clients en développant des zones bleues ou des stationnements minutes, en créant de nouvelles dessertes en transport en commun ou en organisant des animations locales permettant d'attirer de nouveaux publics. Par ailleurs, même si l'offre et la création de commerces reste privée, certains leviers peuvent être activés par la collectivité publique comme la création de périmètres de sauvegarde du commerce ou l'accompagnement des créateurs pour sécuriser économiquement les nouvelles installations.

Il faut également intégrer que les consommateurs qui fréquentent nos centres-villes veulent aujourd'hui vivre une expérience, ils veulent redonner un sens à l'acte de consommation. Dans nos centres-villes, on souhaite y retrouver de la qualité, un service personnalisé ou encore un moment de convivialité. Aller dans un commerce de centre-ville, ce n'est donc pas uniquement consommer, c'est aussi flâner, partager des moments avec ses proches, découvrir une ville, sa culture, son histoire. Notre rôle c'est d'intervenir pour contribuer au réenchancement du commerce de centre-ville. C'est un narratif à construire avec les commerçants mais qui peut trouver sa traduction dans le développement des déplacements doux et sécurisés, et en offrant des espaces urbains agréables et propices à la détente. Dans de nombreux territoires, tous ces aménagements ont pu être réalisés grâce au programme Petites Villes de Demain porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Nous avons ici un véritable outil

« Le vieillissement de la population va rebattre les cartes et les centres-villes auront leur carte à jouer dans cette nouvelle recherche de proximité »

pour redynamiser nos centres-villes qui doit être pérennisé. Pour endiguer ce phénomène de dé-commercialisation il faut ainsi agir à la fois sur l'offre et sur la demande mais également en anticipant les évolutions à venir comme la transition démographique. Le vieillissement de la population va rebattre les cartes et les centres-villes auront leur carte à jouer dans cette nouvelle recherche de proximité. ●



LE COMMERCE, AU CŒUR DES CENTRES VILLES, ENTRE RÉSISTANCE ET NÉCESSAIRE ADAPTATION

Sandra MARSAUD

- Députée Ensemble pour la République de la Charente
- Membre de la commission des Affaires économiques
- Membre du conseil national des villes



Pendant longtemps, nos centres-villes ont été les vitrines vivantes de nos territoires : lieux de rencontre, d'échanges et d'identité. Depuis les années 2010, on observe une déprise du commerce de proximité dans de nombreuses villes, ainsi qu'une accentuation de leur départ des communes rurales. Le commerce reste un secteur dynamique, mais il connaît de profondes mutations : essor du e-commerce, nouvelles habitudes de consommation, coût du foncier, transformation urbaine. Ces mutations ont fragilisé l'équilibre centre-périphérie, mais offrent une opportunité : repenser nos cœurs de ville comme des lieux de vie complets, mixtes et durables, où le commerce retrouve sa fonction première — créer du lien social.

Le commerce de proximité, loin d'être en déclin irréversible, doit se transformer et réinventer sa place au cœur des territoires.

Replacer le commerce au cœur de la planification urbaine

Recommercialiser nos centres-villes, c'est d'abord penser l'aménagement autrement. Aucun projet urbain ne devrait être conçu sans mixité d'usages : habitat, services publics, espaces verts,

mobilités et commerces. Les documents d'urbanisme — SCoT, PLUi, ORT — doivent intégrer des stratégies commerciales cohérentes, adaptées aux réalités locales.

Créer des flux de clientèles

Un centre-ville vivant est un centre-ville fréquenté. Il faut ramener les habitants au centre, encourager la diversité des fonctions — logements, bureaux, équipements publics — et améliorer les mobilités. Transports, mobilités douces, stationnement raisonné, espaces verts et publics attractifs sont autant de leviers pour favoriser la fréquentation. Mieux vaut concentrer les commerces sur quelques rues identifiées et animées que de les disperser.

« Nos commerçants ne demandent pas de privilèges, mais des règles équitables : aligner la fiscalité entre commerce physique et en ligne, responsabiliser les géants du numérique »

Renforcer la gouvernance et la coopération locale

Revitaliser les centres-villes, c'est repenser la solidarité territoriale en favorisant la coopération intercommunale et la convergence des politiques d'habitat, de mobilité et de commerce. Les programmes Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Territoires d'industrie doivent être mieux articulés et ouverts aux partenariats avec les acteurs privés. Une gouvernance locale forte, associant élus et commerçants, est essentielle pour co-construire des stratégies adaptées à chaque territoire — c'est tout le sens de la proposition de loi que j'ai déposée pour renforcer cette concertation locale avec la création de comités consultatifs sur le commerce dans les communes et les intercommunalités. Enfin, les chefs de projet et managers de centre-ville, qui ont démontré leur efficacité, doivent voir leurs fonctions pérennisées, professionnalisées et durablement financées.

Donner aux élus des leviers d'action

Les élus doivent disposer d'outils efficaces : refonte des procédures d'aménagement commercial, meilleure utilisation de la taxe sur les friches, régulation des loyers commerciaux, soutien à la reconversion des locaux vacants. Foncier et fiscalité peuvent devenir de puissants leviers de revitalisation s'ils sont adaptés aux besoins locaux.

Rééquilibrer la concurrence et accompagner la transition numérique

Nos commerçants ne demandent pas de privilèges, mais des règles équitables : aligner la fiscalité entre commerce physique et en ligne, responsabiliser les géants du numérique. Parallèlement, l'accompagnement à la numérisation doit être amplifié : formations, aides, click and collect. Le commerce de demain sera omnicanal, mais doit rester humain. Recommercialiser nos centres-villes n'est pas une nostalgie, c'est un choix d'avenir. Proximité, lien humain et présence physique comptent toujours. Chaque vitrine rallumée, chaque rue animée, chaque boutique rouverte est une victoire collective, un signe que la vie revient et que la République de proximité continue de battre au cœur de nos territoires. ●



FACE À LA DÉ-COMMERCIALISATION, RÉINVENTONS ENSEMBLE LE CENTRE-VILLE

Alain Di CRESCENZO

► Président de CCI France



Cœur battant de nos villes et de nos villages, le centre-ville et le centre-bourg ont longtemps été le lieu des rencontres, des flâneries, des échanges, du commerce et même de l'émergence de l'industrie. Progressivement, année après année, une partie de nos centres-villes a perdu de sa superbe. Vitrites vides, rideaux baissés, enseignes disparues... Ce recul du commerce interpelle autant qu'il inquiète. Alors, sommes-nous condamnés à vivre le déclin irréversible du centre-ville ? Je ne le crois pas. Car j'ai une conviction, malgré les difficultés, le commerce c'est la vie !

Les causes sont nombreuses et connues. La pression des loyers commerciaux, la standardisation des enseignes, la désertification résidentielle, la baisse du pouvoir d'achat ou encore la concurrence des zones périphériques. Toutes ces évolutions ont fragilisé le tissu

commercial traditionnel. À cela s'ajoutent des évolutions sociétales profondes : le consommateur d'aujourd'hui ne cherche plus seulement à acheter, mais aussi vivre une expérience, retrouver du sens, consommer autrement. D'où l'émergence du e-commerce et du seconde main, le retour du commerce de bouche, qui transforment en profondeur les usages et les modes de consommation.

Alors oui, le risque est bien là. Oui, les commerçants font face à des difficultés majeures. Oui, le contexte économique et politique est difficile. Mais, les commerçants sont des battants et ils le savent : au sein des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), nous le croyons, rien n'est perdu si on ne lâche rien. J'en suis convaincu,

« Je suis convaincu que ce n'est pas la fin du centre-ville et du commerce »

cette menace peut être une opportunité pour réinventer nos centres-villes et leur redonner la place qui leur revient dans nos vies et celle de la cité. Car de nombreux territoires se réinventent et revitalisent leur centre-ville. L'État a envoyé un signal fort en lançant il y a quelques années les programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain. Les collectivités jouent évidemment un rôle clef au quotidien pour créer les conditions d'une attractivité renouvelée. Du côté des CCI, nous travaillons sans relâche pour accompagner les commerçants face aux grandes transitions qui sont devant eux - notamment numériques et environnementales - nous animons dans beaucoup de villes les Unions de commerçants et nous appuyons les collectivités dans la structuration de leur stratégie de redynamisation commerciale.

En 2025/2026, outre les programmes existants, nous avons lancé et nous lancerons trois nouvelles actions pour dynamiser le commerce de centre-ville/centre-bourg et lutter contre la vacance commerciale : les grands concours nationaux des Trophées du commerce, une expérimentation nationale de formation des managers de centre-ville et le soutien à la mise en place de foncières commerciales. Je le redis, le commerce c'est la vie. Et je suis convaincu que ce n'est pas la fin du centre-ville et du commerce. Mais il nous faut le réinventer ensemble. État, collectivités, consulaires et commerçants. Nous devons construire dans chaque ville une vision partagée du centre-ville de demain, qui ne sera pas le même partout. Alors que nous voyons les fractures sociales se creuser et le repli sur soi s'accroître, le centre-ville est une partie de la solution, comme lieu de partage et d'échange. Dans ce cœur battant de la ville de demain, j'en suis convaincu, le commerce aura toute sa place. Car il est notre bien commun. Ne lâchons rien et réinventons nos centres-villes pour écrire la ville de demain. ●



LA DÉ-COMMERCIALISATION, NOUVEAU DÉFI POUR NOS CENTRES-VILLES

Danielle BRULEBOIS

- Députée Ensemble pour la République du Jura
- Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Conseillère départementale du Jura



A l'heure où la France se remet à peine des séquelles de la désindustrialisation, une nouvelle vague silencieuse frappe nos territoires : la dé-commercialisation. Les rideaux de fer se baissent, les vitrines se vident, les enseignes historiques disparaissent, pendant que les géants du e-commerce mondialisé - Amazon, Shein, Temu - captent une part toujours plus grande de la consommation. Ce phénomène dépasse la seule question économique : il met en jeu notre vivre-ensemble et l'avenir même de nos communes. Derrière chaque fermeture de commerce, c'est un visage familier qui s'efface, un lieu de rencontre qui disparaît, une part d'identité qui s'étirole. Car un centre-ville déserté, ce n'est pas seulement moins d'animation : c'est une perte de lien social, un affaiblissement démocratique et une fracture territoriale aggravée entre métropoles et villes moyennes. Cette réalité, les élus locaux la constatent chaque jour. Dans trop de communes, la vacance commerciale dépasse les 10 %, un seuil critique qui annonce le déclin du tissu urbain et résidentiel. Lorsque les commerces ferment, les logements se vident, les services publics reculent, et l'espace public se dégrade. La spirale est connue, mais elle n'est pas inéluctable.

Face à cela, l'action publique doit redoubler d'ambition. Les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain ont montré leur efficacité : ils ont permis d'accompagner des projets concrets, de rénover des logements, de recréer de la mixité fonctionnelle. Mais il faut aller plus loin. C'est le sens de la proposition de loi que j'ai déposée avec mes collègues de la majorité, visant à renforcer la régulation des implantations commerciales comme les boulangeries industrielles. Les Maires doivent avoir plus de pouvoir pour réguler l'installation de ces groupes industriels. Mesure que j'ai également portée par voie d'amendement lors de l'examen du Projet de loi simplification. Trop longtemps, nous avons laissé se multiplier les zones périphériques au détriment des centres historiques. Le laxisme des commissions départementales d'aménagement

commercial a conduit à une saturation de mètres carrés de surface de vente alors même que les cœurs de ville se vidaient. Il est temps de rééquilibrer, de donner aux maires les moyens d'agir, y compris dans les communes engagées dans une opération de revitalisation territoriale.

Mais réguler ne suffira pas. Il nous faut réinventer le commerce de proximité : encourager les circuits courts, soutenir la transition numérique des artisans et commerçants, favoriser les loyers modérés dans les rez-de-chaussée vacants, repenser la mobilité et le stationnement pour rendre les centres accessibles et attractifs. La dé-commercialisation est un signal d'alarme, pas une fatalité. Elle nous invite à imaginer un nouveau pacte territorial fondé sur

« Les Maires doivent avoir plus de pouvoir pour réguler l'installation de groupes industriels »

l'équité fiscale entre commerce physique et plateformes numériques, sur la coopération entre élus, acteurs économiques, banques, foncières, transporteurs et énergéticiens. Le commerce de proximité, ce n'est pas seulement une activité marchande : c'est un service public de la vie quotidienne, un espace de confiance et de convivialité, un pilier de la démocratie locale. Redonner vie à nos centres-villes, c'est redonner confiance aux citoyens. C'est croire que l'avenir de nos territoires ne se joue pas dans les entrepôts anonymes des géants du web, mais dans les rues commerçantes où bat le cœur de la République. ●



LA DÉ-COMMERCIALISATION DES CENTRES-VILLES, MIROIR D'UNE TRANSFORMATION URBAINE ET SOCIALE

Marianne PETIT

► Chercheuse-enseignante en urbanisme à l'ESPI



Les vitrines vides qui se multiplient dans les centres-villes ne sont pas seulement le signe d'une crise du commerce. Elles constituent le symptôme visible d'un processus plus profond : celui d'une dévitalisation urbaine qui révèle la transformation de nos manières de consommer, d'habiter et, plus largement, de faire société. La dé-commercialisation n'est pas une simple question économique : elle engage le rapport intime entre l'espace urbain et ceux qui le vivent. La vacance est un révélateur de la fragilité d'un modèle urbain fondé sur la croissance continue de la consommation et l'extension spatiale des fonctions marchandes. Le commerce, constitutif de l'identité urbaine, agit comme un baromètre territorial : lorsqu'il se retire, c'est tout un équilibre social et spatial qui vacille.

Cette dévitalisation s'inscrit dans un cercle vicieux : la fermeture des commerces réduit la fréquentation, affaiblit la centralité, détériore l'image du lieu, puis entraîne de nouvelles fermetures. Elle traduit une perte d'attractivité, mais surtout une mutation structurelle. Les transformations numériques, le télétravail et la recomposition des temporalités urbaines ont profondément modifié les pratiques marchandes. Répondre à ce phénomène uniquement par la réhabilitation du bâti ou l'implantation de nouvelles enseignes revient à ignorer la question centrale de l'habiter. Habiter, ce n'est pas seulement occuper un logement : c'est vivre un territoire, y construire des attaches et des sociabilités, faire corps avec ses lieux et ses rythmes. La vitalité commerciale participe de cette expérience : la boutique ouverte, la lumière sur la place, le café du coin contribuent à la continuité du quotidien urbain. Lorsque ces signaux s'éteignent, c'est une part du lien social et de l'identité du lieu qui s'efface.

De nombreuses politiques publiques cherchent à inverser cette tendance, souvent à travers des dispositifs nationaux ou des appels à projets. Pourtant, les réponses standardisées produisent souvent des villes génériques, lissées et sans ancrage. La revitalisation ne peut être que contextuelle, fondée sur l'histoire, les usages et les représentations propres à chaque territoire. Une rue

commerçante d'une ville industrielle, d'un bourg rural ou d'un quartier métropolitain ne raconte pas la même histoire, n'accueille pas les mêmes pratiques, ne suscite pas les mêmes attentes. Il faut donc dépasser une lecture purement économique pour aborder la dé-commercialisation comme un phénomène urbain total, à la fois spatial, social et culturel. Henri Lefebvre évoquait dès 1968 le droit à la ville : non pas celui de s'y loger, mais d'en être acteur. Cette idée, issue de la « révolution urbaine », garde aujourd'hui toute sa pertinence. Elle rappelle que la ville n'est pas seulement un cadre de vie, mais un espace politique, un bien commun qui se fabrique collectivement. Repenser la ville à l'aune du droit à la ville, c'est

« Répondre à ce phénomène uniquement par la réhabilitation du bâti ou l'implantation de nouvelles enseignes revient à ignorer la question centrale de l'habiter »

reconnaître la légitimité des habitants à participer à la définition de leurs centralités, à réinventer leurs pratiques marchandes et à redonner du sens à la proximité.

La dé-commercialisation interroge ainsi le modèle de développement urbain que nous souhaitons : des territoires standardisés, régis par des logiques de flux, ou des espaces différenciés, à taille humaine, où le commerce retrouve son rôle de lien social. L'enjeu n'est pas de « sauver » les commerces pour eux-mêmes, mais de reconstruire la ville comme lieu de vie partagée, où la diversité des usages et des pratiques refonde l'attractivité. La vacance commerciale, loin d'être un simple indicateur de crise, nous rappelle que la ville ne se réduit pas à ses murs ni à ses vitrines : elle est faite d'habitudes, de présences et de récits. Comprendre la dé-commercialisation, c'est saisir ce moment de bascule où nos villes cessent d'être des lieux de consommation pour redevenir des espaces de relation, de participation et de sens. ●



« Installe ton commerce en Métropole » : un levier pour revitaliser les centres-villes



Lorenzo Zezza, Président, et Anne-Marie Cissé, Directrice générale de Carni. ©Anne-Marie Cissé

Face à la vacance commerciale et au besoin de dynamiser l'offre locale, la CCI Paris Île-de-France et la Métropole du Grand Paris ont lancé le dispositif « Installe ton commerce en Métropole ». Un programme innovant visant à accompagner les collectivités dans l'implantation de commerces de proximité pérennes et la redynamisation des centres-villes, tout en soutenant les commerçants porteurs de projet dans la création de leur activité.

Un dispositif gagnant-gagnant

Le dispositif, qui repose sur une collaboration étroite entre les collectivités, les futurs commerçants et la CCI Paris IDF, s'articule autour de cinq étapes clés : définition des besoins de la collectivité, valorisation des locaux vacants, sélection des porteurs de projet, appui à la décision via un comité dédié, et accompagnement post-installation. Un parcours complet ayant pour

objectif d'assurer une implantation cohérente, durable et adaptée aux spécificités locales.

Concrètement, la CCI Paris IDF aide chaque ville partenaire à clarifier ses besoins, à rechercher des porteurs de projets adaptés, à sélectionner le bon candidat, puis à accompagner l'installation et le développement du commerce retenu sur la durée. De leur côté, les commerçants bénéficient de multiples avantages : une implantation dans une zone de chalandise cohérente, l'accès facilité à un local ainsi qu'un accompagnement juridique et commercial, et mise en réseau avec des experts. Autant d'éléments qui sécurisent le lancement et la croissance de leur entreprise.

Un exemple concret : la Boucherie Carni à Noisy-le-Sec

Pour illustrer le dispositif, la Boucherie Carni (commerce de proximité à

Noisy-le-Sec) est le premier commerçant installé dans le cadre d'« Installe ton commerce en Métropole ». Repéré et proposé par la ville Noisy-le-Sec, le projet d'Anne-Marie Cissé et de Lorenzo Zezza, a pu profiter d'un accompagnement renforcé portant principalement sur l'ajustement de son business plan, afin de renforcer la recherche de financement avant l'ouverture, financement obtenu avec l'appui de l'EPT Est-Ensemble et du réseau Initiative.

Grâce à ce soutien ciblé, la Boucherie Carni a pu ouvrir ses portes en septembre 2025 avec un projet solide. Désormais, elle bénéficie d'un suivi post-installation personnalisé : les conseillers de la CCI Paris IDF continuent d'accompagner le commerce pour suivre l'évolution de son activité et soutenir son développement sur le long terme. Cet exemple concret illustre la réussite du dispositif et son impact positif, à la fois pour la ville (un local vacant occupé par un commerce viable) et pour l'entrepreneur (une création d'entreprise sécurisée et accompagnée vers la réussite).

Comme le souligne Dominique Restino, président de la CCI PARIS IDF : « le commerce c'est la vie ! » : « Installe ton commerce en Métropole », en offrant accompagnement sur mesure aux collectivités, bailleurs sociaux et aux entrepreneurs contribue à revitaliser durablement les centres-villes au bénéfice de tous les acteurs impliqués.

Les premiers résultats sont prometteurs – avec plus d'une vingtaine de communes déjà engagées mettant à disposition une quarantaine de locaux vacants.



CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE

LA DÉ-COMMERCIALISATION VA-T-ELLE VIDER NOS CENTRES-VILLES ?

Antoine SAINTOYANT

- Directeur général adjoint du groupe Caisse des dépôts
- Directeur de la Banque des territoires



L'armature commerciale de nos centres-villes connaît actuellement une mutation rapide, qui conduit à la fermeture de nombreux magasins, en particulier dans le secteur de l'habillement. Ce phénomène incontestable provoque une recrudescence de la vacance commerciale visible dans les centres-villes et plus encore dans les galeries commerciales. Le shopping « du week-end » est désormais concurrencé par d'autres façons de consommer et les artères commerçantes des centres-villes subissent cette évolution de plein fouet.

Cette mutation va-t-elle pour autant vider nos centres-villes ?

D'une part, il ne faut pas oublier que la caractéristique du commerce est d'accompagner les flux et que, depuis 75 ans, nous observons déjà un vaste mouvement de périphérisation des commerces. L'avènement de l'automobile a marqué le début de la diminution du nombre de commerces en France, constant depuis 1930. Depuis plus de dix ans, les parcours marchands des centres-villes se sont rétractés tandis que les zones commerciales de périphérie, plus

proches des zones d'habitation, se développent avec une offre d'enseignes spécialisées qui a su séduire les consommateurs. Simultanément, notre surface commerciale n'a cessé de croître, de façon beaucoup plus rapide que la consommation. Le nombre d'emplois du secteur du commerce croît également. Il en résulte une « sur-offre » commerciale de plusieurs millions de mètres carrés, qui explique pour une grande part l'augmentation de la vacance commerciale et qui doit être aussi reconsidérée à l'aune de nos objectifs de sobriété foncière.

D'autre part, il ne faut pas mésestimer l'impact de la transformation des façons de consommer. Le consommateur vieillit et sa consommation s'oriente de plus en plus vers les services. L'acte d'achat évolue, les courses alimentaires se réalisent dans une plus grande proximité, celle de « la ville du quart d'heure », tandis que les achats plaisirs s'effectuent en boutique ou en ligne le dimanche, le soir... sur des temps choisis plutôt que subis. La facilité des achats en ligne et l'infinité du choix disponible contribuent à l'essor du e-commerce de seconde main et de produits neufs à travers les plateformes extra-européennes (Amazon, Shein, Temu...) dont la concurrence est souvent déloyale pour le commerce physique. La

« Le commerce de proximité n'est pas en train de mourir, il est en train d'évoluer vers moins d'achat de biens et davantage d'achats de services. »

conjugaison de ces deux phénomènes doit conduire à une transformation en profondeur de la façon de penser le commerce dans les centres-villes. Le commerce de proximité n'est pas en train de mourir, il est en train d'évoluer vers moins d'achats de biens et davantage d'achats de services. Les municipalités, ont commencé à accompagner cette évolution. Pour y parvenir, elles doivent faire le deuil d'un « âge d'or » fantasmé du commerce de proximité et prendre la pleine mesure du renouvellement des attentes des consommateurs.



Pour continuer à faire de nos centres-villes des lieux de vie, nous devons accompagner leur transformation avec un maintien des commerces alimentaires et plus de services dans les secteurs de la restauration, de la santé, de la beauté et des loisirs. Des centres-villes plus accessibles, pour répondre aux aspirations de leurs habitants, qu'ils habitent à proximité ou qu'ils s'y rendent pour y profiter de temps de loisirs ou de tourisme. Dans la continuité du rapport de la mission qui nous a été confiée avec Dominique Schelcher et Frédérique Macarez et dont nous remettrons prochainement les conclusions, la Banque des Territoires renouvellera son engagement en faveur de la transformation de la fonction commerciale des centres-villes et des Quartiers prioritaires de la politique de la Ville ; elle se tiendra aux côtés des collectivités et des élus qui le souhaitent en poursuivant le développement des foncières de redynamisation et en confirmant son soutien aux managers de commerce. ●

L'ÉTAT AU SECOURS DES CENTRES-VILLES DÉSERTS

Eric ETIENNE

► Directeur général délégué "Territoires et ruralités" de l'ANCT en charge du programme Action Cœur de Ville



Depuis de nombreux mois, des signaux, d'abord faibles puis plus conséquents, alertent les pouvoirs publics sur la perte d'activités commerciales dans les petites et moyennes villes, voire dans certains grands centres commerciaux. On pourrait, à bien y regarder, trouver de nombreuses causes exogènes, mais, à n'en pas douter, ce sont avant tout les habitudes de consommation de nos concitoyens qui changent. L'État, par l'entremise de son opérateur, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), et bien d'autres partenaires, cherchent puis mettent en place des solutions qui contribuent à contrecarrer ce mouvement de fond de « dé-commercialisation » dans les centres-villes.

En premier lieu, dans le cadre du plan France ruralités, l'aide portée par l'Agence au dernier commerce rural dans les communes de moins de 3 500 habitants permet tout à la fois de recréer une activité commerciale dans les centres-bourgs et d'éviter des trajets

en voiture vers le centre commercial en périphérie plus ou moins proche. Ce sont plus de 500 projets aidés qui sont à ce jour recensés dans les petites communes rurales. Cela concerne la création de commerces multi-services ou la création de lignes de fabrication complémentaires dans une boulangerie qui peut également devenir pâtisserie ou salon de thé. Les partenariats de l'État avec des structures associatives, visant à recréer de la sociabilité locale via l'implantation de « bistrots », sont également nombreux et fructueux.

« L'expérimentation "Mon centre-ville 2030" a été menée pour anticiper les évolutions en cours : e-commerce, inflation, vieillissement de la population, changements de comportement des consommateurs »

Dans les villes de taille plus conséquente, les opérations de revitalisation territoriale (ORT) permettent aux pouvoirs publics (préfet et maire) d'agir concrètement pour adapter les immeubles de centre-ville aux exigences des commerces en pieds d'immeubles et d'habitations en R+1, voire R+2. De même, ce zonage de centre-ville permet également d'éviter une concurrence frontale entre les grands équipements commerciaux et le commerce de proximité de centre-ville. Par ailleurs, une expérimentation de l'ANCT, « Mon

centre-ville 2030 » du programme Action cœur de ville a été menée dans cinq collectivités, pour anticiper les évolutions en cours : e-commerce, inflation, vieillissement de la population, changements de comportement des consommateurs.

Enfin, au-delà de la question commerciale, la revitalisation des centres-villes doit s'inscrire aujourd'hui dans une vision beaucoup plus large, intégrant logements, mobilité, climat et qualité de vie. Dès lors, les opérations de transformation et de requalification des espaces urbains du centre-ville propices à créer un cadre de vie agréable portées par les maires et soutenues par l'État conduisent à des réimplantations de nouveaux commerces dans les cœurs de ville et les petites villes-bourgs centre et villages. Les solutions sont multiples, tout comme les acteurs concernés : élus, commerçants, consommateurs, pouvoirs publics... Mais si la tâche est ardue, elle n'en reste pas moins possible. Ne dit-on pas « le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté ». Donc, restons ensemble optimiste, le commerce si nécessaire à l'animation et à la qualité de vie en ville ne doit pas disparaître car nos centres-villes s'en trouveraient irrémédiablement dégradés. ●



20^e
édition

Les États de la France

***ATTRACTIVITÉ ET COMPÉTITIVITÉ :
LES CARTES REBATTUES***

Jeudi 4 décembre au CESE, Palais d'Iéna

**Le rendez-vous incontournable pour évoquer
les enjeux d'une attractivité bousculée
et d'une économie française et européenne
en profonde transformation**

- 14 séquences
- 35 CEO et dirigeants d'entreprises étrangères en France
- Les principaux acteurs économiques et institutionnels :
Élysée, ministère de l'Industrie, Assemblée nationale,
Régions, Medef
- La présentation d'une étude inédite sur 20 ans d'impact
des groupes étrangers en France

inscrivez-vous et découvrez le programme sur

etats-de-la-france.fr

LA SANTÉ MENTALE, GRANDE CAUSE NATIONALE DE 2025 : OÙ EN EST-ON ?



L'état de la santé mentale en France est préoccupant. Treize millions de personnes (soit une personne sur cinq) présentent un trouble psychiatrique. Selon un sondage de l'Ifop en 2024, 53 % des Français disent avoir été en souffrance psychique au cours des douze derniers mois. L'Hexagone est le plus gros consommateur de psychotropes du monde : plus d'un quart de ses habitants consomme des antidépresseurs, somnifères, anxiolytiques ou autres médicaments psychotropes. La pandémie a accéléré la détérioration de la santé mentale française. En effet, le Covid a fait croître d'environ 25 % le nombre de troubles anxieux et dépressifs, avec une forte croissance des prescriptions de psychotropes.

Ce constat a poussé Michel Barnier, alors Premier ministre, à déclaré la santé mentale Grande Cause nationale de 2025. La campagne s'articule autour de quatre objectifs : la déstigmatisation des troubles psychiques et mentaux, le développement de la prévention et du repérage précoce, l'amélioration de l'accès aux soins et l'accompagnement des personnes concernées dans leur vie quotidienne. Quel regard sur l'annonce politique, dix mois plus tard ?

Les efforts consacrés à déstigmatiser les troubles psychiques semblent payer. Le docteur Florian Porta-Bonete, psychiatre chef de service à l'hôpital Charles-Perrens de Bordeaux, reconnaît ainsi dans les pages de Sud-Ouest : « *La Grande Cause nationale a permis de placer la focale sur le bien-être psychique et les troubles psychiatriques. Les associations se sont véritablement mobilisées, de même que la presse, comme en témoigne la journée spéciale organisée sur France Inter le mercredi 24 septembre dernier. Tout cela a ouvert sur la déstigmatisation.* ». Mais l'écart entre les intentions affichées et le réel reste considérable selon Sébastien Saint-Pasteur. Le député socialiste de la Gironde est rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les défaillances des politiques publiques dans la prise en charge de la santé mentale et du handicap. Avant le rapport de la commission attendu pour la fin de l'année, il s'est rendu sur le terrain où il constate : « *Le compte n'y est pas. Les prises en charge sont très complexes, la résultante d'un manque de moyens mais aussi d'un manque de pilotage des politiques.* »

Urgences débordées, disparités régionales dans l'offre de soin, défaut de prévention, crédits non reconductibles alloués par les agences régionales de santé : les défis à relever restent conséquents. Dans ce dossier, les parlementaires experts du sujet se penchent sur cet enjeu de santé primordial et esquissent des pistes pour inverser la tendance.

Adèle Hospital

LA SANTÉ MENTALE GRANDE CAUSE NATIONALE DE 2025 : IL FAUT AGIR MAINTENANT

Nicole DUBRÉ-CHIRAT

- Députée Ensemble pour la République de Maine-et-Loire
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Vice-présidente de la délégation aux Droits des enfants
- Vice-présidente du groupe d'études Santé mentale
- Présidente de la commission d'enquête sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap et les coûts de ces défaillances pour la société



L'état de la santé mentale en France se dégrade lentement avec une aggravation notable depuis la crise sanitaire. Le pessimisme existant et latent, les inquiétudes liées au contexte géopolitique, l'environnement, la difficulté à se projeter dans l'avenir et les incertitudes nationales contribuent à cette dégradation qui va du trouble anxio-dépressif à la dépression sévère voire à la révélation de maladies psychiatriques plus lourdes. Michel Barnier a déclaré la santé mentale comme grande cause nationale en 2025, ce qui a permis de mettre le focus sur le sujet, de faire des campagnes d'information sur les médias contribuant à plus de déstigmatisation et au fait d'en parler. De nombreux rapports et missions dont celle que j'ai menée avec Sandrine Rousseau ont confirmé le diagnostic et fait de nombreuses propositions en matière de prévention, d'hospitalisation et de formation. Le ministre de la Santé Yannick Neuder a présenté avec le délégué ministériel à la santé mentale Franck Bellivier sa feuille de route pour 2025 et Elisabeth Borne à l'Éducation nationale a mis en exergue des mesures pour les établissements scolaires.

Désormais, le temps est aux actions rapides de repérage, de

dépistage, d'orientation vers le bon professionnel de santé en milieu scolaire et universitaire avec des infirmiers et des étudiants formés aux premiers secours en santé mentale. D'autres mesures sont réalisables :

- L'aide au diagnostic et au traitement pour les médecins généralistes avec une ligne téléphonique directe vers un psychiatre ;
- Le déploiement des consultations des psychologues, avec Mon soutien psy pour les troubles anxieux légers et modérés ;
- Le renforcement des centres médico-psychologiques, des centres médico-psycho-pédagogiques et des équipes mobiles en regroupant les professionnels et en élargissant les horaires ;
- L'ouverture de lits de courte durée en pédopsychiatrie ;
- L'organisation d'un parcours gradué en réponse aux besoins des patients et des possibilités des soignants ;
- La complémentarité des réponses public / privé / libéral pour assurer les prises en charge de façon adaptée et soulager la charge des gardes de certains médecins spécialistes.

« Le temps est aux actions rapides de repérage, de dépistage, d'orientation vers le bon professionnel de santé en milieu scolaire »

Toutes ces mesures nécessitent une mise en œuvre rapide pour éviter l'aggravation de l'état de santé des personnes conduisant à des thérapies plus lourdes, plus longues et plus coûteuses. Elles peuvent se faire pour partie et dans un premier temps en regroupant les moyens existants, en limitant la dispersion des finances dans les multiples appels à projets ou les moyens humains dans des dispositifs variés, en évitant des organisations en silo qui ne communiquent pas et pénalisent les malades. Ces actions sont urgentes pour répondre à une situation très préoccupante de la santé des Français et organiser un processus de soins adapté à la situation. Le défi peut être relevé si nous œuvrons dès maintenant en 2025 pour répondre à cette grande cause nationale. ●



SANTÉ MENTALE ET PRÉVENTION : NOUS DEVONS FAIRE MIEUX

Sébastien SAINT-PASTEUR

- Député Socialistes et App. de la Gironde
- Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Conseiller départemental de la Gironde
- Rapporteur de la commission d'enquête sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap et les coûts de ces défaillances pour la société



Il n'existe ni mot ni chiffre pour décrire l'instant où un père, une mère, retrouve sa fille, son fils, à l'hôpital après une tentative de suicide. L'intensité n'est pas la même lorsque d'autres familles racontent des délais interminables pour une place en établissement ou un rendez-vous d'orthophonie, mais les difficultés, elles, sont bien là : concrètes, palpables, dévastatrices au quotidien. Les souffrances sont immenses, les effets durables, et la dynamique est alarmante. Ces situations demeurent trop souvent taboues. On se confie peu sur ses problèmes familiaux ; on parle encore moins des troubles psychiques de nos aînés. Le mot même de « santé mentale » traduit la recherche d'un vocabulaire plus acceptable que « psychiatrie ». Les champs sont distincts, mais les problématiques convergent : isolement, décrochage scolaire, épuisement des aidants, difficultés d'accès aux soins, ruptures de parcours. La Grande cause nationale a eu le mérite de briser un peu le silence. Son écueil, toutefois, serait de rejoindre la longue liste des

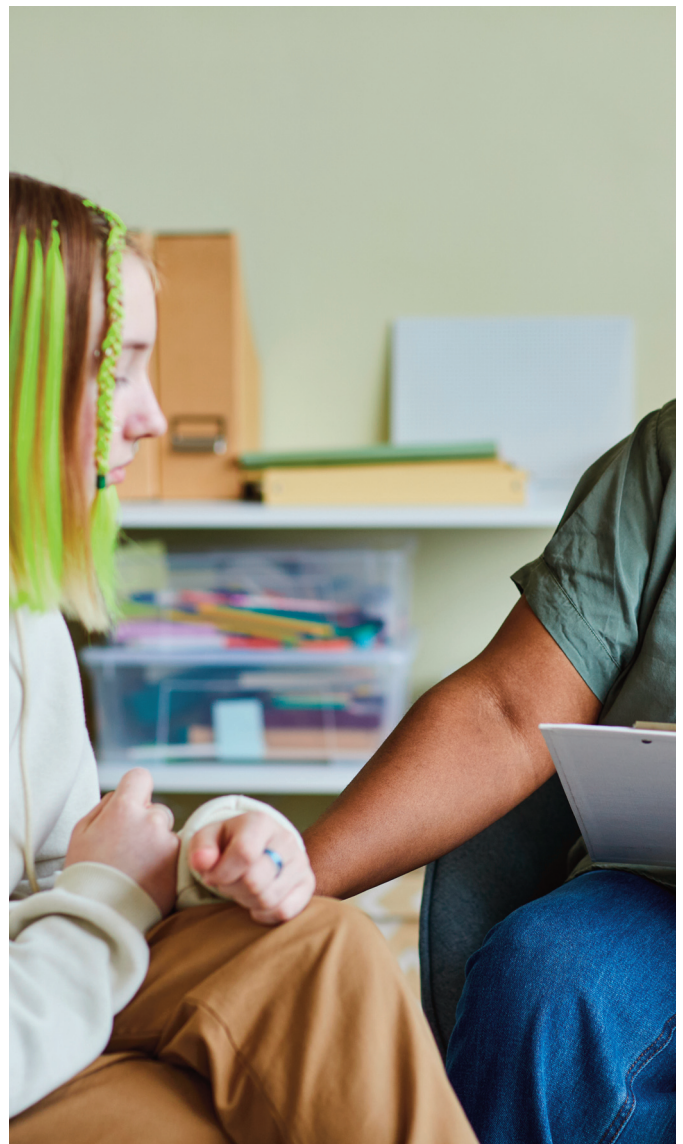
« Il est socialement, humainement et économiquement plus coûteux de ne rien faire »

promesses non tenues et des rendez-vous manqués. « Grande causerie nationale », « Cause toujours » : ces sobriquets fleurissent quand l'action tarde. Les acteurs de terrain attendent moins des slogans que des solutions concrètes : du temps pour recevoir, des professionnels présents, une coordination simple, des outils accessibles.

Que faire alors, dans un contexte politique fragmenté et sous tension budgétaire ? D'abord rappeler qu'il est socialement, humainement et économiquement plus coûteux de ne rien faire. C'est le sens de la commission d'enquête que nous avons lancée : établir, preuves à l'appui, que la prévention et la prise en charge précoce et adaptée bénéficient aux personnes comme à la Nation. On le constate avec l'emploi accompagné, le logement inclusif, les équipes mobiles et les lignes d'écoute : moins de ruptures, moins d'hospitalisations évitables, plus de continuité. Tenir la promesse républicaine de 2005 sur le handicap, en faisant de la santé mentale une vraie priorité, doit être central : les moyens doivent suivre. Mais, sur bien des sujets, on peut faire mieux à moyens constants — et beaucoup mieux avec un peu plus. Quand on sait que le coût du suicide se chiffre en France en milliards d'euros, l'intérêt de programmes comme Vigilans, qui évitent une récurrence sur deux,

saute aux yeux. De même, la prévention en milieu scolaire et universitaire, l'ouverture élargie des CMP, la pair-aidance encadrée et des parcours « zéro rupture » entre sanitaire, médico-social et emploi produisent des effets tangibles.

Cette action exige de la rigueur et des choix. Mieux mesurer les délais d'accès, la continuité des soins, la qualité de vie et l'insertion. Partager des indicateurs lisibles. Évaluer honnêtement ce qui fonctionne et assumer les arbitrages. Faire confiance au terrain : donner des marges aux équipes de proximité, simplifier la paperasse qui freine l'action. L'objectif est simple : soigner plus tôt, mieux, et sans discontinuité. Enfin, n'éludons pas les nouveaux canaux de prévention. Le 3114, Questions Psy, les tchats jeunes et les plateformes d'écoute doivent s'articuler avec le présentiel. Les services numériques — Lyynk, MindDay, Mentalo — doivent être appréciés à l'aune de leur usage et de leur impact, avec des garde-fous clairs : sécurité, protection des données, éthique, traçabilité, complémentarité avec les professionnels. Le numérique ne se substitue pas ; il relie, accélère, oriente. Avec humilité et respect, face à des situations aussi diverses que complexes, j'ai la conviction que nous pouvons — et devons — faire mieux en santé mentale. C'est une question de dignité, d'efficacité et de lucidité : prévenir plus tôt, accompagner mieux, évaluer sérieusement, financer ce qui marche. En un mot, modestement tenter de faire mieux. ●



GRANDE CAUSE NATIONALE 2025, L'ESPOIR DÉÇU

Jean-Carles GRELIER

- Député Les Démocrates de la Sarthe
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Coprésident du groupe d'études Santé mentale
- Conseiller départemental de la Sarthe



En choisissant de faire de la santé mentale la Grande Cause nationale 2025, Le Premier ministre Michel Barnier avait, en octobre 2024, pris une décision politiquement très forte. D'une part, le Chef du Gouvernement reconnaissait publiquement que la santé mentale des Français était très préoccupante, et d'autre part il positionnait cet engagement au niveau gouvernemental le plus élevé, celui du Premier ministre. Il était temps, et même plus que temps d'agir pour en finir avec ce qui s'apparente aujourd'hui à un scandale sanitaire à bas bruit. Dans sa Déclaration de Politique Générale, le 14 janvier 2025, François Bayrou confirmera cette décision.

Même si l'année 2025 n'est pas totalement terminée, force est de constater que le bilan est mauvais. Michel Barnier avait défini quatre axes prioritaires : la déstigmatisation, le développement de la prévention et du repérage précoce, l'amélioration de l'accès aux soins partout sur le territoire français et l'accompagnement des personnes concernées dans toutes les dimensions de leur vie quotidienne. Il avait également rappelé l'importance de s'appuyer sur la feuille de route psychiatrie et santé mentale 2018-2026 et demandé à chaque ministère de proposer des actions qui devaient s'inscrire dans la stratégie globale coordonnée par la ministre de la Santé.

Si, mais cela reste à prouver, la communication peut avoir contribué à la déstigmatisation, les résultats sur les trois autres axes sont inexistantes. Les chiffres sont sans appel. On estime à près de 20 millions le nombre de Français ayant un vrai tourment en lien avec la santé mentale. Les troubles psychiatriques sont devenus la première cause d'arrêt maladie de longue durée et la première dépense pour la Caisse nationale d'assurance maladie. 23 % des Français et même 34 % des moins de 35 ans ont été concernés dans les 12 derniers mois par un problème de santé mentale, 13 % des jeunes filles de 14 à 24 ans ont fait une tentative de suicide en 2021, et en 2023 3,22 % des 6-11 ans et 5,49 % des 12-17 ans étaient sous psychotropes. Malheureusement pour notre pays, il ne s'agit là que d'exemples. Et malheureusement aussi, c'était totalement prévisible.

Pour avoir une action significative sur la santé mentale et donc sur la santé globale des Français, il faut une vraie politique publique de santé. Or, une politique publique, c'est une vision, une incarnation et une évaluation. Et c'est précisément tout ce qui, depuis des années, manque à la soi-disant politique nationale de santé mentale. Et c'est aussi le respect des deux dimensions sans lesquelles toute action pour la santé mentale doit s'inscrire : la pluriannualité et l'interministérialité. La pluriannualité car le temps

« Une politique publique, c'est une vision, une incarnation et une évaluation : c'est tout ce qui manque à la soi-disant politique nationale de santé mentale »

de la psychiatrie, celui qui sépare les premiers symptômes et la guérison qui est possible, est un temps long. C'est aussi le temps minimum nécessaire pour investir sur l'offre, sur la formation des soignants, sur la recherche et l'innovation. Et ce temps long est absolument incompatible avec l'annualité budgétaire, pourtant l'alpha et l'oméga de nos soi-disant politiques de santé.

L'interministérialité car les facteurs qui influent sur la santé mentale sont pluriels : la famille, l'école, le travail, l'environnement, l'activité physique... Pour être efficace, une politique publique de santé mentale ne doit être contrainte ni par l'annualité budgétaire ni pas le périmètre ministériel de la santé. C'est parce que ces conditions n'ont, à ce jour, jamais été remplies que, comme la santé en général, la santé mentale des Français est au plus mal. Et, si nous continuons, nous allons vers des centaines de milliers de Français à qui leur état mental ne permettra ni de se former, ni de travailler, ni de se construire une vie personnelle. Il est urgent de passer de la parole aux actes. Si à la fin de cette année, la Grande cause nationale 2025 a servi à cela, alors elle n'aura pas été totalement inutile. ●



GRANDE CAUSE NATIONALE : LE FOSSÉ ENTRE LES INTENTIONS ET LA RÉALITÉ

Daniel CHASSEING

- Sénateur Les Indépendants-République et territoires de la Corrèze
- Vice-président de la commission des Affaires sociales
- Membre du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie



Les centres médico-psychologiques (CMP), qui sont la pierre angulaire de la prise en charge ambulatoire en psychiatrie, sont saturés. Les délais pour obtenir un rendez-vous médical peuvent atteindre plusieurs mois. En 2017, 1,6 million de personnes ont été prises en charge, soit trois fois plus qu'en 1989. Les établissements psychiatriques atteignent les 100 % d'occupation et avec une hausse de 21 % des passages aux urgences entre 2021 et 2023. Un tiers des postes de psychiatres sont vacants. Malgré la charge, les personnels rencontrés se montrent très investis et motivés. Le développement des infirmiers en pratique avancée en psychiatrie et santé mentale (IPA PSM) est souhaité par les psychiatres, mais ils sont encore peu nombreux avec un effectif de 586 professionnels. Ils peuvent recevoir et renouveler les traitements des patients stabilisés en

La France est le plus grand consommateur de psychotropes au monde : plus d'un quart des habitants en consomment avec une demande en constante augmentation. Au nom de la commission des affaires sociales du Sénat, Céline Brulin, Jean Sol et moi-même avons réalisé une mission de trois mois sur la santé mentale. Nous avons auditionné de nombreux acteurs (psychiatres, psychologues, associations, médecins scolaires, infirmiers) et avons visité deux hôpitaux psychiatriques dans les Pyrénées-Orientales et en Seine-Maritime.

Nous avons constaté une dégradation globale de la santé mentale, notamment chez les jeunes. Cette situation a été aggravée par la crise du Covid-19 avec 30 % des troubles anxio-dépressifs chez les 11-24 ans. La demande de consultations auprès des infirmiers et des médecins scolaires a doublé, alors que seuls 57 % des postes de médecins scolaires sont pourvus et seuls 20 % des enfants bénéficient de la visite obligatoire à 6 ans. La possibilité de consultation en pédopsychiatrie et en psychiatrie s'est éloignée ; un quart des départements ne dispose pas de pédopsychiatre. Les délais de consultation s'allongent. Parallèlement, le nombre d'enfants suivis en pédopsychiatrie a augmenté de 60 % et les hospitalisations ont doublé. Les causes de cette détresse ou les troubles du comportement alimentaire sont multiples : harcèlement, rupture scolaire, violences sexuelles, incertitude face à l'avenir, contexte économique, addiction. Ces troubles modérés ou sévères touchent 31 % des filles contre 21 % des garçons. La santé mentale des personnes âgées est également préoccupante.

« La santé mentale doit bénéficier de financements pluriannuels et de moyens à la hauteur des besoins »

CMP et apporter un soutien : en milieu scolaire, auprès de l'Aide sociale à l'enfance afin d'aider à gérer les violences et dans les MSP en coopération. Leur déploiement, freiné par le financement, serait une avancée importante pour améliorer l'accès aux soins.

Il est nécessaire de : renforcer la formation avec des stages des étudiants et infirmières en psychiatrie ; augmenter les places d'internes pour former plus de psychiatres et de pédopsychiatres ; défendre le CMP ; plus d'infirmiers et d'IPA PSM ; soutenir les maisons des adolescents ; développer le repérage précoce ; consolider le dispositif Mon soutien Psy ; appuyer les associations ; développer les équipes mobiles (enfants, adolescents, violences sexuelles, gériatrie, prévention) et des lits de pédopsychiatrie par département. Des avancées d'accès aux soins existent, mais l'écart entre les intentions et la réalité reste important. Nous souhaitons que 2025, déclarée « Grande cause nationale » par Michel Barnier, marque un tournant : la santé mentale doit bénéficier de financements pluriannuels et de moyens à la hauteur des besoins, pour que les préconisations soient enfin mises en œuvre et que la prise en charge devienne réellement effective. « Pas de grande cause sans grands moyens ». ●



SANTÉ MENTALE : PAS DE GRANDE CAUSE SANS GRANDS MOYENS !

Céline BRULIN

- Secrétaire du Sénat
- Sénatrice CRCE-Kanaky de la Seine-Maritime
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Membre du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé



La santé mentale est aujourd'hui l'un de nos défis les plus urgents. Cette crise traverse toutes les générations, mais frappe de plein fouet les plus jeunes. Les chiffres sont sans appel : près de 30 % des 11-24 ans présentent des troubles anxio-dépressifs, et un quart des lycéens déclarent avoir eu des idées suicidaires au cours de l'année écoulée. Ces signaux d'alerte ne sont pas isolés et démontrent une crise profonde, nourrie par un contexte anxiogène : urgence écologique, guerre, précarité, isolement, réseaux sociaux...

Face à cela, les réponses manquent cruellement. Les parcours de soins sont décousus, les délais d'attente s'allongent, et les familles s'épuisent. L'accès à un psychiatre ou un pédopsychiatre relève souvent du parcours du combattant, et les centres médico-psychologiques saturés ne peuvent répondre à la demande. Dans certains territoires, les délais d'attente atteignent plusieurs mois pour un premier rendez-vous. En France, le nombre de psychiatres baisse, les postes non pourvus se multiplient, et les services hospitaliers

« Les solutions existent et passent notamment par la revalorisation des métiers de la psychiatrie dont l'attractivité s'effondre, et par la formation des médecins généralistes »

ferment des lits faute de personnel. Quant aux médecins généralistes souvent premiers témoins des souffrances psychiques, beaucoup se disent démunis face à ces situations, faute d'avoir été formés pour repérer et orienter correctement leurs patients. Cela contribue notamment à l'errance médicale, à la perte de temps et parfois à ce que l'on appelle « la perte de chance. »

À cette difficulté d'accès s'ajoute le manque de moyens pour la prévention qui doit se faire dès le plus jeune âge, dès l'école. Pourtant la santé scolaire, qui devrait jouer un rôle central, est elle-même en crise. Près de 60 % des postes de médecins scolaires sont vacants. Dans certaines académies, un médecin doit suivre plus de 10 000 élèves. Les manques sont partout : manque de psychiatres, de pédopsychiatres, de psychologues, d'infirmiers spécialisés, de structures d'accueil et de réinsertion. Mais aussi manque de liens entre les acteurs du soin, du social et de l'éducation. Trop souvent les patients passent d'un service à un autre sans suivi, sans accompagnement, or la santé mentale suppose un accompagnement global, pour un retour vers la vie sociale, scolaire ou professionnelle.

C'est pour cela qu'il est indispensable de renforcer les équipes mobiles, de développer des structures de proximité, pluridisciplinaires, ancrées dans les territoires, et de redonner aux centres médico-psychologiques (CMP) les moyens d'assurer pleinement leur rôle de « porte d'entrée » dans le parcours de soins, en favorisant le travail en réseau avec le médecin généraliste, les établissements médico-sociaux et les établissements scolaires. C'est ce constat que j'ai porté dans le rapport intitulé « Santé mentale : pas de grande cause sans grands moyens », adopté au Sénat. Le gouvernement a érigé la santé mentale en grande cause nationale pour 2025, mais une grande cause ne peut pas se faire sans moyens en conséquence. Cela exige une ligne cohérente, des moyens humains et financiers à la hauteur, un engagement durable de l'État aux côtés des collectivités territoriales, des professionnels et des familles.

Les solutions existent et passent notamment par la revalorisation des métiers de la psychiatrie dont l'attractivité s'effondre, et par la formation des médecins généralistes qui doivent redevenir des repères capables d'accompagner les patients dès les premiers signes. Cela doit aussi passer par un renforcement de la prévention dès l'école, par le soutien aux équipes de santé mentale de proximité, par la consolidation du maillage territorial des CMP, et par un accompagnement continu après les soins. La santé mentale ne peut plus être le parent pauvre de notre système de santé. ●



CONTREBANDE : L'AUTRE GUERRE ÉCONOMIQUE



Derrière les promesses d'une économie ouverte et numérique se cache un autre monde : celui des trafics. Tabac, médicaments, alcool, jeux, contrefaçons... la contrebande prospère dans les failles de nos souverainetés. Elle fragilise la santé publique, affaiblit les filières légales, creuse les pertes fiscales. Et, plus profondément, elle érode la confiance : celle des citoyens dans l'État, celle des entreprises dans la règle.

Dans un environnement saturé de normes mais poreux dans leur application, la France et l'Europe voient se multiplier les plateformes et flux illégaux. Ce dossier du Trombinoscope veut en décrypter les ressorts, pour nourrir le débat public et consolider notre souveraineté économique, sanitaire et sociale.

De la contrefaçon de médicaments au blanchiment dans les jeux en ligne, des trafics de tabac aux flux illicites de streaming, il explore toutes les dimensions d'un phénomène aux ramifications multiples.

Son ambition est double :

- Pédagogique, en offrant aux décideurs publics un outil clair et documenté,
- Stratégique, en donnant aux filières légales les moyens d'agir comme partenaires de la souveraineté.

Mais la contrebande n'est pas qu'une question de marché noir : c'est aussi une crise de citoyenneté. En banalisant la fraude et le contournement des règles, elle mine le sens même de l'appartenance commune. Elle alimente des économies souterraines, nourrit la délinquance de proximité comme les réseaux transnationaux, et fragilise les territoires les plus vulnérables.

Lutter contre la contrebande, c'est donc aussi restaurer la légitimité de la loi, redonner sens à la contribution collective et préserver la cohésion nationale.

À la fois support d'influence et levier d'action collective, ce dossier se veut un espace de dialogue entre politiques, experts et acteurs économiques. En documentant les risques tout en valorisant les solutions, il dépasse l'alerte pour devenir un instrument d'action au service de la souveraineté, de la sécurité et de l'intérêt général.

Alexandre Farro

LA CONTREFAÇON : DÉLINQUANCE À BAS BRUIT, MENACÉ À HAUT RISQUE

Nathalie GOULET

- Sénatrice UC de l'Orne
- Membre de la commission des Finances du Sénat
- Membre de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement



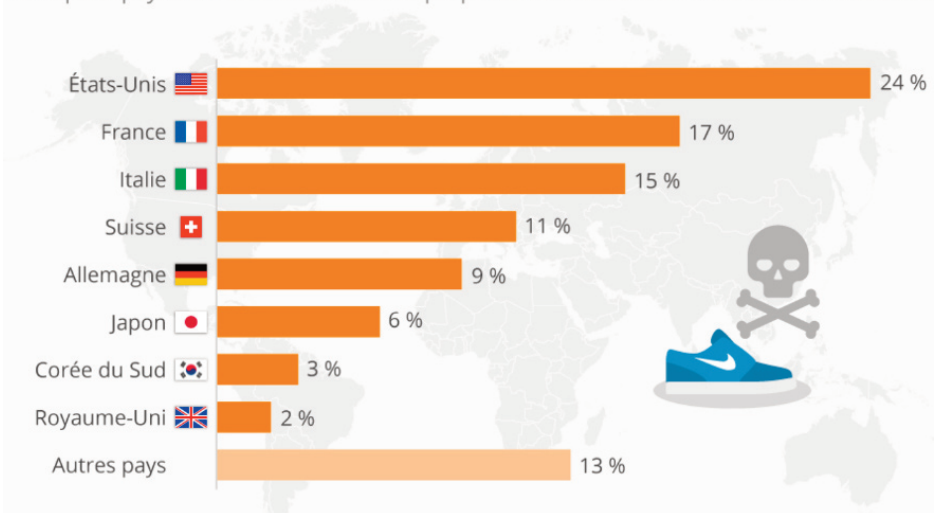
I. UNE CRIMINALITÉ SILENCIEUSE AUX EFFETS SYSTÉMIQUES

La contrefaçon est une criminalité à bas bruit. Elle ne déclenche ni cellule interministérielle, ni plan d'urgence, ni mobilisation médiatique. Pourtant, elle infiltre tous les secteurs, mine notre économie, met en péril notre sécurité sanitaire, affaiblit notre souveraineté industrielle, et alimente les réseaux criminels les plus structurés et le financement du terrorisme¹ (*L'Argent de la terreur, Cherche Midi 2025*).

Le marché mondial de la contrefaçon représente 2,5 % du commerce international. En France, il coûte chaque année entre 7 et 9 milliards d'euros aux entreprises et à l'État, détruit 38 000 emplois, prive les finances publiques d'environ 16 milliards d'euros de recettes fiscales, et frappe durement des secteurs stratégiques comme le luxe, avec un manque à gagner de 3,5 milliards d'euros. Aucun domaine n'est épargné : pièces détachées, jouets, médicaments, logiciels, produits alimentaires, œuvres culturelles.

La France, 2ème pays le plus touché par la contrefaçon

Principaux pays victimes d'infraction à la propriété intellectuelle en % de la valeur des saisies



Source OCDE/ site statista

Mais au-delà du préjudice économique, c'est la santé publique qui est directement menacée. Les lunettes contrefaites ne filtrent pas

les UV mais brûlent la rétine. Les jouets contrefaits contiennent des substances toxiques, ingérées par nos enfants. Les médicaments falsifiés sont inefficaces, voire dangereux. C'est donc une criminalité qui fait des victimes. On rappelle que les frères Kouachi ont financé leur attentat avec de fausses chaussures Nike.

La contrefaçon n'est pas le fait de petits délinquants isolés. Elle est orchestrée par des réseaux criminels transnationaux opportunistes et pluridisciplinaires, qui exploitent les failles de la mondialisation, les zones grises du commerce numérique, et les lacunes de la coopération judiciaire. Elle irrigue les circuits du blanchiment, finance les mafias, les trafics de stupéfiants, et le terrorisme. Elle « rapporte » davantage que le narcotrafic, tout en bénéficiant d'un niveau de tolérance sociale préoccupant et d'un niveau de poursuite judiciaire minime.

Ce n'est pas un délit folklorique. C'est un crime économique, un crime sanitaire, un crime démocratique.

II. RESPONSABILISER, SANCTIONNER, ACCULTURER : FAIRE DE LA CONTREFAÇON UNE PRIORITÉ POLITIQUE

La lutte contre la contrefaçon ne doit plus se limiter à des opérations ponctuelles ou des condamnations symboliques. Elle exige une stratégie globale, articulée autour de trois piliers : la fermeté pénale, la responsabilisation des acteurs, et l'acculturation citoyenne.

Renforcer la réponse pénale et institutionnelle

La contrefaçon est aujourd'hui un levier structurant de la criminalité économique. Elle s'insère dans des réseaux transnationaux qui maîtrisent les flux numériques, logistiques et financiers, et exploitent les failles de la mondialisation comme celles de nos dispositifs judiciaires. Le rapport sénatorial *Ces dizaines de milliards qui gangrènent la société* (juin 2025) l'a établi sans détour : ces organisations, capables de blanchir jusqu'à 58 milliards d'euros par an, sont devenues trop rentables pour être négligées, trop agiles pour être contenues par des outils dispersés.

Face à cette sophistication, notre arsenal juridique reste trop faible, trop lent, trop dispersé. Il faut une réponse pénale, institutionnelle et médiatique à la hauteur du risque.

Il faut :

- **Spécialiser les juridictions** dans le traitement des délits économiques, de propriété intellectuelle et de blanchiment, comme le recommande la commission d'enquête sénatoriale.

- **Renforcer les moyens d'enquête**, notamment douaniers, cybercriminels et financiers, en créant des unités mixtes capables d'agir sur les flux numériques, logistiques et bancaires.

- **Durcir les peines**, en proportion du préjudice économique, sanitaire et institutionnel, pour que le risque devienne dissuasif et que le crime ne paie plus.
- **Sanctionner la détention**, pas seulement la production ou la vente. Une amende forfaitaire pour les acheteurs de produits contrefaits que je défends dans le projet de loi de lutte contre les fraudes sociales et fiscales très prochainement examinée². Car il faut le dire clairement : *It takes two to tango*. Sans demande, il n'y a pas d'offre.
- **Organiser des opérations** coup de poing, visibles, coordonnées, et ciblées sur les points de diffusion : plateformes numériques, marchés physiques, zones logistiques. Ces actions doivent être planifiées, interservices, et relayées politiquement.
- **Assumer une stratégie médiatique**, pour rendre la lutte contre la contrefaçon lisible, dissuasive, et politiquement prioritaire. Chaque saisie, chaque condamnation, chaque fermeture de canal doit être rendue publique, documentée, et relayée. La visibilité est une condition de l'efficacité.

Ce n'est qu'en augmentant le risque, en diminuant les bénéfices, et en rendant la norme économiquement efficace, comme le propose le Sénat, que nous pourrions affaiblir des organisations devenues trop rentables pour être négligées.

Face à cette criminalité silencieuse mais systémique, notre réponse ne peut plus être fragmentaire ni passive. Il faut passer du constat à la stratégie, de la tolérance à la fermeté, de l'ignorance à l'acculturation.

Le consommateur : entre complicité active et ignorance entretenue

La contrefaçon ne prospère pas sans acheteurs. Et pourtant, le consommateur reste le grand absent des politiques publiques. Il est rarement ciblé, jamais sanctionné, et trop peu informé. Il faut rompre avec cette impunité sociale.

Oui, il y a des achats coupables. Des consommateurs qui, par goût

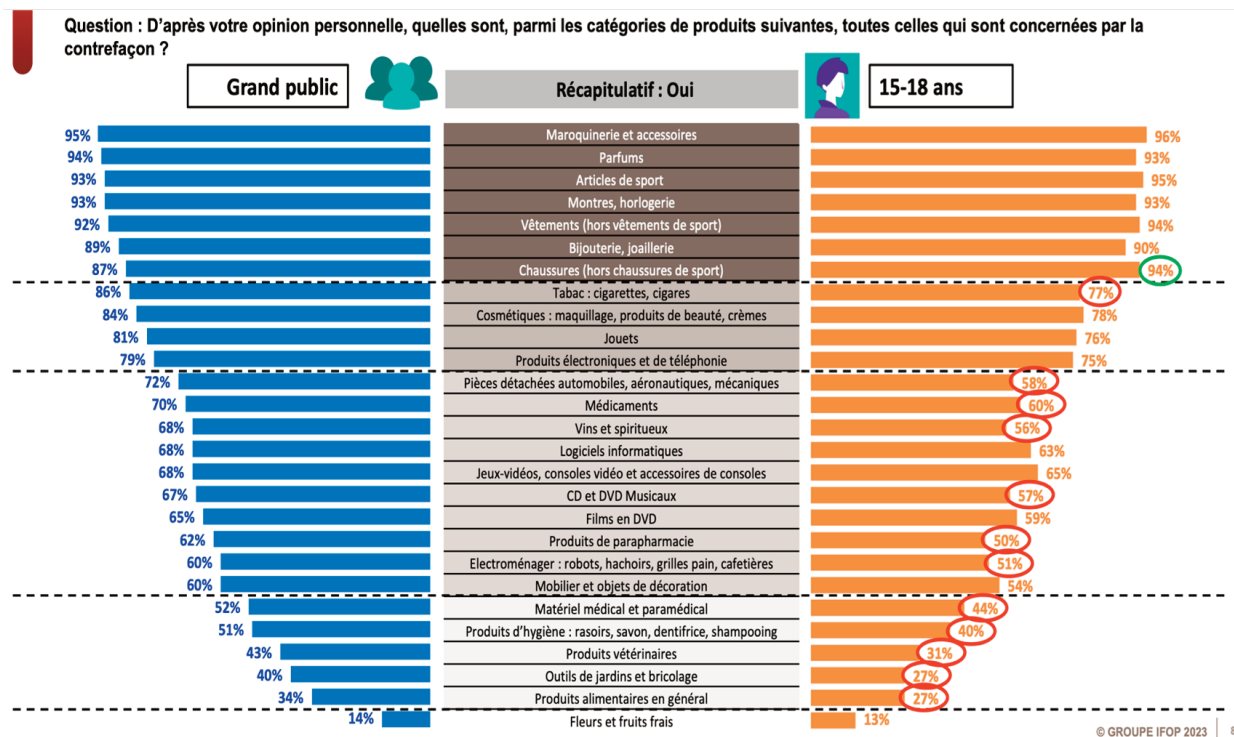
du faux ou par souci d'économie, choisissent sciemment des produits contrefaits. Ce comportement alimente directement les circuits criminels, met en danger la santé publique, détruit des emplois, et sape la loyauté des échanges. Il doit être reconnu comme tel, et sanctionné en conséquence. C'est tout le sens de l'amende forfaitaire que je propose pour la détention de produits contrefaits.

Mais il y a aussi une méconnaissance massive. Le visuel issu du rapport UNIFAB : *Les Français et les dangers de la contrefaçon* (septembre 2023) en témoigne : une part significative de la population, notamment les 15-18 ans, ignore que des produits du quotidien ; jouets, cosmétiques, produits alimentaires, médicaments, peuvent être contrefaits. Cette ignorance est aggravée par les usages numériques : achats en ligne, marketplaces opaques, influence commerciale non régulée.

Ce déficit de perception est un angle mort stratégique. Il appelle une réponse pédagogique forte. La lutte contre la contrefaçon doit être intégrée dans les programmes scolaires dès le collège, afin de sensibiliser les plus jeunes aux risques sanitaires, économiques et démocratiques. Les enseignants, les éducateurs et les médiateurs numériques doivent être formés à ces enjeux pour relayer une culture de vigilance et de responsabilité. Les pratiques des influenceurs et des plateformes doivent être encadrées, avec des obligations claires de transparence et de vérification. Enfin, des campagnes ciblées doivent être déployées, fondées sur des cas concrets et éloquentes : lunettes qui brûlent la rétine, jouets toxiques qui rendent malade les enfants, médicaments falsifiés qui tuent.

Il faut mobiliser l'État, les entreprises, les citoyens, pour qu'ils comprennent qu'acheter une chemise contrefaite ou un sac de marque financera des réseaux de trafic de migrants, de la criminalité organisée et contribuera à gangréner notre pays. ●

1. <https://www.amazon.fr/LArgent-du-terrorisme-Nathalie-Goulet/dp/2749182344>
2. <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl25-024.html>
3. <https://www.unifab.com/wp-content/uploads/2025/07/119817-Presentation-graphique-et-synthese.pdf>



UNE VÉRITABLE INDUSTRIALISATION DE LA CONTREFAÇON SUR LES RÉSEAUX

Didier DOUILLY

► Chief Business Officer
chez WebDrone



La contrefaçon a progressivement migré des marchés physiques et des sites web vers l'écosystème des réseaux sociaux. Cette mutation a profondément transformé les modes de promotion, de vente et d'achat des produits illicites, posant de nouveaux défis aux autorités, aux marques et aux consommateurs.

Des débuts artisanaux à une industrialisation du phénomène

À la fin des années 2000, les premiers forums spécialisés et groupes Facebook fermés ont fait leur apparition. La contrefaçon y restait encore artisanale : les vendeurs publiaient des albums photos de sacs, montres ou vêtements dans des groupes secrets, et concluaient les ventes par message privé. Les paiements, souvent effectués par virement bancaire ou mandat-cash, rendaient les acheteurs vulnérables. La visibilité restait limitée et les modérateurs pouvaient encore déréférencer facilement les annonces.

À partir de 2015, le phénomène s'est professionnalisé : c'est la période charnière de l'industrialisation de la contrefaçon sur les réseaux sociaux. L'émergence d'Instagram et de la marketplace Facebook a profondément changé la donne. Les vendeurs adoptent alors les codes du marketing d'influence : visuels de haute qualité, stories attractives, faux avis positifs et commentaires valorisant les produits.

Un écosystème intégré se met en place : Instagram sert de vitrine, un lien dans la bio redirige vers un site e-commerce, souvent

« La contrefaçon a progressivement migré des marchés physiques et des sites web vers l'écosystème des réseaux sociaux. »

hébergé à l'étranger, au design professionnel et au paiement sécurisé, inspirant confiance aux acheteurs.

La diversification des canaux et l'adaptation des stratégies

Pour contourner la modération, les transactions finales sont de plus en plus déportées vers des applications de messagerie chiffrée comme WhatsApp : le contact est pris sur Instagram, la vente se

conclut ailleurs. Cette facilité d'accès, couplée au sentiment de « bonne affaire », banalise l'achat et atténue la perception de l'illégalité.

Depuis le début des années 2020, les contrefacteurs n'ont cessé d'adapter leurs stratégies à l'arrivée de nouvelles plateformes comme Telegram, Snapchat ou TikTok.

Sur TikTok, les vidéos courtes et virales utilisent des hashtags détournés (#dupe, #réplique, #find) pour toucher un public jeune, souvent inconscient des risques. L'algorithme de recommandation favorise la diffusion organique de ces contenus.

Sur Telegram, des canaux et groupes fermés, chiffrés de bout en bout, sont devenus de véritables « supermarchés » de la contrefaçon, avec des catalogues détaillés, un service client et des communautés très actives.

Aujourd'hui, tout type de produit s'y trouve, avec une explosion des « répliques qualitatives » rendant la distinction avec les originaux presque impossible pour un œil non averti.



Des schémas similaires dans le luxe et le trafic de tabac

Cette évolution se retrouve aussi bien dans la vente d'articles de luxe contrefaits que dans le trafic illicite de cigarettes. Dans les deux cas, les vendeurs exploitent les opportunités offertes par les réseaux sociaux.

Dans le secteur du luxe, l'agilité des contrefacteurs est remarquable : ils migrent vers les nouveaux réseaux à mesure qu'ils apparaissent. Snapchat et Telegram sont aujourd'hui leurs terrains privilégiés, offrant anonymat relatif, rapidité d'exécution et accès à un public jeune. Plusieurs comptes sont créés

simultanément, permettant de relancer l'activité dès qu'un compte est supprimé.

Le mode opératoire reste simple : publication d'annonces codées, contact en message privé, transaction déportée et livraison par des intermédiaires isolés. Ce cloisonnement réduit les risques lors d'interventions policières.

Dans le trafic de cigarettes, Facebook reste la plateforme la plus investie. De nombreux groupes publics ou privés, parfois composés de plus de 10 000 membres, abritent des offres illégales. Sur la marketplace, la géolocalisation des vendeurs facilite encore les transactions de proximité : on estime à près de 3 500 le nombre de vendeurs actifs.

Cette évolution traduit l'emprise croissante des organisations criminelles sur le trafic, la France constituant un marché particulièrement attractif en raison de la forte fiscalité sur le tabac et du faible risque encouru.

Les réseaux comme Snapchat ou Telegram permettent désormais aux trafiquants de diversifier leurs produits : il est ainsi très facile de se procurer des puffs de marques variées, pourtant interdites à la vente en France. La dernière étude recense plus de 3 150 vendeurs sur les différents réseaux sociaux. ●

LUTTER LOCALEMENT CONTRE LE TRAFIC DE TABAC

Interview réalisée par Adèle Hospital

Vincent ZAPPIA

► Responsable senior de la communication et des affaires publiques chez BAT



De nombreux produits soumis à interdiction ou à forte régulation nourrissent un marché noir particulièrement actif. Dans quelle mesure ces politiques peuvent-elles involontairement encourager des circuits illégaux bien structurés, voire transnationaux ?

Ce type d'interdiction, et notamment celle à venir sur les sachets de nicotine, produit souvent l'effet inverse de celui qui est recherché. Lorsque le ministère de la Santé prétend vouloir protéger les mineurs en interdisant ce type de produit, il provoque un déplacement d'un marché légal vers un marché organisé par les réseaux criminels. Ces réseaux comblent un vide avec des produits dangereux, qui ne respectent aucune réglementation et non taxés. Le consommateur ne va pas arrêter d'acheter ce produit, il va aller le chercher sur Internet ou dans la rue. On voit une explosion du marché noir, enivré par toutes les plateformes numériques, les messageries cryptées, les points de distribution informels dans les rues et ce sans aucun contrôle total ni de l'administration ni des forces de l'ordre. Avoir des cadres réglementaires stricts, précis, avec des sanctions fortes contre les contrevenants, est plus efficace qu'une interdiction toute seule.



La contrebande de produits prohibés ou fortement encadrés devient souvent un facteur aggravant de l'insécurité dans les territoires. Quels sont les signaux d'alerte que vous observez sur le terrain, notamment dans les grandes agglomérations ?

Ce n'est pas qu'un phénomène de petite délinquance, c'est un phénomène de réseau criminel. On fait face à de vraies entreprises criminelles qui prospèrent, qui se structurent, qui cartographient le territoire avec des points de deal. Il y a, malheureusement, dans les grandes agglomérations, une banalisation de l'accès à ces produits-là. Mais la contrebande est présente partout en France. C'est là le drame aujourd'hui. Avant, on avait des grands points de contrebande, notamment au niveau des frontières, aujourd'hui, le phénomène s'est totalement amplifié parce que structuré. Même dans certaines ruralités, vous avez de la contrebande de tabac. Facebook est le premier buraliste de France. On dénombre plus de 30 000 points de vente sur les réseaux sociaux qui vendent les cigarettes au paquet, à la cartouche, voire au carton. C'est un phénomène mondial aux tentacules locales. La contrebande particulièrement celle du tabac, est maintenant contrôlée par les grandes organisations criminelles à travers le monde et génère des profits immenses.

« Les maires doivent reprendre le pouvoir et le contrôle sur la contrebande car elle détériore le tissu local »

Les collectivités locales, en première ligne face aux conséquences de la contrebande, manquent souvent de moyens humains, juridiques ou financiers pour agir efficacement. Quelles pistes d'action, partenariats ou évolutions réglementaires vous semblent prioritaires pour restaurer une forme de souveraineté territoriale face à l'économie souterraine ?

Aujourd'hui, justement, les collectivités manquent de partenaires. Je milite pour un renforcement des coopérations locales et nationales. Il faut institutionnaliser des partenariats entre collectivités, forces de l'ordre, droits, services fiscaux et justice. Cela passe par exemple par des cellules territoriales de lutte contre les économies souterraines, qui ont de vrais moyens d'investigation, qui permettent d'avoir de la coordination et du suivi. Ensuite, il est évident qu'il faut faire des évolutions réglementaires ciblées, c'est-à-dire qu'on doit doter les collectivités de prérogatives élargies en matière de contrôle des flux commerciaux sur leur territoire, de sanctions administratives, d'accès à certaines données fiscales ou douanières que les polices municipales pourraient avoir intérêt à consulter pour axer leur travail sur ces points-là. Enfin, il faut améliorer les moyens technologiques à disposition des communes, comme les scanners. Nous appelons à une reconnaissance pleine et entière, à l'échelon national, des territoires dans cette lutte contre l'économie informelle. Nous devons améliorer le pouvoir des collectivités, leur donner plus de prérogatives pénales d'investigation pour qu'elles puissent agir, en complément du travail des douanes et de celui du ministère de la Justice. Le trafic détériore le tissu local, apporte l'insécurité dans les territoires. Les maires, aujourd'hui, ont l'opportunité de reprendre le pouvoir et le contrôle sur ce phénomène-là. Ils doivent demander plus de pouvoir à l'administration nationale pour qu'eux-mêmes puissent être les premiers de cordée dans la lutte contre la contrebande. ●

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique, économique et des territoires



Pour savoir QUI EST QUI
et QUI FAIT QUOI
en France

18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

Je commande Le Trombinoscope 2026 (à paraître au printemps 2026) :

REV25

- ☐ le lot Tome I « Parlement, Gouvernement & Institutions » + Tome II « Régions, Départements & Communes » au prix de 690 €HT soit 727,95 €TTC
- ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 890 €HT soit 938,95 €TTC
- ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 1750 €HT soit 1970,95 €TTC

TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port offert.

☐ M. ☐ Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

Tél. :

Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

☐ Chèque ☐ Mandat

☐ Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com

☐ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Date et Signature

BON DE COMMANDE

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE

Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

www.trombinoscope.com

LA DOUANE FRANÇAISE ET LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE – UNE ADAPTATION CONSTANTE FACE À DES MENACES ÉVOLUTIVES

Corinne CLÉOSTRATE

► Sous-directrice des Affaires juridiques et de la Lutte contre la fraude



En 2024, la Douane française a renforcé son rôle essentiel dans la lutte contre la contrebande, définie comme toute circulation ou transaction de marchandises en violation des règles fiscales, commerciales ou sanitaires. Face à des organisations criminelles de plus en plus agiles, son action s'est articulée autour de deux axes majeurs : une répression renforcée contre des trafics diversifiés (stupéfiants, tabacs, contrefaçons, espèces protégées, déchets illégaux, armes, biens culturels et flux financiers illicites) et une modernisation constante de ses moyens, via de nouvelles technologies et une coopération européenne et internationale accrue. Cette stratégie globale vise à entraver les organisations criminelles en les privant de leurs ressources et revenus financiers, à préserver les recettes publiques et à protéger à la fois les citoyens et l'économie légale.

Des résultats historiques dans la lutte contre les trafics

L'année 2024 a été marquée par d'importantes saisies. Près de 21 tonnes de cocaïne ont été interceptées sur le territoire national, représentant le plus haut résultat depuis dix ans. Dans le domaine des stupéfiants drogues de synthèse, les saisies d'ecstasy ont bondi de 263 %, avec 5,81 tonnes saisies. Par ailleurs, plus de 10 tonnes de précurseurs chimiques, qui peuvent servir à la production de ces drogues, ont été saisies sur l'année 2024.

La contrebande de tabac reste également un enjeu majeur. En 2024, 488,73 tonnes de tabac illicite ont été saisies, et 18 407 infractions ont été relevées. Les trafics d'alcool demeurent eux aussi sous haute surveillance, la Douane ayant multiplié les opérations de contrôle pour lutter contre les détournements de boissons fortement taxées et la fraude à l'étiquetage.



La contrefaçon : un fléau en expansion

Le commerce de produits contrefaisants représente une menace croissante pour l'économie, la santé et la sécurité des consommateurs. En 2024, la Douane a retiré du marché 21,47 millions d'articles contrefaisants, un record absolu et une hausse de 5 % par rapport à 2023. Parfums, jouets, pièces automobiles, vêtements... aucun secteur n'est épargné. Le développement d'ateliers d'assemblage et de confection au sein de l'Union européenne, y compris en France, impose de renforcer la vigilance et la coopération avec les titulaires de droits et les partenaires institutionnels.

Les biens culturels : protéger le patrimoine commun

La Douane joue également un rôle déterminant dans la protection du patrimoine culturel. En 2024, ses services ont procédé à 60 constatations portant sur des biens culturels, dont plusieurs saisies de nombreuses pièces de monnaie anciennes.

Cette mission, qui vise à préserver les patrimoines national, européen et international, s'inscrit, par ailleurs, plus largement dans la stratégie de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La fraude financière et le blanchiment : priver le crime de ses ressources et bénéfices

Pour que le crime ne paie pas, la Douane s'attaque résolument aux flux financiers illicites avec une nouvelle stratégie financière déployée en 2024. En 2024, près de 600 millions d'euros d'avoirs criminels (soit 596,56 M€) ont été saisis ou identifiés, soit une augmentation de 265 % par rapport à 2023. La création de l'Office national anti-fraude (ONAF) en mai 2024 a renforcé les capacités d'enquête et de coopération judiciaire, notamment avec Europol. La lutte contre le blanchiment est désormais au cœur de la stratégie douanière, avec un observatoire national dédié et des pouvoirs adaptés à la traque de l'utilisation illégale de cryptoactifs.

Ces actions s'accompagnent d'une hausse des droits et taxes redressés, témoignant du rôle fiscal central de la Douane : en 2024, plus de 40,8 milliards d'euros ont été perçus pour le compte de l'État et de l'Union européenne.

Une administration moderne et connectée

Pour faire face à l'évolution des modes opératoires utilisés par les réseaux criminels, la Douane innove et se dote d'outils performants. Le déploiement de scanners, de drones, de caméras endoscopes ou encore de 23 cellules cyber en région permet de détecter toujours plus efficacement les marchandises illicites, y compris dans le fret express et postal, qui représente un vecteur privilégié pour les trafics. En ce sens, les infrastructures portuaires ont fait l'objet d'une attention particulière par la mise en place d'un plan dédié de sécurisation et de lutte contre la criminalité organisée.

Ces dispositifs de contrôle renforcés s'étendent également à la lutte contre les trafics environnementaux et les espèces protégées visées par la convention CITES. En 2024, la Douane a participé à l'opération "Thunder", la plus grande action internationale jamais menée contre les trafics d'espèces sauvages et de bois protégés. ●

ALINÉA 47 DE LA CONSTITUTION : CLÉ ET MÉCANISME DU PROJET DE LOI DE FINANCES

En ce moment même, le Parlement est en train d'étudier le budget de la France à travers le projet de loi de finances pour 2026 (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 (PLFSS)¹. Mécanisme du parlementaire rationnalisé, l'article 47, contenant 5 alinéas, prévoit plusieurs outils destinés à permettre à la France d'avoir un budget en temps utile.

Depuis l'année dernière, ces textes sont examinés dans une situation très compliquée, du fait de la configuration de l'Assemblée nationale morcelée et d'un Gouvernement n'ayant aucune majorité. Le Gouvernement de Michel Barnier est même tombé, à la suite à une motion de censure adoptée après le déclenchement de l'engagement de la responsabilité de son Gouvernement (article 49 alinéa 3 de la Constitution) lors de l'examen du PLFSS 2025. Le sort des textes budgétaires et du Gouvernement est donc en suspens lors des prochaines semaines.

Différentes lois budgétaires

Le PLF doit être déposé sur le Bureau de l'Assemblée nationale au plus tard le premier mardi d'octobre, même si la présentation du PLF 2025 avait été décalée de neuf jours sur le calendrier de la loi organique (LOLF). Les textes budgétaires de 2026 ont également été déposés le 14 octobre 2026, soit un retard de sept jours. Lors de la présentation du PLF, le budget est dit « **prévisionnel** ». Le budget adopté en fin d'année pour l'année suivante est appelé « **loi de finances initiale** » (LFI).

Au cours de l'année, le budget peut être « **révisé** », autrement dit il peut être modifié par une **loi de finance rectificative (LFR)** pour rendre compte des changements de perspectives pour l'année en cas d'événement imprévu ou pour modifier la politique budgétaire de l'État sans attendre l'année suivante. Lorsque l'année est écoulée, le budget est qualifié d'« **exécuté** ». Avant le 1er juin de l'année suivante, la **loi de règlement** - dénommée **loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année**, depuis la loi organique du 28 décembre 2021- permet d'apprécier la réalité de l'exécution des lois et d'identifier ainsi les écarts entre ce qui a été autorisé et ce qui a vraiment été effectué. En outre, l'article 34 de la Constitution consacre les **lois de programmation des finances publiques**.

Procédure particulière du PLF

L'article 47 de la Constitution et la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) encadrent la procédure du PLF. Ce texte est **exclusivement d'origine gouvernementale** : il ne peut résulter que d'un projet de loi, jamais d'une proposition de loi. Il doit être **obligatoirement déposé en premier lieu à l'Assemblée nationale**, puis au Sénat.

Le PLF doit comporter deux parties, dont la première partie doit nécessairement être examinée et adoptée avant la seconde. La première partie est consacrée aux recettes et à l'équilibre général : elle autorise la perception des impôts, évalue les recettes, fixe les plafonds des dépenses et arrête les données générales de l'équilibre budgétaire. La seconde partie détaille les dépenses : elle établit et fixe les crédits pour chacune des missions de l'État ainsi que le plafond des emplois par ministère.

Contrairement aux autres projets de loi, le **texte examiné par l'Assemblée nationale en séance publique** est le texte initial du Gouvernement et non le texte amendé par la commission saisie au fond, c'est-à-dire la commission des finances. Ainsi, même si des amendements ont été adoptés en commission, ils doivent être redéposés et adoptés en séance.²

Délais de l'article 47

L'article 47 alinéa 2 de la Constitution dispose que « *Si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée en première lecture dans le délai de quarante jours après le dépôt d'un projet, le Gouvernement saisit le Sénat qui doit statuer dans un délai de quinze jours.* » Lors du PLF 2025, le Gouvernement n'avait pas eu besoin d'avoir recours à ce dispositif : les députés du socle commun et du RN avaient voté contre la première partie qui avait été largement remaniée, notamment par le NFP. L'étude du PLF s'est donc arrêté à l'Assemblée nationale (sans examen de la seconde partie) et le texte a été transmis dans sa version initiale au Sénat. En revanche, un mécanisme similaire pour le PLFSS 2025 a été utilisé : le texte n'a pas pu être étudié dans son intégralité dans le temps imparti par la Constitution et a alors été transmis au Sénat qui a dû statuer sur le texte que le Gouvernement a initialement présenté, modifié par les amendements votés par l'Assemblée nationale et acceptés par lui.

L'article 47 alinéa 3 prévoit une porte de sortie au Gouvernement en cas d'enlisement des débats. Il dispose ainsi que « *si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de 70 jours, les dispositions peuvent être mises en vigueur par ordonnance* ». Cet

Article 47

Le Parlement vote les projets de loi de finances dans les conditions prévues par une loi organique.

Si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée en première lecture dans le délai de quarante jours après le dépôt d'un projet, le Gouvernement saisit le Sénat qui doit statuer dans un délai de quinze jours. Il est ensuite procédé dans les conditions prévues à l'article 45.

Si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de soixante-dix jours, les dispositions du projet peuvent être mises en vigueur par ordonnance.

Si la loi de finances fixant les ressources et les charges d'un exercice n'a pas été déposée en temps utile pour être promulguée avant le début de cet exercice, le Gouvernement demande d'urgence au Parlement l'autorisation de percevoir les impôts et ouvre par décret les crédits se rapportant aux services votés.

Les délais prévus au présent article sont suspendus lorsque le Parlement n'est pas en session.

La Cour des comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances.

alinéa n'a jamais été mis en œuvre depuis 1958. Cette faculté avait été prévue lorsque le Parlement n'a ni adopté ni rejeté définitivement le PLF. Le délai de 70 jours amènerait à la date butoir du 23 décembre pour le PLF 2026. Les 70 jours peuvent être « d'interprétation souple » : les PLF pour 1961 et 1962 ont été adoptés en 71 jours. Selon la doctrine, les **ordonnances budgétaires** constituent un type sui generis par rapport aux autres catégories d'actes instaurées par la Constitution de 1958. Leur habilitation est conférée directement par la Constitution (à la différence des ordonnances de l'article 38). En contrepartie, elles restent des actes administratifs. Le Conseil Constitutionnel ne serait alors pas compétent pour juger de leur constitutionnalité mais le Conseil d'État pourrait peut-être l'être sur certains aspects.

Cas de la loi spéciale

La nécessité d'adopter un PLF est la traduction du principe constitutionnel de consentement à l'impôt consacré par les articles 13 et 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'article 47 alinéa 4 de la Constitution, voulu par les constituants de 1958, permet d'éviter un « shutdown » à l'américaine, une situation de blocage financier total, lorsque le Gouvernement fédéral et le Congrès n'arrivent pas à s'accorder dans les délais impartis.³

Selon cet alinéa : « Si la loi de finances fixant les ressources et les charges d'un exercice n'a pas été déposée en temps utile pour être promulguée avant le début de cet exercice, le Gouvernement demande d'urgence au Parlement l'autorisation de percevoir les impôts et ouvre par décret les crédits se rapportant aux services votés. ».

Il est possible de recourir à un **projet de loi partielle** demandant, avant le 11 décembre, à l'Assemblée, puis au Sénat, d'émettre un vote séparé sur l'ensemble de la première partie du PLF. Le cas s'est déjà présenté à l'automne 1962, à la suite du renversement du Gouvernement Pompidou, suivi de la dissolution de l'Assemblée par le général de Gaulle. La nouvelle assemblée élue fin novembre n'avait alors pas le temps d'examiner le PLF pour 1963. Ainsi, le Gouvernement a fait adopter par le Parlement une loi partielle contenant la première partie, promulguée le 22 décembre 1962. La seconde partie fut promulguée dans une loi le 23 février 1963.

Si cette procédure n'a pas été suivie ou n'a pas abouti, ou si le Conseil Constitutionnel a censuré le PLF, le Gouvernement peut déposer devant l'Assemblée nationale un **projet de loi spéciale autorisant à continuer de percevoir les impôts existants jusqu'au vote d'un PLF de l'année**. Le Premier ministre peut signer des décrets ouvrant des crédits ne pouvant excéder le montant fixé par la dernière loi de finances. La loi spéciale étudiée en procédure accélérée constitue un élément détaché, préalable et temporaire de la loi de

finances. Il ne dispense donc pas du vote d'une loi de finances en bonne et due forme (mais il faut trouver une majorité pour la voter).

Il existe deux précédents. Ce dispositif a été utilisé par le Gouvernement Raymond Barre, lorsque le 24 décembre le PLF pour 1980 avait été annulé par le Conseil Constitutionnel (CC, 24 déc. 1979, n° 79-110 DC). Il avait alors considéré que l'absence d'adoption à l'Assemblée nationale de l'article dit « d'équilibre » de la première partie du projet de loi de finances pour 1980 – qui évalue les recettes, fixe les plafonds des charges et vise à « garantir qu'il ne sera pas porté atteinte, lors de l'examen des dépenses, aux grandes lignes de l'équilibre préalablement défini, tel qu'il a été arrêté par le Parlement » –, contrevenait à l'article 40 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 selon lequel « la seconde partie de la loi de finances de l'année ne peut être mise en discussion devant une assemblée avant le vote de la première partie ». L'hypothèse d'une censure constitutionnelle n'avait pas été anticipée dans l'ordonnance organique de 1959. Le Gouvernement déposa alors un projet de loi l'autorisant à continuer à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants. La loi de finances pour 1980 fut promulguée le 18 janvier 1980.

À la suite de la démission du Gouvernement de Michel Barnier provoquée par le vote d'une motion de censure du 4 décembre 2024, le Président de la République avait annoncé le vote d'un projet de « loi spéciale de finances ». La loi spéciale est aujourd'hui prévue par l'article 45 de la LOLF. Ce projet de loi comportait trois articles permettant l'autorisation de percevoir les impôts existants, l'autorisation d'emprunter pour l'État et l'autorisation d'emprunter pour plusieurs organismes de sécurité sociale, en particulier l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss). Plusieurs décrets ont été pris par la suite pour débloquer des crédits, jusqu'au vote de la loi de finances, intervenu le 6 février 2025. À noter que le projet de loi spéciale a été déposé le 11 décembre, par le Gouvernement démissionnaire de Michel Barnier, examiné et adopté le 18 décembre (après nomination d'un nouveau Premier Ministre François Bayrou, mais défendu par des ministres démissionnaires au banc) puis promulgué le 20 décembre (le Gouvernement de François Bayrou étant installé le 23 décembre).

Question de l'utilisation de l'article 49 al.3

Selon l'article 49 alinéa 3 : « Le Premier ministre peut, après délibération du conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale. » La Première ministre, Elisabeth Borne, a activé 23 fois ce dispositif, notamment pour faire adopter sans vote l'ensemble du PLF 2024 en nouvelle lecture à l'Assemblée. À la suite de la commission

mixte paritaire conclusive du PLF 2025, le Premier ministre François Bayrou a déclenché son premier 49.3, lundi 3 février 2025, engageant ainsi la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale. Un vote conforme du Sénat a permis l'adoption définitive du budget par le Parlement, avec un mois et demi de retard.

En revanche, le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a annoncé qu'il renonçait à l'utilisation du 49 alinéa 3 dans une logique de jeu parlementaire. Ainsi, la rédaction du budget échappe à l'exécutif pour revenir pleinement au Parlement. Il reste tout de même d'autres outils procéduraux au Gouvernement tels que l'article 44-3 de la Constitution, qui lui permet d'activer la procédure du « vote bloqué ». Celle-ci peut être mise en œuvre aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. L'article précise que : « Si le Gouvernement le demande, l'assemblée saisie se prononce par un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion, en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le Gouvernement. »

Compte tenu du caractère emblématique et politique des textes budgétaires, la discussion parlementaire se révèle particulièrement complexe et tendu, le Gouvernement n'ayant aucune majorité, l'Assemblée nationale morcelée trouvant en fonction des dispositions des alliances de circonstance, et le Sénat prêt également à défendre des positions différentes de celles du texte initial.⁴ ●

1- La procédure du PLFSS se trouve à l'article 47-1 de la Constitution, son adoption définitive étant limitée à un délai de 50 jours. Nous n'étudierons ici uniquement que le cas du PLF.

2- À noter que le Gouvernement a déposé une lettre rectificative concernant la suspension de la réforme des retraites dans le PLFSS. Contrairement à un amendement qui modifie le texte en cours d'examen, ce dispositif modifie le texte initial, comme si les dispositions nouvelles figuraient dans le texte initial.

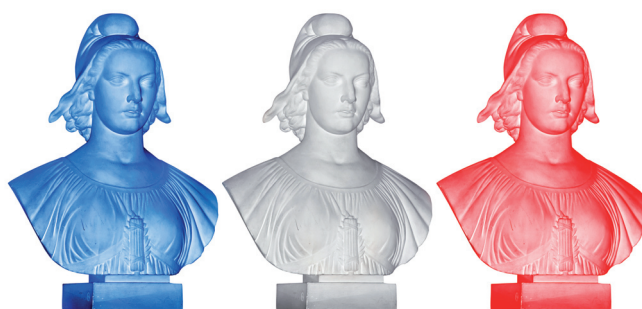
3- Vous pouvez retrouver plus d'éléments sur la procédure des textes financiers (PLF et PLFSS) et notamment sur la loi spéciale, dans l'ouvrage de Jean-Félix de Bujadoux et Alexis Fourmont, *Memento de Droit Parlementaire*, Galino Lextenso, 2025.

4- Cet article a été écrit le 31 octobre 2025.



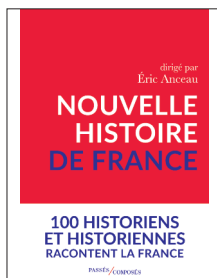
Mélody Mock-Gruet
Docteure en droit public

MISMISSIONS NOTIFICATIONS ET



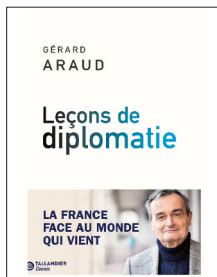
Sommaire

- 63 Présidence de la République, Gouvernement
- 82 Parlement
- 83 Parti politique, Union européenne
- 84 Collectivité d'Outre-mer, Conseil régional, Conseils départementaux
- 85 Intercommunalité, communes
- 86 Préfecture de police de Paris, Préfectures
- 91 Santé
- 92 Association d'élus, associations professionnelles
- 93 Affaires publiques
- 94 Autres Mouvements



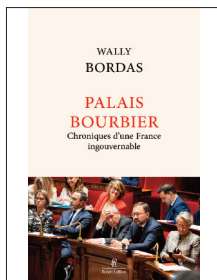
Eric ANCEAU (ss. dir).
« Nouvelle histoire de France ».
Passés composés

principalement des historiens, mais aussi des historiens de l'art, des juristes, des sociologues, des économistes, des géographes, des philosophes et des écrivains. Grâce à eux, des spécialistes de l'Antiquité François Lefèvre et Dominique Garcia, aux grands analystes du Temps présent Marcel Gauchet et Jean-François Sirinelli, en passant par Bruno Dumézil, Yves-Marie Bercé, Thierry Lentz, Natalie Petiteau, Xavier Mauduit, Jacqueline Lalouette, Olivier Wieviorka, Laurent Joly, Gérard Noiriel et beaucoup d'autres, ce ne sont pas moins de 104 entrées et 360 focus dans tous les domaines qui sont ici abordés : des Capétiens, des Lumières et de la Deuxième Guerre mondiale à l'histoire des femmes, du genre ou encore de l'environnement, de Vercingétorix aux Jeux Olympiques de 2024... ●



Gérard ARAUD.
« Leçons de diplomatie. La France face au monde qui vient ».
Tallandier

international. Face à la volonté de puissance de la Chine et à la dynamique impérialiste russe, Gérard Araud nous offre des perspectives inédites sur le rôle que la France et les Européens pourraient jouer afin de réaffirmer leur influence sur la scène mondiale. Ces leçons de diplomaties nous aident à faire face avec lucidité au monde qui vient. ●



Wally BORDAS.
« Palais Bourbon. Chroniques d'une France ingouvernable ».
Robert Laffont

Pour la première fois depuis le début de cette législature inédite, cette visite guidée emmène le lecteur dans les secrets d'un Palais-Bourbon aux allures de forteresse assiégée. On y découvre l'âpreté des négociations entre partis ennemis, les complots ratés et les coulisses de désobéissances en tout genre. On y mesure aussi l'impuissance de l'Élysée, devenu un simple spectateur de ce petit théâtre parlementaire. On y entrevoit enfin des histoires plus humaines, avec des députés en larmes, des déclarations de guerre sur les bancs, des mots doux échangés en séance. Passionnante, cette immersion au cœur du pouvoir brosse le portrait d'une chambre à feu et à sang, et décrit de l'intérieur l'un des chapitres les moins glorieux de l'histoire politique française. ●



Pascal DEMURGER.
« Gouvernez autrement ! Plaidoyer pour un exercice adulte du pouvoir ».
L'Aube

pour, collectivement, nous remettre en mouvement. Plus rare encore, ce responsable économique nous invite à revisiter nos priorités, en posant la question du bonheur comme finalité supérieure et celle de la sobriété comme moyen, convaincu qu'elles sont compatibles avec la performance économique. Voilà l'horizon inspirant que propose ici l'auteur, nourri de la vision pionnière de l'économie et de la société qu'il met déjà en pratique à la MAIF. À l'heure de la crise, n'est-il pas temps de repenser la manière de faire de la politique? ●



Nicolas DUFOURCQ.
« La dette sociale de la France 1974-2024 ».
Odile Jacob

Pour les jeunes, cette réalité n'existe pas. Pour les retraités, elle est incompréhensible. Ils ont tant travaillé, comment est-il possible que l'État soit obligé de s'endetter pour payer une partie de leurs pensions et de leurs soins ? Où sont passées les cotisations ? Pour les actifs, dont les salaires sont toujours trop faibles et qui ont l'impression d'avoir des existences de labeur intense, cette réalité est décourageante. Ils pensent qu'ils n'auront rien. À partir de 50 ans, on épargne, toujours plus. Il est temps de regarder les choses en face et de stopper la croissance de la dette. Sa montée est un moteur puissant de contagion de la peur du lendemain que la République sociale de 1945 voulait au contraire supprimer. Or notre société vieillissante ne peut relever ses défis que si elle surmonte ses peurs. Nous fêtons en 2025 les 80 ans de la Sécurité sociale. Ses fondateurs n'auraient jamais imaginé qu'elle engendre un tel problème pour le pays. Pour raconter comment on en est arrivé là, j'ai recueilli les témoignages de 50 politiques, fonctionnaires, syndicalistes, philosophes, économistes, qui ont essayé sans relâche d'étendre le champ des protections de leurs concitoyens, sans empêcher le surendettement. » Nicolas Dufourcq

du 17 au 20 novembre 2025

107^e CONGRÈS DES MAIRES

ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE 

POUR LES COMMUNES,
LIBERTÉ !

#lescommunesheureusement



LES MAIRES DE FRANCE



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ



LES FOSSILES ÇA S'IMPORTE, L'ÉLECTRICITÉ ÇA RAPPORTE.

L'électricité rapporte 5 milliards d'euros
à la balance commerciale française. Les énergies
fossiles, elles, coûtent au pays 64 milliards d'euros*.



L'ÉLECTRICITÉ, ÇA NE FAIT QUE COMMENCER

*Bilan électrique 2024, RTE, page 26. [edf.fr/climat](https://www.edf.fr/climat)

L'énergie est notre avenir, économisons-la!